

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE AUX OPTIONS
D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE

DOSSIER : R-3891-2014

RÉGISSEURS : Mme LOUISE PELLETIER, présidente
M. GILLES BOULIANNE
Me LOUISE ROZON

AUDIENCE DU 14 JUILLET 2014

VOLUME 1

ROSA FANIZZI et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me SOPHIE LAPIERRE
procureure de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE HQD	6
HERVÉ LAMARRE	
HANI ZAYAT	
RICHARD LAGRANGE	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	20
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	80
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	124
INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN	127
INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON	163
INTERROGÉS PAR M. GILLES BOULIANNE	170
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	172
PREUVE AQCIE/CIFQ	181
SERGE LAFLAMME	
PIERRE VÉZINA	
MICHEL GARIÉPY	
LUC BOULANGER	
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	183
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	213
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	237
INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN	241
INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON	257
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	264

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQD) : Parmi les 975 MW effectifs de 2012-2013, combien n'ont pas été renouvelés en 2013-2014 parce que le client n'était plus en mesure de les offrir (demandé par FCEI)	79
E-2 (HQD) : Confirmer si l'industrie des pâtes et papiers représente 100 % pour les années 2011-2012 et 2012-2013 (demandé par UC)	99
E-3 (HQD) : Fournir la répartition des achats de puissance pour l'hiver 2013-2014 entre le Québec et hors-Québec (demandé par UC)	118
E-4 (HQD) : (demandé par FCEI) À l'égard du tableau R-5.1 à la pièce HQD-2, Document 3, donner pour les mois de janvier et février 2014 le détail par appel d'offres des mégawatts, des prix payés et des dates d'acquisition	125

R-3891-2014
14 juillet 2014

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-UC-0011 : Extrait de la décision D-2001-110	84
C-UC-0012 : Extrait des notes sténographiques (page 107) dans le dossier R-3854-2013	96

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième
2 (14e) jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatorze (14)
8 juillet deux mille quatorze (2014), dossier R-3891-
9 2014, demande relative aux options d'électricité
10 interruptible.

11 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont madame
12 Louise Pelletier, présidente de la formation, de
13 même que monsieur Gilles Boulianne et maître Louise
14 Rozon.

15 Le procureur de la Régie est maître Pierre R.
16 Fortin.

17 La requérante est Hydro-Québec Distribution,
18 représentée par maître Éric Fraser.

19 Les intervenants sont :

20 Association des redistributeurs d'électricité du

1 Québec, représentée par maître Sophie Lapierre;
2 Association québécoise des consommateurs
3 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
4 forestière du Québec, représentés par maître Pierre
5 Pelletier;
6 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
7 représentée par maître André Turmel;
8 Union des consommateurs, représentée par maître
9 Hélène Sicard.
10 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
11 désirent présenter une demande ou faire des
12 représentations au sujet de ce dossier? Je
13 demanderais par ailleurs aux parties de bien
14 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
15 les fins de l'enregistrement. Aussi auriez-vous
16 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
17 est fermé durant la tenue de l'audience.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Merci, Madame la Greffière. Et bon matin à tous les
20 participants. La Régie vous souhaite la bienvenue à

1 cette première journée d'audience qui débute le
2 dossier R-3891-2014, c'est-à-dire la demande
3 présentée par le Distributeur portant sur des
4 modifications tarifaires aux options d'électricité
5 interruptible.

6 En premier lieu, je voudrais vous présenter
7 l'équipe de la Régie qui est assignée au traitement
8 de la demande. Le chargé de projet est monsieur
9 Simon Desrochers; un des deux spécialistes qui est
10 présent aujourd'hui monsieur Michel Archambault,
11 notre second étant en vacances, comme plusieurs le
12 souhaiteraient peut-être en ce jour. Et notre
13 procureur maître Pierre Fortin vous a été présenté
14 il y a quelques moments. Madame la Greffière,
15 madame Johanne Lebuis, va nous assurer de nous
16 garder à l'ordre. Oui, oui, c'est votre rôle et non
17 pas le moindre.

18 La Régie vous a fait parvenir vendredi en
19 fin de journée un calendrier d'audience,
20 relativement succinct vous me direz. Le calendrier

1 a été préparé à la lumière des informations que
2 vous nous avez transmises. Donc, on vous invite à
3 être le plus flexible possible et à être disponible
4 au besoin pour soit devancer vos présentations, les
5 témoignages ou les plaidoiries, le cas échéant.

6 Or, à moins d'avis contraire, nos journées
7 commencent à neuf heures (9 h), se termineront vers
8 quinze heures (15 h). Et s'il n'y a pas de
9 remarques préliminaires ou autres remarques de
10 précision de la part des participants, nous serions
11 prêts donc à commencer avec la présentation de la
12 preuve d'Hydro. Or, est-ce qu'il y a des remarques
13 préliminaires à formuler? Il n'y en a pas. Donc,
14 Maître Fraser, c'est à vous.

15

16 PREUVE DE HQD

17

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord bonjour.

20 Bonjour, monsieur et madame les régisseurs.

1 Bonjour, Madame la Présidente. Le panel d'Hydro-
2 Québec est déjà en place. Vous avez, en commençant
3 à ma droite, monsieur Richard Lagrange, chef
4 Planification et fiabilité. Peut-être pour une mise
5 en contexte, il occupe les fonctions qu'a occupées
6 longtemps monsieur Stéphane Dufresne dont vous avez
7 eu l'occasion de voir témoigner à plusieurs
8 reprises. Il est accompagnée de monsieur Hani
9 Zayat, directeur Approvisionnement en électricité,
10 n'ayant plus besoin de présentation, et monsieur
11 Hervé Lamarre, directeur principal Clientèle
12 affaires et réglementation. Alors, Madame la
13 Greffière, on peut procéder à l'assermentation des
14 témoins s'il vous plaît.

15

16 L'an deux mille quatorze (2014), ce quatorzième
17 (14e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

18

19 HERVÉ LAMARRE, directeur principal Clientèle
20 d'affaires et réglementation, ayant une place

1 d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
2 (Québec);

3
4 HANI ZAYAT, directeur Approvisionnement en
5 électricité, ayant une place d'affaires au 75,
6 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

7
8 RICHARD LAGRANGE, chef Planification et fiabilité,
9 ayant une place d'affaires au 75, boulevard René-
10 Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

11
12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14
15 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

16 Je vous remercie, Madame la Greffière. On va
17 procéder à l'adoption de la preuve. Je vais y aller
18 à l'envers. Je vais commencer avec monsieur
19 Lamarre.

20 Q. [1] Alors, Monsieur Lamarre, je vous réfère à

1 l'ensemble de la documentation, donc autant la
2 preuve du Distributeur que les réponses aux
3 demandes de renseignements. Je comprends que vous
4 avez participé à l'élaboration de ces documents?

5

6

7 M. HERVÉ LAMARRE :

8 R. Oui.

9 Q. [2] Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
10 votre témoignage écrit en l'instance?

11 R. Oui.

12 Q. [3] Je vous remercie. Monsieur Zayat, mêmes
13 questions. Donc, je vous réfère à l'ensemble de la
14 preuve, tant la preuve d'Hydro-Québec que les
15 réponses aux demandes de renseignements de la Régie
16 et des intervenants. Je comprends que vous avez
17 participé à la préparation de l'ensemble de ces
18 documents?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Oui.

1 Q. [4] Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
2 votre témoignage écrit en l'instance?

3 R. Oui.

4 Q. [5] Je vous remercie, Monsieur Zayat. Monsieur
5 Lagrange, je comprends que vous n'avez pas
6 participé à la préparation de la preuve. Vous
7 n'étiez pas en fonction à cette époque-là?

8 M. RICHARD LAGRANGE :

9 R. C'est exact.

10 Q. [6] Par contre, vous avez pris connaissance de
11 l'ensemble de la preuve?

12 R. Oui, tout à fait.

13 Q. [7] Avez-vous participé à la rédaction des réponses
14 aux demandes de renseignements?

15 R. Oui.

16 Q. [8] Je comprends que vous adoptez le tout pour
17 valoir pour votre témoignage en l'instance?

18 R. Oui.

19 Q. [9] Je vous remercie, Monsieur Lagrange. Alors, la
20 preuve étant adoptée, Madame la Présidente, nous

1 n'avions pas annoncé de présentation, nous aurons
2 de courtes... deux questions pour les témoins à la
3 lumière de l'ensemble de la preuve. Et je vais
4 commencer avec monsieur Zayat. Vous avez pris
5 connaissance de l'ensemble de la preuve?

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Oui.

8 Q. [10] Avez-vous des commentaires généraux à faire en
9 début d'audience?

10 R. J'ai quelques commentaires.

11 Q. [11] Je vous laisse aller.

12 R. Bonjour mesdames et monsieur. Donc, quelques
13 commentaires plus en prenant connaissance des
14 mémoires des intervenants et peut-être de façon
15 plus globale. Repositionner dans le fond le
16 dossier, l'option d'électricité interruptible comme
17 étant un dossier pour moi qui est un dossier de
18 fiabilité avant tout. Bien qu'il soit balisé sur
19 des données de marché, ça reste un dossier de
20 fiabilité pour le Distributeur dans la mesure où

1 l'option d'électricité interruptible est une option
2 qui est importante au bilan de puissance du
3 Distributeur. Elle contribue à la satisfaction des
4 besoins de puissance du Distributeur; qu'elle
5 permet de laisser les interconnexions libres dans
6 le fond pour aller chercher des mégawatts
7 additionnels lorsque requis. Donc, elle n'est pas
8 sujette aux contraintes de l'interconnexion de par
9 la présence de ses clients à l'intérieur de la zone
10 de contrôle du Québec.

11 (9 h 10)

12 Je rajouterais que les clients de l'option
13 de, en tout cas, l'utilisation qu'on en a fait et
14 la présence des clients a été fiable au cours des
15 années, je dirais, dans la très grande majorité des
16 cas. Et le but de la présente demande est de
17 préserver les quantités qui sont offertes par nos
18 clients industriels, donc en termes d'électricité
19 interruptible, et aussi de, on l'espère, d'aller
20 chercher des quantités additionnelles qui pourront

1 être contributives à nos bilans.

2 Comme vous le savez, on a des besoins de
3 puissance qui sont importants pour le Distributeur
4 et si on pouvait augmenter la contribution des
5 clients industriels à ces besoins-là, à satisfaire
6 ces besoins-là plutôt, ça serait certainement un
7 grand plus, un grand plus pour nous.

8 Je rajouterais que l'utilisation de
9 l'option a été, l'option permet une utilisation
10 entre zéro et cent (0 - 100) heures. Évidemment, il
11 y a eu des années à zéro (0); il n'y a jamais eu
12 d'année à cent (100), donc on n'a jamais utilisé
13 l'électricité interruptible jusqu'à la limite de
14 cent (100) heures. L'année dernière a été une
15 année, les deux dernières années ont été des années
16 d'utilisation plus soutenue, avec deux mille
17 treize-deux mille quatorze (2013-2014) une
18 utilisation de cinquante-cinq (55) ou soixante (60)
19 heures, mais on n'a jamais été jusqu'à utiliser
20 l'électricité pendant cent (100) heures.

1 Peut-être un côté, j'ai fait référence
2 tantôt aux conditions de marché que le, dans le
3 fond, c'est une option, c'est un dossier de
4 fiabilité balisé par des données de marché; mais
5 c'est important aussi de tenir compte du fait que
6 ça a des coûts chez les clients, donc tout balisage
7 ou toute évaluation de l'intérêt de l'option doit
8 tenir compte du fait qu'il y a quand même des
9 conditions pour les clients pour pouvoir soumettre
10 des quantités dans l'option d'électricité
11 interruptible et qu'il faut qu'ils soient capables,
12 il faut qu'ils veuillent, évidemment, et qu'ils
13 soient capables de compenser leurs coûts.

14 Et c'est un peu la structure de
15 rémunération qu'on a, qui est proposée dans le
16 présent dossier, donc une structure avec des coûts,
17 avec une prime fixe, dans le fond, qui sert
18 essentiellement à compenser, en partie du moins,
19 les clients pour les coûts qu'ils doivent subir
20 pour mettre en place les systèmes. Et, de notre

1 point de vue, c'est un peu le déclencheur qui
2 permet d'aller chercher des quantités qui sont, qui
3 figurent au bilan.

4 Il faut dire que la présence, une fois
5 qu'on souscrit à la puissance interruptible,
6 l'électricité interruptible pardon, bien, le client
7 s'engage à être présent trois mille (3 000) heures;
8 donc pendant les trois mille (3 000) heures
9 d'hiver, soit du premier (1er) décembre jusqu'à la
10 fin mars, le client doit être disponible pour subir
11 une interruption. Ça ne veut pas dire qu'il va
12 subir une interruption pendant trois mille (3 000)
13 heures, loin de là, mais il est disponible, à
14 chacune des heures de l'hiver, de ces quatre mois-
15 là, pour être interrompu au besoin.

16 Évidemment, la compensation au moment de
17 l'interruption, puis là, je vous ramène à la
18 question de l'interruption entre zéro et cent (0 -
19 100) heures, bien ça, c'est pour, dans le fond, on
20 est balisé par rapport aux conditions de marché

1 comme distributeur mais aussi il y a des coûts chez
2 les clients, qui sont souvent des pertes de
3 production ou d'autres coûts, et la prime variable
4 est là pour compenser ces coûts-là.

5 Ça fait le tour pour moi.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Q. [12] Ça termine votre présentation, Monsieur Zayat,
8 je vous remercie. J'aurais une dernière question,
9 Madame la Présidente, pour monsieur Lamarre : vous
10 avez pris connaissance de l'ensemble de la preuve,
11 Monsieur Lamarre?

12 M. HERVÉ LAMARRE :

13 R. Oui.

14 Q. [13] Donc avez-vous des commentaires à l'égard de
15 la preuve de certains intervenants?

16 R. Moi, j'aimerais intervenir sur les conclusions de
17 l'AREQ qui demande à la Régie d'accepter qu'elle
18 bénéficie des options d'électricité interruptible.
19 Donc cette requête-là porte à croire qu'il y a eu
20 des discussions entre l'AREQ et Hydro-Québec et

1 qu'il n'y a pas eu d'entente. Et de la façon que je
2 vois la démarche de l'AREQ, c'est d'intervenir
3 auprès de la Régie pour trancher un différence de
4 points de vue.

5 Or, il n'y a eu aucune discussion entre
6 l'AREQ, contrairement à l'AQCIE/CIFQ, avec qui on a
7 eu des bonnes discussions pour établir les
8 modalités, qu'est-ce qui ferait en sorte, qu'est-ce
9 qu'on pourrait amener comme modalités pour que
10 l'option fonctionne; on n'a eu aucun genre de
11 discussion, de telle discussion avec l'AREQ.

12 Cependant, le message que je veux passer,
13 c'est que s'il y a effectivement des quantités de
14 puissance interruptible de la part de certains
15 membres de l'AREQ qui pourraient être mises à la
16 disposition du Distributeur, on est très intéressés
17 à les obtenir, dans la mesure où ces moyens-là sont
18 éligibles à nos critères d'admissibilité.

19 Et si jamais nos critères d'admissibilité
20 doivent être ajustés, doivent être modifiés pour

1 tenir compte de particularités qu'on ne connaît
2 pas, on est très intéressés à en discuter avec
3 l'AREQ. Puis tout ça, ça peut se faire dans le même
4 contexte qu'on l'a fait avec l'AQCIE/CIFQ et non
5 pas à travers une audience à la Régie de l'énergie.

6 Maintenant, ça, ça m'amène à parler de la
7 demande de l'AREQ de rehausser le seuil de quatre-
8 vingts pour cent (80 %) pour la puissance de base.
9 Moi, je soumets que le problème n'est pas là.
10 Premièrement, cette règle-là vise à ce que la
11 quantité qui nous est offerte soit perceptible;
12 autrement, si on met ce seuil-là trop élevé, on
13 tombe dans une zone de, une zone de bruit dans
14 laquelle la contribution réelle ne sera pas
15 perceptible. Le problème n'est pas là. Ce qu'on
16 perçoit, nous, avec les... ce que les réseaux
17 municipaux sont en mesure de nous offrir, c'est que
18 les réseaux municipaux ont un profil de
19 consommation très similaire à celui du Distributeur
20 et, pour des raisons économiques évidentes, les

1 réseaux municipaux mettent beaucoup d'efforts à
2 écriêter leur pointe parce que c'est ce qui leur
3 procure des économies de puissance tout au long de
4 l'année et lorsque le distributeur établit ses
5 besoins de puissance, il tient déjà compte que
6 l'AREQ fait cet... que les membres de l'AREQ font
7 cette gestion-là de leur... de leur pointe avec
8 leur moyen de puissance. Donc, on ne peut pas
9 utiliser les mêmes moyens soit pour la propre
10 gestion et pour les besoins du Distributeur.

11 Et un point additionnel, s'il existe
12 d'autres moyens que ceux déjà utilisés par les
13 membres de l'AREQ qui pourraient être disponibles,
14 bien, notre compréhension, c'est que c'est beaucoup
15 plus rentable pour l'AREQ de décréter davantage
16 leur pointe que de nous l'offrir, même avec la
17 valeur bonifiée des crédits. Il y a un rapport
18 économique, là, de quatre pour un, l'économique sur
19 leur prime de puissance par rapport à ce qu'ils
20 vont obtenir en nous offrant cette puissance-là.

1 Donc, sans entrer davantage dans les
2 détails, ce que je sou mets, puis avec respect pour
3 l'AREQ et ses membres qui sont des clients d'Hydro-
4 Québec, on pense que cette demande-là n'est pas
5 justifiée puis on appelle plutôt l'AREQ et ses
6 membres au dialogue, puis on est prêt à les
7 rencontrer, ce qu'on n'a pas fait dans le passé,
8 pour parler spécifiquement de puissance
9 interruptible, mais on est prêt à le faire et s'il
10 y a des ajustements à faire dans le futur, bien, on
11 les fera pour effectivement rendre... Si
12 effectivement il y a des puissances disponibles,
13 bien, on fera les ajustements qu'il faut pour qu'on
14 puisse en bénéficier.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Q. [14] Ça termine vos commentaires, Monsieur Lamarre?

17 R. Oui.

18 Q. [15] Je vous remercie. Alors, Madame la Présidente,
19 les témoins sont... sont prêts à être contre-
20 interrogé.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Fraser. Était annoncé en contre-
3 interrogatoire FCEI, alors Maître Turmel. Je n'ai
4 pas indiqué AQCIE ni AREQ car vous n'étiez pas
5 annoncé en contre-interrogatoire. Si c'était le cas
6 contraire, veuillez s'il vous plaît nous le faire
7 savoir. Maître Lapierre, c'est ça?

8 Me SOPHIE LAPIERRE :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. C'est bien. Merci. Maître Turmel.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

13 Q. [16] Oui, j'avais anticipé... Bonjour, Madame la
14 Présidente. Bonjour aux Membres du Banc. J'avais
15 anticipé peut-être des questions de l'AREQ, mais
16 nous sommes prêts de toute manière, alors on peut
17 procéder. Bonjour aux Membres du Banc... au Panel,
18 pardon, de témoins. André Turmel pour la FCEI.

19 Alors, donc, bon, petit retour lundi matin,
20 on se remet dans le travail. On va travailler dans

1 un premier temps avec les questions-réponses que
2 HQD a données à la FCEI, donc c'est la pièce HQD-2,
3 Document 3. Et là, vous m'excuserez, je suis parti
4 sans ma feuille qui m'indique, là, les données
5 bilingues relatives à la cote de la Régie. Merci.
6 Qui est B... attendez un instant... B-13. Merci,
7 Maître Fraser. Bon. Vous l'avez, vous me dites que
8 vous l'avez.

9 Donc, à la question-réponse 2.5, donc on
10 est dans la première thématique, là, un peu dans
11 l'historique d'utilisation. On veut comprendre un
12 peu... bien, la preuve de HQD et les réponses
13 données aux questions. Donc, à la question 2.5 à la
14 page 10 de 23, HQD-2, Document 3, on vous posait la
15 question : « Veuillez donner... » bon, un donner le
16 - comment dire - l'historique, on disait :

17 Le Distributeur indique que le niveau
18 d'interruption de 57 heures pourrait
19 inciter certains clients à remettre en
20 question leur participation à

1 l'option. Veuillez indiquer quelle est
2 selon le Distributeur le niveau
3 d'interruption maximum qui n'induirait
4 pas de baisse d'adhésion à l'option.

5 Bon. Dans la réponse, il y a plusieurs avenues,
6 mais dans un premier temps, je veux focusser sur la
7 première phrase :

8 Jusqu'à l'hiver 2012-2013, il n'y a eu
9 seulement que quelques heures
10 d'interruption par hiver et les
11 clients ont déterminer leur offre de
12 puissance interruptible en fonction de
13 cet historique d'utilisation.

14 Dans un premier temps, de manière générale, est-ce
15 qu'il est vrai de mentionner qu'à l'été... aux
16 années deux mille six, deux mille sept (2006-2007),
17 deux mille sept, deux mille huit (2007-2008) il y a
18 eu quand même un nombre important d'heures
19 d'interruption? Parce que quand on lit ce passage-
20 là, c'est comme s'il y avait eu rien avant deux

1 mille douze, deux mille treize (2012-2013), mais
2 quand on regarde un peu plus loin, je vous suggère
3 deux mille six, deux mille sept (2006-2007) et deux
4 mille sept, deux mille huit (2007-2008), il y avait
5 eu passablement d'interruption. Est-ce que c'est
6 exact, Monsieur Zayat?

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Effectivement, l'option d'électricité interruptible
9 a été utilisée au fil des ans depuis deux mille
10 cinq (2005), avec une utilisation variable depuis
11 deux mille cinq (2005). Comme je l'ai mentionné
12 tantôt, il y a eu des années, je crois, où on ne
13 l'avait pratiquement pas utilisé. Et il y a des
14 années où l'utilisation a été plus... plus soutenu.

15 Q. [17] Mais, c'est le cas pour deux mille six, deux
16 mille sept (2006-2007), deux mille sept, deux
17 mille... deux mille six, deux mille sept (2006-
18 2007), deux mille sept, deux mille huit (2007-
19 2008).

20 R. Bien, je crois qu'on a répondu à ces questions, le

1 nombre d'heures d'utilisation a été donné pour
2 chacune... pour chacune des années.

3 Q. [18] Mais, étiez-vous d'accord avec moi que
4 c'étaient des heures... c'était un nombre d'heures
5 important, là.

6 R. Ce sont les heures qui figurent au tableau.

7 Q. [19] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que
8 c'est un nombre d'heures important? C'est la
9 question que je vous pose.

10 R. Bon. Effectivement, en deux mille six, deux mille
11 sept (2006-2007), on a utilisé une soixantaine
12 d'heures, donc autour de soixante-deux (62) heures,
13 deux mille sept, deux mille huit (2007-2008) plus
14 une dizaine d'heures, donc ça dépend de laquelle
15 des deux années on parle.

16 Q. [20] Oui.

17 R. Il y a une année où ça a été un usage plus soutenu,
18 un peu à l'image de deux mille treize, deux mille
19 quatorze (2013-2014), alors que deux mille sept,
20 deux mille huit (2007-2008) a été un usage qui a

1 été plus limité, on parle d'une dizaine d'heures.

2 Q. [21] Ce que je veux convenir avec vous, c'est qu'il
3 y a eu des années, là, où, t'sais, on est... je ne
4 parle pas des montagnes russes, là, mais il y a
5 des... il y a des grands crus, des moins grands
6 crus. Il y a des bonnes années, il y a des années
7 plus hautes, plus basses, donc...

8 R. Je dirais, il y a eu deux années où l'utilisation a
9 été plus soutenue, donc essentiellement deux mille
10 six, deux mille sept (2006-2007) où on n'a pas
11 atteint le maximum, donc ça n'a pas été utilisé
12 cent (100) heures comme certains semblent
13 l'indiquer, mais plus quelque chose de l'ordre de
14 soixante (60) heures, et une utilisation du même
15 ordre en deux mille treize-deux mille quatorze
16 (2013-2014).
17 (9 h 24)

18 Q. [22] O.K. Merci. Quand je reviens donc à la
19 question-réponse à 2.5, vous dites que les clients,
20 sur la base de l'hiver deux mille douze-deux mille

1 treize (2012-2013), les clients ont déterminé leur
2 offre de puissance sur la base de ces... jusqu'à
3 deux mille douze-deux mille treize (2012-2013), il
4 y a eu que seulement que quelques heures
5 d'interruption. Donc, est-ce qu'il faudra baliser
6 cette affirmation quand vous dites que les clients,
7 bien dans votre affirmation vous dites que les
8 clients, comment dire, ont balisé leur offre sur la
9 base de ces quelques heures d'utilisation. Parce
10 que j'imagine, on parle souvent que ces grandes
11 sociétés sont en affaires depuis longtemps,
12 notamment les papetières et autres.

13 R. Excusez-moi, je comptais les années, dans le fond,
14 qui se sont écoulées entre deux mille six (2006),
15 deux mille sept (2007) et deux mille treize (2013),
16 deux mille quatorze (2014). Il y en a à peu près
17 huit, huit ans. Donc, je ne peux pas présumer
18 qu'ils sont basé leur offre ou leur mémoire sur ce
19 qu'il y avait en deux mille six-deux mille sept
20 (2006-2007).

1 Je pense qu'il faut revoir un peu l'usage
2 dans son ensemble. Depuis deux mille six-deux mille
3 sept (2006-2007), l'utilisation de l'option
4 d'électricité interruptible a été plus limitée. Je
5 dis plus limitée, mettons entre dix (10) et trente
6 (30) heures, dans un contexte où le tarif, la
7 rémunération du client était connue. Donc, c'est
8 celle qu'on avait, enfin qui est en vigueur jusqu'à
9 l'hiver dernier.

10 Est-ce que le client se base uniquement sur
11 les interruptions passées? Je vais dire en partie,
12 mais en partie aussi en fonction de la
13 rémunération. Est-ce qu'on peut dire que c'est...
14 Quand on regarde l'année dernière, c'est sûr qu'en
15 tenant compte, en fonction de la rémunération qui
16 était offerte aux clients, les clients semblaient
17 trouver que l'utilisation qu'on en a fait était
18 trop grande par rapport à leur perte de production
19 et aux coûts qu'ils encouraient.

20 Après ça, chaque client fait, comme chaque

1 individu fait ses évaluations en fonction des
2 critères qui lui sont propres. Il y en a qui ont pu
3 planifier en fonction de vingt (20) heures
4 d'interruption, d'autres en fonction de cent (100)
5 heures d'interruption. Ça, je ne peux pas parler
6 pour l'ensemble ou pour chacun des clients.

7 Mais ce que je peux dire c'est que, dans le
8 fond, oui, on a utilisé l'électricité interruptible
9 de façon plus importante en deux mille treize-deux
10 mille quatorze (2013-2014), ce qui a occasionné
11 des... ce qui semble avoir occasionné plutôt des
12 pertes de production chez des clients et des coûts
13 importants chez ces clients-là étant donné la
14 rémunération qui était en place.

15 Et ce que l'on présente dans le dossier
16 aujourd'hui c'est justement un ajustement de cette
17 rémunération-là qui reflète les conditions de
18 marché que, nous, on voit. Donc, dans le fond, ce
19 qu'on dit c'est qu'on n'est pas collé aux
20 conditions du client, mais on est capable au moins

1 de baliser et de dire que ça reflète nos coûts, par
2 ailleurs, et les options alternatives, si elles
3 existent. Et je peux dire qu'elles n'existent pas
4 tout le temps. Et, en même temps, il revient à
5 chacun des clients de voir si cette offre est
6 suffisante pour compenser les coûts qu'ils peuvent
7 subir lorsqu'il y a des arrêts de production.

8 Quelles seront les interruptions les
9 prochaines années? La question est posée à chaque
10 fois et je peux toujours donner la même réponse,
11 c'est selon les modalités du programme, entre zéro
12 et cent (100) heures. Zéro s'il n'y a pas de
13 besoin, si les conditions climatiques sont
14 clémentes. Et c'est sûr que la contribution de
15 l'électricité interruptible est supposée être
16 présente jusqu'à une période de cent (100) heures.
17 Est-ce que ça va être dix (10), vingt (20),
18 soixante (60)? Je ne peux pas... Je ne peux pas le
19 dire aujourd'hui pour le prochain hiver ni pour
20 l'hiver suivant.

1 Q. [23] O.K. Parfait. Mais je veux juste bien
2 comprendre. Donc, vous avez des raisons de croire
3 que les clients n'ont pas tenu compte de cet
4 historique? Ce que j'ai cru comprendre c'est que
5 vous dites, vous prenez pour acquis que certains
6 clients en ont tenu compte et d'autres n'en ont pas
7 tenu compte de l'historique, et je parle des
8 historiques depuis le début.

9 R. Je ne peux pas parler pour les clients.

10 Q. [24] Non.

11 R. Ce que je peux dire c'est que chacun des clients
12 sait quand est-ce qu'il a participé au programme,
13 sait combien il en a retiré de crédit. Chacun des
14 clients sait qu'est-ce que ça lui a occasionné
15 comme perte de production ou comme préjudice ou
16 comme coûts additionnels et chacun des clients a
17 fait ses propres analyses et a décidé de plein gré
18 de participer ou pas.

19 Ce qui compte pour moi c'est d'avoir, de
20 m'assurer qu'on a une base suffisante de clients

1 qui participent à l'option d'électricité
2 interruptible et qui contribuent à la satisfaction
3 des besoins en puissance du Distributeur. C'est ça
4 qui compte pour moi. Et, évidemment, qui soient
5 présents lorsque le besoin est là et qu'on doit les
6 appeler à deux heures de préavis.

7 Q. [25] Et tout à l'heure d'entrée de jeu vous avez
8 mentionné à la question de votre procureur que les
9 clients s'étaient engagés, s'engagent quand ils
10 vont dans l'interruptible à être disponibles à
11 chaque heure pour trois mille (3000) heures pendant
12 l'hiver. C'est exact, c'est ce que vous avez bien
13 dit?

14 R. C'est ce que j'ai dit. J'ai peut-être surestimé le
15 nombre d'heures mais c'est deux mille huit cents
16 (2 800)...

17 Q. [26] On s'entend.

18 R. En tout cas, c'est toutes les heures, du premier
19 (1er) décembre jusqu'au, jusqu'à la fin mars.

20 Q. [27] Donc, ce n'est pas une décision que les

1 clients, qui s'engagent, prennent à la légère,
2 hein? Ils sont informés par Hydro-Québec de toutes
3 les... je dirais, les tenants et aboutissants, de
4 ces options-là? C'est beau avoir... Parce que,
5 parfois, certains peuvent dire, que le crédit,
6 d'autres, tu sais, au crédit, il y a des
7 obligations, là. Vous êtes d'accord avec moi que
8 les clients sont bien informés par HQD j'imagine et
9 qu'ils ne prennent pas ces décisions-là,
10 d'affaires, à la légère?

11 R. Absolument. C'est l'essence même du programme,
12 d'être présent, d'être disponible, d'avoir la
13 capacité de s'effacer pendant les heures d'hiver,
14 pendant certaines heures d'hiver, et les modalités
15 sont présentes dans le règlement tarifaire, je
16 pense.

17 Q. [28] Non.

18 R. Donc, les modalités, à deux heures de préavis, pour
19 des périodes de quatre à cinq heures, jusqu'à une
20 période deux fois par fois, en tout cas, toutes les

- 1 modalités qu'on... qui sont d'ailleurs
2 essentiellement reprises dans le présent dossier.
3 Mais oui, le client doit être disponible, en
4 pratique, à chacune des heures, pour une
5 utilisation maximale de vingt (20) appels par
6 année.
- 7 Q. [29] Avec un maximum de cent (100) heures? Hein?
8 C'est...
- 9 R. C'est bien ça.
- 10 Q. [30] C'est ça.
- 11 R. C'est vingt (20) appels par année, à raison de cinq
12 heures chaque appel.
- 13 Q. [31] Et donc les, parce que ces clients-là sont
14 nécessairement conscients que le tout, que... pour
15 aller à cent (100) heures d'interruption. Ça, ils
16 le savent bien, c'est écrit d'ailleurs?
- 17 R. Je ne veux pas parler pour chacun des clients mais
18 je pense que c'est des données publiques, connues,
19 débattues à la Régie.
- 20 Q. [32] C'est ça.

- 1 R. Donc, je présume que les clients le savent.
- 2 Q. [33] D'accord. Merci. O.K. Maintenant, juste pour
3 bien confirmer, en deux mille douze - deux mille
4 treize (2012-2013), deux mille treize - deux mille
5 quatorze (2013-2014) qui ont été des années
6 importantes en matière d'interruption, est-ce que
7 je comprends que de l'avis du, ou à la connaissance
8 du Distributeur, ces années-là, les interruptions
9 répétées qui ont eu lieu, ont été créées
10 littéralement ou en lien, ou il y a un lien causal
11 avec les vagues de froid que l'on a connues au
12 Québec. Il n'y a pas d'autres raisons
13 particulières, c'est les températures froides, dans
14 un temps précis, qui durent longtemps, qui ont
15 amené les interruptions. Juste pour bien confirmer
16 qu'on comprend bien.
- 17 R. La première raison, c'est les températures froides.
18 C'est sûr que l'option de l'électricité
19 interruptible, elle est là pour répondre aux aléas
20 climatiques essentiellement. Mais je dirais que

1 c'est un moyen pour répondre aux aléas de l'offre
2 et de la demande. Là, quand on regarde l'aléa
3 climatique, c'est sûr que c'est un aléa au niveau
4 de la demande et donc, si la demande est plus
5 forte, on peut utiliser l'électricité interruptible
6 pour répondre à cette demande-là. Est-ce qu'il peut
7 y avoir d'autres aléas pour lesquels l'électricité
8 interruptible pourrait répondre? Bien sûr qu'il
9 pourrait y en avoir d'autres. Il y en a déjà eu
10 dans le passé. Il pourrait y avoir des lignes qui
11 ne sont pas disponibles, des interconnexions qui ne
12 sont pas disponibles, donc des limitations au
13 niveau de l'offre qui font que l'électricité... Une
14 fois que l'option d'électricité interruptible est
15 mise en place, elle contribue au bilan du
16 Distributeur de la même façon que les autres
17 moyens. Donc, ce qu'on regarde, c'est dans
18 l'ensemble, la demande qu'on a et l'offre qu'on a
19 et évidemment on fait tout pour que l'offre
20 corresponde à la demande. Donc c'est

1 essentiellement pour gérer l'aléa climatique mais
2 l'option d'électricité interruptible est en bout de
3 ligne un moyen d'offre, je ne vais pas dire comme
4 les autres mais presque, qui a ses propres
5 limitations au même titre qu'il y a plusieurs
6 autres moyens de production qui ont leur propre
7 limitation. Mais ça fait partie du portefeuille.
8 Q. [34] D'accord. Mais avec donc ces deux hivers-là
9 qui sont quand même le fruit d'aléas climatiques,
10 je pense que vous l'avez dit, est-ce que je
11 comprends que le Distributeur n'apporte pas de
12 changement dans sa gestion des besoins de
13 puissance. Là, je sais qu'on n'est pas dans le plan
14 d'approvisionnement mais en général, bref, ces deux
15 hivers-là, avec les aléas qu'on a connus, avec...
16 bien les appels... pas des... avec les
17 interruptions, est-ce que ça amène chez vous un
18 changement dans la façon de gérer votre besoin de
19 puissance, si on ne prend en compte que ces
20 éléments-là?

- 1 R. Je ne suis pas... Je vais répondre ce que je
2 comprends de votre question.
- 3 Q. [35] Oui.
- 4 R. L'option d'électricité interruptible aujourd'hui ou
5 pour le prochain hiver, par rapport au dernier
6 hiver, donc c'est la même utilisation, ça répond au
7 même besoin, gérer les aléas climatiques, gérer les
8 aléas d'offre-demande du Distributeur pendant la
9 période d'hiver, jusqu'à une utilisation maximum de
10 cent (100) heures.
- 11 Q. [36] O.K. Mais donc, et dans la façon que là, vous
12 envisagez l'hiver qui vient, même si on est le
13 quatorze (14) juillet, là, la façon dont vous avez
14 géré dans les deux dernières années, vous me dites,
15 l'année qui s'en vient, la gestion des besoins de
16 puissance va se faire, grosso modo, de la même
17 façon. Il n'y a pas de changement important, là?
- 18 R. Les caractéristiques de l'option d'électricité
19 interruptible sont les mêmes dans ce qu'on
20 propose...

1 Q. [37] D'accord.

2 R. ... de ce qui était dans le passé. Donc, c'est un

3 moyen qui est disponible pour un certain nombre

4 d'usages. Donc, évidemment, c'est quelque chose

5 qu'on veut conserver. On ne veut pas, on ne peut

6 pas utiliser toutes les heures, faire toutes les

7 interruptions au mois de décembre et se retrouver

8 sans possibilité pour le mois de janvier par

9 exemple. Si c'est à ça que fait référence votre

10 question. C'est un moyen de dernier... de dernier

11 recours. Autrement dit, l'option d'électricité

12 interruptible est appelable à deux heures de

13 préavis. Donc c'est sûr que le deux heures de

14 préavis est important. Donc on essaie de garder...

15 c'est un moyen qui est flexible et qu'on est... on

16 n'a pas nécessairement besoin de se commettre

17 longtemps d'avance. Donc on va aller chercher les

18 quantités qu'on a besoin de chercher avant. Et la

19 modulation de dernière minute peut se faire à deux

20 heures de préavis.

1 (9 h 35)

2 Des fois les moyens qu'on va chercher à
3 trente-six heures (36 h) ou quarante-huit heures
4 (48 h) d'avance sont limités. Ils sont limités par
5 la capacité des interconnexions, par les conditions
6 de marché, peu importe. Et dans ce cas-là on est,
7 même à trente-six heures (36 h) d'avis, on peut...
8 on peut penser que l'électricité interruptible
9 serait... serait appelée. Mais essentiellement,
10 oui, c'est les mêmes... les mêmes critères ou la
11 même utilisation qui en a été faite, elle
12 continuera à être... c'est les mêmes critères. Sur
13 la même... la même base.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. [38] D'accord. Parfait, c'est clair. Donc puisqu'il
16 n'y aura pas de changement, c'est ce que vous venez
17 de dire - au moins pour la prochaine année devant
18 nous - est-ce que par ailleurs vous voyez quelque
19 facteur que ce soit qui pourrait faire en sorte
20 d'accroître la... comment dire, que les

1 interruptions soient en moyenne, le nombre d'heures
2 soit plus important en moyenne? Si on fait une
3 moyenne depuis sept-huit ans, ce qui était peut-
4 être vingt... là je vous dis vingt heures (20 h),
5 là - est-ce qu'il y a quelque chose que vous voyez
6 qu'on n'aurait pas vu qui pourrait faire en sorte
7 qu'en moyenne les... on soit plus dans le trente
8 (30), quarante (40), cinquante (50)? Non, il n'y a
9 pas, j'ai rien vu, là, juste me confirmer qu'il n'y
10 a pas d'élément que... un facteur additionnel qu'on
11 devrait prendre en compte.

12 R. Disons qu'on ne peut pas faire appel à ces moyens-
13 là en fonction de moyenne historique.

14 Q. [39] O.K.

15 R. Ce qu'on dit c'est que c'est un moyen qui a besoin
16 d'être là pour pouvoir être contributif au bilan de
17 puissance, hein, on a... Dans le fond il y a même
18 un taux de réserve qui est associé au... à
19 l'électricité interruptible, qui tient compte du
20 fait que des fois, dans certains cas, l'option

1 n'est pas suffisante pour répondre aux critères de
2 fiabilité. Donc ce taux de réserve qui est
3 aujourd'hui pour l'option... l'option 1 est de...
4 est de quinze pour cent (15 %).

5 Maintenant si votre question est si... si
6 on limitait le nombre d'interruptions à cinquante
7 heures (50 h) au lieu de cent (100 h), bien c'est
8 sûr que la contribution en puissance, la
9 contribution au bilan, pour les mêmes mégawatts
10 souscrits, bien elle serait beaucoup plus faible.
11 Parce qu'il faudrait tenir compte d'événements qui
12 font en sorte que peut-être une fois aux dix (10)
13 ans ou une fois de temps en temps l'offre ne serait
14 pas suffisante parce qu'on serait limité par ce...
15 ce cinquante heures (50 h).

16 Maintenant quelle serait l'utilisation de
17 cette option-là pour le prochain hiver? Je ne suis
18 ni devin ni météorologue, puis je... Je peux vous
19 dire que ça va être utilisé entre zéro et cent
20 heures (100 h), selon les modalités du programme.

- 1 Et la... la capacité d'utiliser l'interruptible
2 jusqu'à cent heures (100 h), même si c'est juste
3 une possibilité, elle est importante puis c'est ce
4 qui permet de... de rémunérer l'option à ces
5 hauteurs-là en tenant compte d'un taux de réserve
6 de quinze pour cent (15 %).
- 7 Q. [40] Et vous l'avez dit, vous n'êtes pas devin ni
8 météorologue. Et donc j'imagine que vous n'êtes pas
9 plus climatologue, mais je comprends qu'il y a...
10 vous ne voyez pas rien qui vous permet d'anticiper
11 que les hivers deux mille douze-treize (2012-2013)
12 et treize-quatorze (2013-2014) deviennent...
13 deviennent une norme en matière d'interruption, là.
14 Donc pour vous, comment dire, il a fait très froid
15 deux ans de temps, mais rien ne vous permet de dire
16 ou de penser que ça devienne la norme, si je
17 comprends.
- 18 R. Je vais... je vais le redire. Je vais le redire.
19 L'option d'électricité interruptible est là pour
20 gérer un aléa climatique, mais pas uniquement un

1 aléa climatique. Elle est là pour gérer un bilan de
2 puissance. Donc elle complète un bilan de
3 puissance. Pour l'illustrer, on dit c'est... c'est
4 quoi un bilan de puissance? C'est quoi l'aléa?
5 C'est au Québec, étant donné qu'une grande partie
6 de nos... de nos systèmes de chauffage sont des
7 chauffages électriques, l'aléa se traduit souvent
8 par un aléa... l'aléa climatique se traduit par un
9 besoin supplémentaire.

10 Mais l'option d'électricité interruptible
11 est un moyen en puissance qui contribue à la... à
12 compléter le bilan en puissance. Et je ne voudrais
13 pas le réduire uniquement à sa dimension climatique
14 comme vous le faites là.

15 Q. [41] Je ne le réduis pas qu'à ça, mais j'évoquais
16 cet aspect-là. Mais là tout à l'heure vous avez
17 d'entrée de jeu mentionné que ce dossier est un
18 dossier de fiabilité, balisé sur des données de
19 marché. Avez-vous un exemple de... parce que O.K.
20 Donc vous me dites : les interruptions pour nous

1 c'est de la fiabilité, puis on utilise un marché
2 pour se baliser. Je comprends. Mais quels sont les
3 autres dossiers où la fiabilité n'est pas... n'est
4 pas présente? Je veux dire question un peu naïve,
5 là, la fiabilité n'est-elle pas un peu présente un
6 peu partout, dans tous les approvisionnements? Dès
7 qu'on parle d'approvisionnement à court, moyen,
8 long terme vous semblez...

9 Parce que ma question, je ne sais pas
10 pourquoi aujourd'hui vous commencez d'entrée de jeu
11 avec le mot « fiabilité ». Peut-être pour donner
12 une ampleur plus importante au dossier. J'essaie de
13 voir ce que vient faire la fiabilité ici. Alors que
14 dans d'autres dossiers la fiabilité est tout aussi
15 importante. Peut-être que j'ai mal compris votre
16 remarque introductive, mais j'essaie de voir
17 l'importance ou le rôle de fiabilité ici.

18 R. Bien je vais vous rappeler juste qu'est-ce qu'on
19 fait avec les mégawatts qui sont... qui sont
20 souscrits en interruptible. Donc c'est des

1 mégawatts qui figurent au bilan de puissance. Le
2 bilan de puissance il est issu de quoi? Il est issu
3 d'une prévision de la demande et d'un ensemble de
4 moyens... d'un ensemble de moyens de production,
5 donc du patrimonial, de l'éolien qui est réaffirmé
6 à travers une entente d'intégration éolienne. Des
7 achats de puissance de court terme et qui font en
8 sorte... et avec un taux de réserve qui fait en
9 sorte qu'on... selon les critères de fiabilité du
10 NPCC et du Québec où on ne doit pas subir un
11 délestage, où la moyenne de délestage devrait être
12 une fois aux dix ans. Donc pourquoi c'est un moyen
13 de fiabilité?

14 (09 h 41)

15 Parce qu'il est issu de critères de fiabilité, où
16 on dit : « La fiabilité de la zone doit être
17 assurée selon le critère de un délestage une fois
18 aux dix ans. »

19 Est-ce que l'ensemble de nos... puis c'est
20 pour faire aussi référence au fait que ce n'est pas

1 juste de l'économique, les alternatives ne sont pas
2 toujours là. Autrement dit, si on avait mille
3 mégawatts (1 000 MW) d'électricité interruptible
4 qu'on n'a plus, bien c'est mille mégawatts
5 (1 000 MW) qu'il va falloir trouver ailleurs, et
6 c'est mille mégawatts (1 000 MW) qui, à défaut,
7 dans la mesure où les interconnexions, on a déjà
8 recours aux interconnexions à peu près jusqu'au
9 maximum en termes de fiabilité puis
10 d'approvisionnement à la pointe, donc c'est
11 nécessairement un moyen de production additionnel
12 qui devrait être ajouté au Québec.

13 Q. [42] D'accord, merci. Maintenant, on va parler
14 quelques minutes des causes de l'effritement,
15 l'effritement est un aspect important de votre
16 preuve. Peut-être, on va peut-être, si vous voulez,
17 utiliser toujours la pièce, cette fois-ci, les
18 réponses aux demandes de renseignements numéro 1 de
19 l'AREQ, qui est la pièce B-0012, HQD-2, Document 2,
20 page 3 de 5.

1 C'est à la page 3, donc il y a un tableau
2 là, simplement pour nous mettre en perspective.
3 Vous me dites quand vous y êtes... Alors donc, à
4 cette page 3 là, on voit un tableau, on voit, bon,
5 le bilan des options depuis cinq ans; et on voit
6 donc, pour deux mille douze (2012) et deux mille
7 treize (2013), neuf cent soixante-quinze mégawatts
8 (975 MW) effectifs, et pour deux mille treize-
9 quatorze (2013-14), sept cents mégawatts (700 MW)
10 effectifs.

11 Juste pour bien comprendre, je comprends
12 que quand vous dites « MW effectifs », ce sont
13 l'offre de puissance qui a été, comment dire,
14 signée et obtenue des clients, est-ce que c'est
15 comme ça qu'on doit comprendre le tableau, quand
16 vous dites « MW effectifs », est-ce que c'est aussi
17 la puissance qui a été offerte et, parce que
18 parfois, il y a eu des refus alors j'essaie juste
19 de comprendre, là, dans, quand on dit neuf cent
20 soixante-quinze (975) et sept cents (700), de quoi

1 on parle.

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Donc, effectivement, les mégawatts effectifs
4 tiennent compte des mégawatts qui sont, qui ont été
5 retenus, donc qui tiennent compte de la capacité du
6 client à s'effacer aussi. Autrement dit, c'est pour
7 ça qu'on dit « effectifs », s'il y a des clients
8 qui soumettent des quantités qu'on pense qu'ils ne
9 sont pas capables de s'effacer, bien, elles ne sont
10 pas retenues au complet.

11 Q. [43] O.K. Et donc, là-dedans, vous dites, je veux
12 bien comprendre, il y a, je ne sais pas, il y en
13 avait peut-être pour huit cents (800) la dernière
14 année, en deux mille treize-quatorze (2013-14) mais
15 vous en avez refusé cent (100), pour aller à sept
16 cents (700), parce que, comme vous le dites, ça ne
17 passait pas vos critères, juste pour comprendre,
18 c'est de ça dont on parle, oui, quand vous dites
19 « mégawatts retenus », c'est après avoir mis de
20 côté certaines, ou refusé certaines offres, c'est

1 ça?

2 R. Je veux dire, il y a trois... il y a trois
3 critères. Effectivement, on peut retirer, refuser
4 certaines offres si on pense qu'elles ne sont pas
5 crédibles, ou qu'il y a des problématiques qui y
6 sont associées. On peut réduire les mégawatts qui
7 sont soumis si on pense que le client n'a pas les
8 moyens de s'interrompre réellement.

9 Et, dans le cas de deux mille treize-deux
10 mille quatorze (2013-2014), il y a aussi des
11 clients qui ont soumis des quantités et qui se
12 sont... j'ai du mal à trouver le bon verbe, mettons
13 désistés, ou qui ont retiré leur offre au cours de
14 l'hiver. Et donc c'est des mégawatts qui ne pas
15 effectifs, effectivement, puisqu'ils ne sont pas,
16 ils ne se sont pas effacés.

17 Et donc c'est les mégawatts, ce qu'on voit
18 ici, c'est les mégawatts contributifs sur lesquels
19 on a pu compter pendant les quatre mois d'hiver, de
20 la période du premier (1er) décembre jusqu'à fin

1 mars.

2 Q. [44] Et quand vous dites, juste sur ce que vous
3 venez d'affirmer, là, je veux bien comprendre, est-
4 ce que vous êtes en mesure de savoir si, quand
5 l'offre, elle est moindre, hein, de neuf cent
6 soixante-quinze (975) à sept cents (700), là-
7 dedans, est-ce qu'il y a une, avez-vous
8 l'information, le fait de savoir qu'on vous en
9 offre moins parce que la production de certains
10 clients est en baisse, là, ou donc la cause, qui
11 n'est pas causé par les critères objectifs que vous
12 avez mais simplement par une baisse de production?

13 R. Je voudrais, je veux dire, oui, il y a des
14 discussions avec les clients, je pense que les
15 personnes qui parlent à chacun des clients ont une
16 idée des conditions de, des conditions auxquelles
17 font face chacun des clients. Mais en bout de
18 ligne, ce qui compte, c'est quels sont les
19 mégawatts qui sont soumis à l'intérieur des délais,
20 à l'intérieur des conditions tarifaires.

1 Il peut y avoir des conditions
2 particulières, des baisses de production, il peut y
3 avoir, à l'envers, ça peut être des conditions de,
4 des conditions de marché qui sont super
5 intéressantes pour les clients qui font en sorte
6 qu'ils ne sont plus intéressés à s'interrompre,
7 parce que les coûts d'arrêt de production
8 deviennent plus importants pour eux ou leurs pertes
9 de revenu deviennent plus importantes. Il revient à
10 chacun des clients, ou chacun des clients fait face
11 à son univers et choisit de participer ou pas.

12 Q. [45] O.K. Mais, ça, c'est très clair ce que vous
13 venez d'affirmer. Donc, chacun des clients fait
14 face à son univers. Mais, est-ce que ceux-ci vous
15 communiquent nécessairement? Avez-vous une prise à
16 chaque année quand le responsable de HQD appelle la
17 compagnie industrielle A pour savoir « bon, cette
18 année, ce sera combien? » La compagnie vous dit
19 « bon, ça ne sera pas cent (100) cette année, ce
20 sera cinquante (50) pour les raisons, écoute, le

1 marché de la denrée, la commodité va moins bien,
2 puis c'est ça ». Ça, est-ce que vous - comment dire
3 - vous prenez ces informations quand même? Vous
4 colligez ces données?

5 M. HERVÉ LAMARRE :

6 R. Il n'y a pas de... il n'y a pas de règle générale
7 là-dedans. Dans certains cas, on a des clients qui
8 au sortir de l'hiver deux mille douze, deux mille
9 treize (2012-2013), nous avons signifié qu'à un
10 certain... au niveau d'interruption qu'ils venaient
11 de vivre, ils n'étaient pas intéressés à soumettre
12 de nouveau pour l'hiver qu'on vient de passer. Dans
13 certains autres cas, il y a eu effectivement des
14 baisses de production qui nécessairement ont
15 entraîné une baisse de la capacité de
16 s'interrompre, donc il y a un peu tous les cas de
17 figure là-dedans.

18 Q. [46] O.K. Vous confirmez un peu ce que je
19 cherchais, la pièce qui me manquait, là. Donc, à la
20 réponse... à la pièce B-13, aux questions-réponses

1 à la FCEI, 1.1.2, O.K., c'est ce que... c'est ce
2 que vous mentionnez, là, c'est que deux mille dix,
3 deux mille onze (2010-2011), il y avait eu des...
4 on voit... Prenez-le si vous le voulez, on juste
5 simplement regarder les années, là. T'sais, vous
6 donnez l'explication pour deux mille dix, deux
7 mille onze (2010-2011), deux mille onze, deux mille
8 douze (2011-2012) et deux mille douze, deux mille
9 treize (2012-2013). Et en deux mille onze (2011)...
10 deux mille dix, deux mille onze (2010-2011) vous
11 dites que HQD

12 [...] a refusé les demandes d'adhésion
13 de trois usines en raison des risques
14 liés à l'engagement de celles-ci, ce
15 qui s'est traduit par une baisse de
16 210 MW effectifs. Le retrait de trois
17 clients, en raison de fermeture
18 temporaire ou de réduction des
19 opérations, et la réduction des offres
20 de deux clients ont également entraîné

1 des baisses totalisant 215 MW
2 effectifs [...]
3 et caetera, et là... O.K. Et là vous avez, par la
4 suite, un peu... pour deux mille onze, deux mille
5 douze (2011-2012), vous dites que vous avez :
6 [...] reconduit le refus des demandes
7 d'adhésion de trois usines [...]
8 dont on parlait auparavant. Et puis là si je
9 descends à l'autre réponse, 1.1.3 pour deux mille
10 douze, deux mille treize (2012-2013), vous avez
11 finalement :
12 [...] accepté les propositions de tous
13 les clientes, notamment 200 MW
14 effectifs provenant des trois usines
15 qui avaient été refusées les deux
16 hivers précédents.
17 Juste pour comprendre, quand on... après deux... le
18 troisième essai, vous avez accepté pour ces trois
19 usines. C'était quoi? C'était parce qu'une nouvelle
20 analyse indiquait que... J'essaie de comprendre

1 quel est le rationnel de manière générale. Je ne
2 veux pas avoir le nom des... le détail des usines,
3 là, mais tout à coup les critères ont été abaissés
4 ou simplement l'usine... les trois usines en
5 question ont démontrées ce que vous vouliez avoir
6 depuis deux ans? J'essaie juste de comprendre.

7 R. En fait, sans identifier spécifiquement le client
8 concerné...

9 Q. [47] Oui.

10 R. ... les clients concernés, les raisons pour
11 lesquelles on les avait rejetées ne tenaient plus
12 l'hiver dernier, donc pour ces raisons-là on les a
13 acceptées.

14 Q. [48] O.K. Mais, ce sont des raisons d'ordre
15 économique par rapport à la solvabilité du client
16 ou...?

17 R. Les raisons de démonstration de, effectivement,
18 pouvoir être disponible lorsque le Distributeur en
19 aurait besoin.

20 Q. [49] Et ça, c'est toujours... c'est votre jugement

1 à vous, effectivement. Bien, évidemment, c'est -
2 comment dire, là - c'est... Et une fois que vous
3 dites oui, bien, là, ça enchaîne, le client adhère
4 à l'option interruptible et s'ajoute au bilan.

5 R. Oui, c'est bien ça.

6 Q. [50] O.K. J'essaie de comprendre. Dans la baisse de
7 275 MW, là, dont on parle cette année, la part qui
8 est due à des facteurs autres que la rentabilité de
9 l'option, t'sais, vous dites « dans la preuve en
10 général, bon, les clients... certains clients
11 trouvent l'option moins... moins généreuse ou...
12 face au climat, c'était moins intéressant. » Avez-
13 vous une indication dans les deux cent soixante-
14 quinze mégawatts (275 MW), est-ce que ce sont tous
15 des clients, entre guillemets, « déçus, frustrés »
16 de l'option ou des caractéristiques de l'option ou
17 c'est plutôt des considérations autres, c'est-à-
18 dire économique ou qui ne passent pas les critères?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Là aussi je ne veux pas répondre pour les clientes.

- 1 Q. [51] On va poser après la question.
- 2 R. Mais, je présume que le client regarde le dossier
3 dans son ensemble. Il ne dit pas « Ah! Là, je vais
4 prendre ma décision sur une base économique, puis
5 maintenant je vais la regarder sur une base
6 d'interruption. » L'ensemble, c'est il y a une
7 décision à prendre : est-ce qu'il souscrit à
8 l'option d'électricité interruptible, oui ou non?
9 S'il souscrit à l'option de l'électricité
10 interruptible, ça lui donne un droit à un crédit
11 fixe pour la période hivernale, ça lui donne droit
12 à un crédit variable lorsqu'il y a interruption. Et
13 ça suppose qu'il se tient disponible pour
14 interruption pour les quatre mois d'hiver, avec ce
15 que ça suppose pour lui en termes de... de système
16 à mettre en place, d'opérationnaliser les appels
17 d'interruption et aussi de perte de production
18 potentielle. Puis c'est en vertu de ces critères-là
19 qu'il choisit d'embarquer ou pas.
- 20 Q. [52] O.K. Mais, Monsieur Zayat, donc je comprends

1 que vous ne savez pas, dans le deux cent soixante-
2 quinze mégawatts (275 MW), vous ne pouvez pas me
3 dire « maître Turmel, là-dedans il y en a cent
4 (100) qui viennent vraiment, là, de conditions
5 économiques, il y en a cent soixante-quinze (175)
6 autres qui viennent vraiment de clients qui nous
7 ont dit que l'option n'est plus tenable, là. »
8 (9 h 52)

9 Le deux cent soixante-quinze mégawatts (275 MW)
10 c'est les clients qui n'étaient pas capables de
11 s'effacer. Donc, ce n'est pas une question
12 d'économique ou pas d'économique, il n'y a pas
13 de...

14 Premièrement, je redis les mégawatts qui
15 sont là sont issus d'un ensemble de clients. En
16 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),
17 pour l'ensemble des clients il y a eu deux cent
18 soixante-quinze mégawatts (275 MW), entre autres,
19 parce qu'il y a des gens qui ont soumis des
20 quantités pour lesquelles ils n'étaient pas

1 capables de « backer », ils n'étaient pas capables
2 de s'effacer. Donc, ça ne sert à rien qu'on...

3 Sinon, le mot « effectif » il perd tout son
4 sens. Ce n'est pas des mégawatts qu'on veut, c'est
5 des mégawatts effectifs, contributifs. Un mégawatt
6 papier ne donne rien. Il faut que le client puisse
7 s'effacer lorsqu'on l'appelle de façon à réduire sa
8 demande, de façon à ce que les mégawatts qui lui
9 étaient destinés soient acheminés ailleurs. C'est
10 ça la portion d'électricité interruptible.

11 Q. [53] O.K. Je comprends, je comprends. Vous avez
12 bien expliqué les mégawatts effectifs. Mais,
13 effectivement, c'est ceux qui sont disponibles et
14 que vous êtes prêt à prendre. Mais je comprends que
15 vous ne savez pas, cette baisse-là de deux cent
16 soixante-quinze mégawatts (275 MW) vous n'avez pas
17 creusé plus avant les raisons pour lesquelles les
18 deux cent soixante-quinze mégawatts (275 MW) ne
19 sont pas disponibles.

20 Ultimentement, vous faites le choix final. Vos

1 critères ne sont pas rencontrés, mais je comprends
2 que vous n'allez pas dans le « back office ».

3 R. On va recommencer. O.K.

4 Q. [54] O.K.

5 R. On va recommencer. On a un bilan de puissance qui
6 montre des besoins de puissance.

7 Q. [55] Oui.

8 R. O.K. On va prendre l'ensemble des mégawatts qui
9 sont soumis, des mégawatts effectifs qui sont
10 soumis. Autrement dit, tous les clients qui
11 soumettent des quantités où on a la certitude
12 qu'ils sont présents, qu'ils ont des équipements,
13 qu'ils ont la capacité de s'effacer, on va les
14 prendre.

15 Ceux qu'on va refuser c'est ceux qu'on va
16 dire qui présentent des mégawatts qui sont plus des
17 offres frivoles. Je vais le dire comme ça. Donc,
18 des offres qu'on pense qui ne sont pas... qui ne
19 sont pas présentes, ils ne s'effacent pas.

20 Les seuls moments où on va limiter l'offre

1 c'est lorsqu'on a une offre d'interruptible, donc
2 on a des clients qui soumettent des quantités
3 supérieures aux besoins qu'on a. Autrement dit, si
4 on reçoit des offres pour deux mille mégawatts
5 (2000 MW) alors que le besoin est de mille
6 mégawatts (1000 MW), bien là, c'est sûr qu'on va
7 limiter cette offre-là.

8 Q. [56] O.K.

9 R. Mais sans... Puis ça, ça ne s'est pas présenté
10 depuis quelque temps.

11 Donc, à défaut de ça, dans la mesure où on
12 est... on est... on a des besoins de puissance, on
13 est acheteur de puissance, on va accepter
14 l'ensemble des mégawatts fournis par les clients
15 dans la mesure où ils respectent les critères de...
16 de... nos critères de fiabilité et les critères aux
17 modalités tarifaires. Il faut qu'ils soient là
18 essentiellement. On veut compter. C'est des
19 mégawatts sur lesquels on doit pouvoir compter.

20 Q. [57] O.K. Donc, je ne veux pas faire de jeu de

1 mots, mais donc, vous, la puissance sur laquelle
2 vous pouvez compter, pas la puissance molle? C'est-
3 à-dire qu'au sens où...

4 R. On veut des mégawatts effectifs.

5 Q. [58] Oui, oui, je comprends.

6 R. Je le redis, effectifs, contributifs au bilan.

7 Q. [59] Voilà! Voilà! Ou pas des mégawatts mous. Mais
8 ce que je veux dire c'est que dans le deux cent
9 soixante-quinze (275), par exemple en deux mille
10 treize-deux mille quatorze (2013-2014), vous avez
11 fini avec mégawatts effectifs sept cents (700).

12 O.K. Je suis curieux, combien cette année-là vous
13 a-t-on soumis, parce que vous en avez certainement
14 coupé avant. Effectifs sur le résultat final, au
15 tout début est-ce que vous en aviez mille cent
16 (1100) ou mille deux cents (1200)?

17 R. La seule chose qui compte, puis là je ne suis pas
18 sûr de suivre votre raisonnement, la seule chose
19 qui compte c'est les mégawatts qui sont
20 disponibles.

1 Q. [60] Je sais. Pour vous, d'accord, je comprends,
2 Monsieur Zayat. Mais, moi, je veux juste comprendre
3 les... Puis je vais reposer ma question le plus
4 simplement possible. Dans le sept cents mégawatts
5 (700 MW) effectifs, là, deux mille treize-deux
6 mille quatorze (2013-2014), combien cette année-là
7 on vous en a soumis, mille (1000)? On vous en a
8 soumis plus que vous avez décidé de refuser peut-
9 être. Est-ce que c'est neuf cents (900), mille
10 (1000), mille cent (1100)?

11 R. Pour moi, quelqu'un qui m'a soumis un mégawatt
12 inexistant n'est pas une offre, donc ça n'existe
13 pas. Ce n'est pas... Ce n'est pas une offre.

14 Q. [61] O.K.

15 R. On évalue les offres qui sont réelles, qui sont
16 présentes et c'est celles qu'on prend.

17 Q. [62] D'accord. Est-ce que vous avez quelque part,
18 êtes capable de nous dire dans l'année deux mille
19 treize-deux mille quatorze (2013-2014) on nous a
20 soumis pour X mégawatts total et, de ça, les

1 mégawatts effectifs fin d'année il est sept cents
2 (700)? Je veux juste savoir combien.
3 R. Je vais essayer de répondre à votre question
4 autrement. L'ensemble des offres, à quelques
5 exceptions près, puis il y a eu une exception en
6 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),
7 je l'ai dit tantôt. Un client qui a soumis des
8 mégawatts puis qui s'est désisté, qui a changé
9 d'avis en cours de route. Donc est-ce que vous
10 considérez que c'est un client, c'est des mégawatts
11 effectifs? Je ne pense pas que c'est des mégawatts
12 effectifs.

13 Autrement dit, à part de conditions très
14 particulières, l'ensemble de nos clients, de nos
15 clients qui souscrivent à l'option d'électricité
16 interruptible, sont des clients sérieux et dont les
17 mégawatts sont réellement effectifs et sont retenus
18 dans les bilans. Et si les quantités varient d'une
19 année à l'autre, c'est parce que ces clients-là,
20 qui ne sont pas toujours les mêmes soit dit en

1 passant, mais c'est sûr qu'il y a une base
2 permanente. Mais il y a des clients qui soumettent
3 une année des quantités, qui révisent leurs
4 quantités l'année suivante. L'ensemble, la majorité
5 des clients qui est là ou la quasi-totalité de ces
6 clients-là, les mégawatts qui sont effectifs sont
7 effectivement les mégawatts qui sont soumis.

8 Q. [63] O.K. Parfait. Donc, dans le sept cents (700)
9 cette année, on peut dire que, quoi, quand vous
10 dites la quasi-totalité, donc sept cent dix (710),
11 sept cent vingt (720), sept cent trente (730). On
12 est près de cet ordre de grandeur-là.

13 R. Je ne parlais pas de mégawatts, je parlais de
14 clients.

15 Q. [64] O.K. Mais là je suis aux mégawatts. Monsieur
16 Zayat, dans le dossier ici, le demandeur veut
17 rendre plus généreux les crédits aux clients qui
18 demandent l'option interruptible. Notre client,
19 nous, la FCEI, on s'interroge sur peut-être que
20 c'est une bonne raison, mais on veut comprendre le

1 pourquoi de la générosité accrue. Dans le pourquoi,
2 la preuve du Distributeur vous dites les clients,
3 il semble qu'ils veulent adhérer à l'option, ils
4 n'en ont pas pour le compte, ils vont peut-être
5 délaisser. On veut juste comprendre, nous,
6 pourquoi, là, on vous... Alors, moi...

7 R. Je viens de vous l'expliquer. Premièrement, ce
8 n'est pas une offre. Donc, c'est ce que j'ai essayé
9 de vous expliquer.

10 Q. [65] Oui.

11 R. J'aurais du mal à qualifier l'offre de
12 « généreuse ». Ce n'est pas une question de
13 générosité dans la... C'est plus une question d'une
14 offre qui est calibrée sur nos coûts évités d'une
15 certaine façon ou c'est les conditions de marché,
16 lesquelles on vit et qui sont suffisantes ou qui
17 pourraient assurer la pérennité de l'option
18 d'électricité interruptible, la présence des
19 clients et potentiellement, l'augmentation du
20 nombre de clients et du nombre de mégawatts qui

1 sont intéressés par l'option d'électricité
2 interruptible. Ceci dit, l'ensemble des mégawatts
3 réels qui ont été souscrits, l'ensemble des
4 mégawatts présents, disponibles, effaçables, ont
5 été retenus. Pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %),
6 cent pour cent (100 %).

7 (9 h 59)

8 Q. [66] Parfait.

9 R. Tous les mégawatts qui étaient effectifs, qui
10 étaient disponibles, ont été retenus, c'est ce que
11 j'essaie de dire depuis quinze (15) minutes.

12 Q. [67] Excusez-moi, je n'avais pas bien com... Donc,
13 bien, c'est clair.

14 R. Mais c'est des mégawatts effectifs. Ce n'est pas
15 des mégawatts farfelus.

16 Q. [68] Bien, c'est beau. Je ne parle pas de... O.K.
17 Deux mille treize - deux mille quatorze (2013-
18 2014), cent pour cent (100 %) de ce qui a été
19 souscrit est devenu...

20 R. En tout temps. En tout temps, je vous l'ai dit.

- 1 Q. [69] O.K.
- 2 R. Tous les mégawatts qui étaient réels, on pensait
3 qu'il y avait vraiment des mégawatts effectifs, ont
4 été retenus, à l'exception des années où les offres
5 ont été supérieures aux besoins.
- 6 Q. [70] O.K. Un instant, si vous me permettez. Vous
7 avez mentionné qu'en deux mille treize (2013), il y
8 a un client qui s'était retiré, en deux mille
9 treize - deux mille quatorze (2013-2014), là. Je ne
10 veux pas avoir le nom du client mais quelle est la
11 puissance de ce retrait-là, ou la puissance
12 associée, si vous voulez, là, si vous l'avez?
- 13 R. Je n'ai pas le chiffre sous les yeux mais c'est sûr
14 que... puis donner le chiffre est un peu... on
15 viendrait à identifier le client d'une certaine
16 façon. Mais c'est plusieurs mégawatts.
- 17 Q. [71] O.K. Est-ce qu'on... Bon, moins de cent
18 mégawatts (100 MW) ou plus de cent mégawatts
19 (100 MW)?
- 20 R. Non, mais, tu sais, je...

1 Q. [72] J'essaie d'être...

2 M. HERVÉ LAMARRE :

3 R. En fait, plus de cent mégawatts (100 MW) mais...

4 Q. [73] Bon, plus de cent mégawatts (100 MW).

5 R. ... juste pour revenir sur l'écart, comme j'ai
6 mentionné tout à l'heure, il y a toutes sortes de
7 raisons, il y a des raisons qui nous ont été... il
8 y a des clients qui nous avaient déjà signifié
9 qu'ils n'étaient plus intéressés aux conditions
10 actuelles. Il y a des clients qui se sont essayés
11 et qui ont désisté en cours de route et il y a des
12 clients tout simplement qui n'étaient plus en
13 mesure de l'offrir compte tenu que leur niveau de
14 production avait baissé, soit de façon permanente
15 ou temporaire.

16 Q. [74] Ça c'est... dit simplement, c'est ce que je
17 comprends, mais je comprends que, et en général ce
18 sont toujours les mêmes raisons qui reviennent mais
19 dans des pourcentages différents, selon les années?

20 R. À ma connaissance, c'est la seule... c'est la

1 première fois où un client se désiste en cours de
2 route. Moi, je n'ai pas eu connaissance de ça. Pour
3 ce qui est des autres facteurs, oui, c'est les
4 autres, ça revient d'une année à l'autre.

5 Q. [75] Excusez-moi je... Excusez-moi, deux dernières
6 questions. Sur le client qui s'est désisté, avez-
7 vous le moment, le gros client dont on parle, là,
8 le moment environ dans l'année, là, où, idéalement,
9 si vous l'avez?

10 R. Au tout début de, au tout début de l'hiver.

11 Q. [76] Au début de l'hiver deux mille treize - deux
12 mille quatorze (2013-2014), c'est exact?

13 R. C'est bien ça.

14 Q. [77] O.K. Parfait. Avec ça, je pense qu'on doit
15 finir le sujet, là. Dans... Monsieur Lamarre, vous
16 avez dit, les clients qui ne sont plus en mesure
17 d'offrir la production pour des considérations qui
18 leur sont propres, on parle de combien de
19 mégawatts? Un ordre de grandeur dans ces clients-
20 là? Disons en deux mille treize - deux mille

1 quatorze (2013-2014), là, pour...

2 R. J'ai de la difficulté à vous répondre. C'est de
3 l'information qu'on a, là, mais que je n'ai pas ici
4 sous les yeux.

5 Q. [78] Est-ce que je pourrais demander juste de
6 prendre l'engagement de nous donner, donc
7 engagement numéro 1, Madame la Présidente...

8 R. En fait, je veux juste peut-être préciser une
9 chose, c'est qu'il y a des raisons... il y a des
10 clients qui ne nous donnent aucune raison non plus,
11 là. Donc, ce n'est pas un découpage parfait, ça là.
12 Donc, je veux être prudent, là, dans l'information
13 qu'on pourrait véhiculer.

14 Q. [79] Donc vous n'avez pas toute l'information?

15 R. Pas dans tous les cas.

16 Q. [80] D'accord. Parfait. Mais avec l'information que
17 vous avez par ailleurs, puis ça serait ma demande
18 d'engagement numéro 1, c'est de fournir pour deux
19 mille treize - deux mille quatorze (2013-2014), le
20 nombre de clients qui n'ont, qui se sont retirés...

1 bien la puissance, oui, la puissance... Attendez un
2 instant, là. Je vais l'écrire comme il faut, là.
3 O.K. Parfait. C'est la puissance effective, retirée
4 pour des raisons propres à l'industrie.
5 Me ÉRIC FRASER :
6 Puissance effective retirée en deux mille treize -
7 deux mille quatorze (2013-2014)...

8 Me ANDRÉ TURMEL :
9 Treize, quatorze (2013-2014), oui.

10 Me ÉRIC FRASER :
11 Engagement numéro 1.

12 Me ANDRÉ TURMEL :
13 Oui.

14 Me ÉRIC FRASER :
15 Mais je comprends que les clients ont par ailleurs
16 témoigné que...

17 Me ANDRÉ TURMEL :
18 Pardon?

19 Me ÉRIC FRASER :
20 Monsieur Zayat, vous avez un complément?

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je pense que l'information... J'ai tendance à

3 reformuler une réponse que j'ai donnée tantôt. Pour

4 nous, ce qui compte, c'est vraiment les mégawatts

5 qui ont été souscrits par les clients. Le client,

6 il peut choisir de nous donner, de nous donner des

7 raisons, il peut choisir de ne pas en donner, il

8 peut choisir des... J'aurais du mal à traduire ça

9 dans un engagement de notre part pour dire voilà

10 pourquoi les clients ne... ont « filé » ou n'ont

11 pas « filé ». Ce qu'on peut dire c'est que les

12 clients, par rapport à ce qu'on a reçu, puis là

13 c'est de l'information... c'est qu'ils ont été,

14 face à l'utilisa... l'utilisation plus intensive au

15 cours des dernières années de l'option

16 d'électricité interruptible a causé des ennuis pour

17 eux et ils nous ont reflété ce message-là.

18 Maintenant pourquoi dans le passé ils ont... ils

19 ont « filé » ou ils n'ont pas « filé » des demandes

20 d'électricité interruptible? Bien je pense, comme

1 je le disais tantôt, on peut voir des tendances de
2 marché, on peut dire que quand l'industrie des
3 pâtes et papiers allait mal, bien il y a de la
4 production qui était moins là et le niveau était
5 plus bas. Je veux dire il y a des tendances
6 industrielles dont on peut parler, mais on ne peut
7 pas parler de clients spécifiques au cas par cas.

8 (10 h 05)

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Q. [81] Je comprends ce que vous dites, Monsieur
11 Zayat, puis on ne demande pas de client cas par cas
12 spécifique. Je pense que l'engagement était clair.
13 Je comprends que pour vous ce qui compte c'est les
14 mégawatts effectifs au bout du compte parce que
15 vous faites votre travail, votre métier et vous le
16 faites bien. O.K. Mais du point de vue des
17 consommateurs, ici on est devant une autorisation
18 de la Régie qui va déterminer si on doit accéder
19 aux demander et pourquoi. Là on veut juste
20 comprendre pourquoi.

1 Et là monsieur Lamarre a exprimé qu'il y a
2 trois grands types de raison là-dedans pour que les
3 clients se retirent. Deux des premières c'est que
4 ça ne rencontre pas les conditions d'HQ et la
5 troisième, semble-t-il, c'est bien pour la raison
6 propre. Moi je veux tout simplement savoir dans les
7 deux cent soixante-quinze mégawatts (275 MW) de
8 ceux qui se sont retirés, là, on parle-tu de
9 cinquante pour cent (50 %) que... ou soixante-
10 quinze pour cent (75 %)? C'est ça que je veux
11 savoir.

12 M. HERVÉ LAMARRE :

13 R. Mais on peut... on peut répondre à votre demande
14 sans problème. Mais la réponse va être plus précise
15 si vous posez la question directement à
16 l'AQCIE/CIFQ puisque tout ce qu'on peut vous faire
17 c'est rapporter les raisons qu'on a. Puis dans
18 certains cas on n'a pas de raison de non-adhésion.
19 Mais je... j'ai pas de problème à vous répondre de
20 façon imparfaite.

1 Q. [82] Gardons l'engagement, puis si on a la réponse
2 avec les... les industriels, peut-être qu'on le
3 laissera tomber en cours de route, là, je veux
4 dire. Je vais essayer d'être pragmatique. Ça vous
5 va?

6 LA PRÉSIDENTE :
7 Donc engagement numéro 1, Maître Fraser. Ça va?

8 Me ÉRIC FRASER :
9 Oui. Oui, ça me va. Mais j'ai compris que c'étaient
10 les...

11 LA PRÉSIDENTE :
12 Doit-on le reformuler?

13 Me ÉRIC FRASER :
14 Non, mais on peut le reformuler, mais...

15 LA PRÉSIDENTE :
16 Alors ce que vous voulez savoir, si moi je vous ai
17 bien compris, vous voulez savoir la proportion de
18 la puissance qui a été souscrite offerte qui a été
19 retirée pour quelque raison, soit de fournie, pas
20 fournie, mais de nature économique.

1
2 Me ANDRÉ TURMEL :
3 Oui, bien qui vient des clients. C'est ça.
4 LA PRÉSIDENTE :
5 Exact.
6 Me ÉRIC FRASER :
7 Ça c'est plus large que ce qui avait été demandé,
8 là, mais...
9 LA PRÉSIDENTE :
10 C'est plus large que ce qui a été demandé. Bon,
11 bien c'est pas grave! À moins que ça vous cause un
12 gros problème.
13 Me ÉRIC FRASER :
14 Non, je ne pense pas. Ça va.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Non, c'est bon.
17 Me ÉRIC FRASER :
18 Engagement numéro 1.
19 Me ANDRÉ TURMEL :
20 Je peux prendre... je veux juste prendre le temps

1 de l'écrire comme il faut, si vous permettez.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Deux minutes, oui.

4 (10 h 08)

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Je vais continuer pour terminer mon contre-
7 interrogatoire, puis je regarderai après la pause
8 pour le formuler correctement, si vous permettez.
9 Comme ça on ne va pas perdre de temps. Non, bien
10 c'est parce que le banc va être là, alors à moins
11 que le banc... avant que le banc ne quitte, là,
12 simplement je veux prendre... J'aimais ce que vous
13 suggériez, mais on veut juste s'assurer qu'on
14 couvre nos angles, là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bien, Maître Turmel.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Bon, O.K. Alors donc...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Donc, à préciser.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [83] O.K. Donc deux dernières questions maintenant.

3 Je vous renvoie à votre preuve du Distributeur, si
4 vous le voulez bien, votre preuve principale aux
5 pages 8 et 9. Le paragraphe qui commence par « le
6 secteur des pâtes et papiers est particulièrement
7 affecté lorsqu'il y a plusieurs interruptions
8 consécutives ». Bon. Un peu plus loin dans le
9 paragraphe vous mentionnez :

10 Dans le cas où il y a plusieurs
11 interruptions consécutives, les
12 réserves de pâtes sont parfois
13 insuffisantes pour soutenir la
14 production de papier, ce qui peut
15 entraîner l'arrêt des machines à
16 papier et affecter grandement la
17 rentabilité de l'option pour ses
18 clients.

19 Et là j'attire votre attention sur la phrase qui
20 suit :

1 Pour pallier ce problème, certains
2 clients peuvent reconstituer leurs
3 réserves de pâtes durant les nuits qui
4 suivent une ou plusieurs
5 interruptions.

6 Et là, donc, gardez ceci en tête.

7 Et maintenant si on va dans la... dans les
8 questions/réponses à la FCEI que vous avez données,
9 pièce B-0013, question 1.5. À un 1.5 vous dites :
10 Le Distributeur est d'avis que la
11 modifications proposée des modalités
12 de reprise ne peut suffire à freiner
13 l'effritement des quantités de
14 puissance interruptible. En effet, la
15 possibilité de reprise permet de
16 limiter les pertes de production pour
17 les clients ayant la capacité de
18 production pour s'en prévaloir, mais
19 ne peut se substituer à la majoration
20 des [clients] fixes et variables qui

1 l'électricité additionnelle, même en dehors des
2 heures prévues dans le... dans l'option
3 interruptible. Et on a constaté que cette reprise
4 équivalente là, parce que c'était pas la reprise en
5 vertu du tarif, mais c'était une reprise en vertu
6 du tarif d'électricité additionnelle, ça n'a pas
7 généré beaucoup plus de reprises. Donc on comprend
8 que les capacités de reprise sont assez limitées.

9 Q. [85] O.K. Et ma question qui terminait là-dessus
10 c'est de... parce qu'il y a quand même cinq cent
11 quatre-vingt-treize mégawatts (593 MW) de puissance
12 interruptible qui a été offert par les entreprises
13 forestières en deux mille douze-deux mille treize
14 (2012-2013). Donc la question c'était : quel est le
15 potentiel de puissance interruptible des papetières
16 ayant la possibilité de reconstituer leur stock
17 versus celles qui n'ont pas cette possibilité? Je
18 comprends que sur cinq quatre-vingt-treize (593 MW)
19 c'est la quasi-totalité qui peuvent reconstituer
20 leur stock? C'est-tu comme ça qu'il faut le

1 comprendre?

2 R. En fait, encore une fois le CIFQ pourra répondre de
3 façon beaucoup plus précise, mais c'est difficile
4 pour nous de départager qu'est-ce qui... qu'est-ce
5 qui fait que la reprise est assez limitée. Est-ce
6 que... de départager qu'est-ce qui dépend de
7 raisons techniques et qu'est-ce qui dépend de
8 raisons économiques. Donc on a essayé d'adresser
9 les deux dans le présent dossier. On a ajouté
10 beaucoup de flexibilité pour ce qui est... pour
11 adresser les préoccupations techniques. Et on a
12 ramené au tarif de l'énergie le... du tarif L les
13 conditions applicables lors de reprise. Donc de
14 cette façon-là on a adressé ce qu'on pensait être
15 les deux principaux enjeux.

16 Q. [86] O.K. Donc pour bien comprendre, donc sur les
17 cinq cent quatre-vingt-treize mégawatts (593 MW) ou
18 la quasi-totalité de ce que les papetières vous
19 offrent en général, le potentiel de puissance
20 interruptible qui provient de ceux qui ont la

1 possibilité de refaire leur stock est plus
2 important. Est-ce que c'est exact? À votre
3 connaissance. Si vous ne le savez pas, là, j'irai
4 vérifier avec nos amis de l'industrie.

5 R. O.K. Je ne suis pas sûr de... de comprendre votre
6 question au-delà de ce que j'ai répondu, mais je
7 pense que sur ce sujet, nettement la CIFQ est en
8 mesure de répondre.

9 (10 h 14)

10 Q. [87] Oui, oui. Ça va. O.K. Et enfin, sur l'aboli...
11 O.K. Dernière question. Avant-dernière question.
12 Sur l'avis de deux heures, bon, j'ai compris de
13 votre preuve que c'était bénéfique, là, ça vous
14 était bénéfique par la flexibilité et le court...
15 court laps de temps. Mais dans la pratique, comment
16 ça fonctionne? Juste pour comprendre, là, vous...
17 vous appelez le... comment dire, l'industrie trois
18 heures avant, six heures avant, douze (12) heures
19 avant, concrètement, là, pour... Peut-être me
20 décrire en quelques mots, là, comment le processus

1 se fait.

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Peut-être en quelques mots, on donne un espèce de
4 préavis dans le fond aux clients pour dire qu'ils
5 sont susceptibles d'être interrompus pour telle ou
6 telle période. Dans la mesure du possible, mais je
7 dirais probablement dans la presque totalité des
8 cas. Donc c'est un espèce de préavis qu'ils se
9 tiennent prêts. Et il y a un avis qui est plus
10 officiel qui est envoyé, donc selon les modalités
11 du tarif.

12 Q. [88] Et ça c'est téléphonique? Électronique? Juste
13 comprendre, là, sommairement.

14 M. RICHARD LAGRANGE :

15 R. Les modalités opérationnelles font en sorte qu'il y
16 un envoi électronique, mais les clients sont
17 également appelés.

18 Q. [89] Et ils sont appelés... mettons qu'il annonce
19 très froid demain... demain matin, donc c'est le
20 veille à quinze heures (15 h) j'avais lu, là,

1 mais...

2 R. Pas nécessairement. L'option nous permet d'appeler
3 les clients jusqu'à un préavis de deux heures. Donc
4 chaque situation est particulière, mais l'avantage
5 de l'option pour le Distributeur c'est qu'on peut
6 appeler les clients avec un préavis de deux heures.

7 Q. [90] O.K. Jusqu'à deux heures avant.

8 R. Oui, c'est exact.

9 Q. [91] Donc il faut toujours quelqu'un disponible
10 pour répondre, pour être prêt à faire... à
11 s'interrompre en conséquence, là. À deux heures
12 d'avis.

13 R. Tout à fait, ça demande une capacité d'adaptation
14 des clients pour pouvoir répondre à la demande du
15 Distributeur.

16 Q. [92] Avez-vous le délai moyen d'appel, si vous
17 l'avez là. En général dans vos interruptions vous
18 donnez un avis en général huit heures avant en
19 moyenne, un avis c'est ça? Un préavis, pardon, un
20 préavis.

1 R. Il n'y a pas de cas de figure unique.

2 Q. [93] O.K.

3 R. Ça dépend toujours des situations que le
4 Distributeur vit en temps réel, mais compte tenu
5 que c'est des aléas climatiques ou des fois c'est
6 des aléas techniques, on peut être appelés à avoir
7 à interagir très rapidement. Et comme je vous dis,
8 ça nécessite un appel auprès de ces clients-là. Ce
9 qui fait que c'est une option, donc, qui se gère
10 bien présentement, mais c'est assez manuel dans la
11 façon d'opérer compte tenu que le nombre de clients
12 est quand même, somme toute, limité. Et que chacun
13 de ces clients-là offre une quantité de mégawatts
14 importante qui nous permet d'adresser les enjeux de
15 puissance qu'on vit en temps réel.

16 Et c'est pour ça que dans la preuve du
17 Distributeur on a fixé un plancher pour l'adhésion
18 à cette option-là, à mille kilowatts (1000 KW).
19 Parce que l'opérationnalisation d'une telle option
20 n'est pas faite pour un traitement de masse.

1 Q. [94] O.K. Mais juste pour revenir donc, dans vos
2 computations annuelles, vous qui êtes dans
3 l'opération, là, je comprends que c'est des... il y
4 a plusieurs cas ad hoc, c'est toujours selon la
5 température, mais en moyenne avez-vous une idée vos
6 préavis sont donnés huit heures à l'avance? Je
7 parle d'une moyenne, je sais que ça peut aller
8 jusqu'à deux heures, là, mais...

9 M. HANI ZAYAT :

10 R. Je ne connais pas beaucoup les moyennes, je vais
11 vous donner l'esprit qui est en arrière de ça.

12 Q. [95] O.K.

13 R. On donne l'information au client lorsqu'il y a des
14 chances... lorsqu'on le sait. Autrement dit, on
15 essaye d'être transparent vis-à-vis du client et de
16 l'informer qu'il est susceptible d'être appelé pour
17 le lendemain ou pour toute la semaine, si c'est le
18 cas. Donc quand l'information est disponible et que
19 la probabilité d'être appelé est relativement...
20 est relativement importante, on va donner le signal

1 au client de façon à ce qu'il puisse s'organiser,
2 même si l'avis officiel, lui, il est quand même
3 selon les modalités du programme, à deux heures de
4 préavis. Mais on ne... pour nous ce sont nos
5 clients, ils sont importants pour nous et on veut
6 leur donner l'information lorsqu'elle est...
7 lorsqu'elle est disponible et lorsqu'elle est...
8 pas certaine, mais qu'elle a un fort taux de
9 certitude.

10 Q. [96] D'accord. Dernière ligne de question, si vous
11 permettez Madame la Présidente, vous... dans votre
12 demande vous voulez abolir l'option d'utilisation
13 des groupes électrogènes de secours, c'est exact?

14 M. HERVÉ LAMARRE :

15 R. Oui.

16 Q. [97] Puis selon ma compréhension des tarifs et
17 conditions, un client qui ne consomme pas ne peut
18 pas participer à l'option de l'électricité
19 interruptible. C'est exact? Parce qu'on peut être
20 abonné, mais pour plein de raison pas consommer,

1 mais on n'aura pas de crédit en conséquence. Est-ce
2 que c'est comme ça qu'on doit comprendre?

3 (10 h 19)

4 R. Oui, ça va de soi.

5 Q. [98] Mais ma question donc, si je reviens au groupe
6 électrogène, si des clients ayant des groupes
7 électrogènes mais qui ne consomment pas en hiver,
8 si vous avez des cas de figure, est-ce que c'est
9 une avenue qui pourrait être intéressante pour
10 offrir de la puissance au Distributeur?

11 R. Bien on ne connaît pas ce genre de client-là,
12 c'est... Puis le tarif... en fait le groupe
13 électrogène il a été aboli, mais dans les faits
14 quelqu'un qui a la capacité de nous offrir cette
15 capacité-là, c'est généralement des clients qui
16 utilisent le groupe électrogène pour leur propre
17 sécurité d'approvisionnement. Donc ce moyen-là
18 demeure disponible pour ce même client-là.

19 Quand vous me parlez d'un client qui n'a
20 pas de charge, qui n'a simplement qu'un groupe

1 électrogène, bien on n'aura jamais ce genre de...

2 ce genre d'offre-là nous a jamais été faite.

3 Q. [99] J'avais un exemple pour vous ma question,
4 c'était La Ronde. Non, mais t'sais c'est un grand
5 parc, l'hiver ça ne marche pas. L'été... l'hiver ça
6 ne fonctionne pas et alors c'est... c'est peut-être
7 anecdotique, mais s'il y avait plusieurs de ce
8 type-là est-ce que ça peut être intéressant, là?

9 R. Bien sûr.

10 Q. [100] O.K. C'est ça. O.K. La dernière question,
11 bien comme il y a un potentiel inexploité ou
12 inexploré, je dirais, est-ce que c'est sage à ce
13 stade-ci de... à l'époque où vous êtes à resserrer,
14 puis à chercher de la puissance de... en même temps
15 de demander la prolongation de cette option-là, qui
16 pourrait vous donner un peu de puissance.

17 R. Bien en fait...

18 Q. [101] Si minime soit-elle.

19 R. En fait, de façon générale, tout moyen de puissance
20 qu'on ne connaît pas on est intéressé de savoir par

1 quelle modalité on pourra les accueillir. Donc vous
2 me donnez l'exemple de groupe électrogène, de
3 client qui ne consomment pas ou j'ai mentionné tout
4 à l'heure une offre potentielle de l'AREQ qu'on
5 pourrait, suite à des discussions, voir s'il y a
6 des possibilités. De façon générale, on est ouvert
7 à accueillir tout moyen de puissance. Et si on a
8 besoin de faire des modifications tarifaires plus
9 tard pour accueillir ces... ces moyens-là, on le
10 fera.

11 Q. [102] D'accord, merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Turmel. Nous sommes un petit peu en
14 retard sur l'horaire que nous avions prévu. Donc
15 nous allons, je vous suggérerais de prendre une
16 pause immédiatement. Ça fait déjà une heure et
17 vingt. Alors, Maître Turmel, vous allez je pense
18 reformuler votre engagement pendant la pause, donc
19 nous allons reprendre à dix heures trente-cinq (10
20 h 35), quinze (15) minutes de pause avec le UC.

1 Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 (10 h 40)

6

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, Maître, nous sommes prêts. Maître Turmel,
10 vous avez la formulation de votre engagement?

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Oui, Madame la Présidente. Alors, donc l'engagement
13 numéro 1 se lit comme suit : parmi les neuf cent
14 soixante-quinze mégawatts (975 MW) effectifs de
15 deux mille douze-deux mille treize (2012-2013),
16 combien n'ont pas été renouvelés en deux mille
17 treize-deux mille quatorze (2013-2014) parce que le
18 client n'était plus en mesure de les offrir. Merci.

19

20 E-1(HQD) : Parmi les 975 MW effectifs de 2012-

1 2013, combien n'ont pas été renouvelés
2 en 2013-2014 parce que le client
3 n'était plus en mesure de les offrir
4 (demandé par FCEI)

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est bien, je comprends maintenant que mon
8 interprétation était plus large que la vôtre, donc
9 nous allons retenir la vôtre. Nous en sommes à
10 maître Sicard pour Union des consommateurs.
11 Bonjour.

12

13

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

15 Bonjour, Madame la Présidente, Maître Rozon,
16 Monsieur Boulianne, bon été, c'est... Et bonjour
17 aux Membres du panel. Juste pour poursuivre pour
18 quelques secondes dans la lignée de maître Turmel,
19 alors évidemment, c'est Hélène Sicard pour l'Union
20 des consommateurs.

1 Q. [103] Entre l'hiver deux mille treize... deux mille
2 douze-deux mille treize (2012-2013) et l'hiver deux
3 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014), nous
4 passons de... ou vous passez de vingt-sept (27)
5 clientes à dix-sept (17) clientes. On vous a posé
6 la question et c'était à la page 12 de la demande
7 de renseignements de UC qui était la question 6.1 à
8 savoir si certains de ces vingt-sept (27)
9 participants avaient cessé leurs activités. Vous
10 nous avez répondu : aucun des vingt-sept (27) n'a
11 cessé ses activités.

12 Par contre, je vais demander au
13 Distributeur, on voit au cours des années que vous
14 - et vous l'avez déjà fait - refusez des
15 participants qui vous offrent des quantités.

16 M. HERVÉ LAMARRE :

17 R. Je crois que c'est arrivé une fois ça, oui, en deux
18 mille...

19 Q. [104] Et c'est arrivé au cours, entre autres, de
20 deux mille huit-deux mille neuf (2008-2009) et deux

1 mille neuf-deux mille dix (2010) et ces gens que
2 vous aviez refusés, vous les avez acceptés en deux
3 mille onze-deux mille douze (2011-2012), si je ne
4 me trompe pas. Maintenant, dans les vingt-sept (27)
5 participants que nous avons en deux mille douze-
6 deux mille treize (2012-2013), est-ce qu'il y en a
7 que vous avez refusés pour deux mille treize-deux
8 mille quatorze (2013-2014) pour quelque raison que
9 ce soit?

10 R. Non, mais il y en a qui ont désisté, comme on l'a
11 mentionné tout à l'heure.

12 Q. [105] O.K. Ça, j'ai compris.

13 R. Mais, on n'en a pas refusé.

14 Q. [106] Moi, ce que je vous demande, c'est : est-ce
15 qu'il y en a dont vous avez refusé la
16 participation? Est-ce qu'il y en a dont vous avez
17 diminué les quantités?

18 R. Non.

19 Q. [107] Non plus. O.K. Alors, maintenant, je vais...
20 Vous indiquez à votre preuve, à la page 8 de HQD-1,

1 Document 1, et je note que la preuve est datée du
2 vingt (20) mai, que c'est au printemps - et alors
3 je suis à la ligne 1 de la page 8, que c'est au
4 printemps deux mille quatorze (2014) que vos
5 discussions ont commencé. Pouvez-vous être plus
6 précis? À quelle époque vous avez initié vos
7 discussions?

8 R. À la fin de l'hiver, je dirais, on a attendu que
9 l'hiver se termine pour faire un postmortem, donc
10 probablement en mars qu'on a eu une première
11 rencontre avec les associations, mais...

12 Q. [108] O.K. C'est à l'initiative de qui? Est-ce que
13 ce sont les associations qui ont demandé à vous
14 rencontrer ou c'est vous qui avez demandé de
15 rencontrer les associations pour améliorer la
16 participation pour l'interruptible?

17 R. C'est difficile de répondre précisément parce qu'on
18 parle à nos clients de façon continue. Quand on
19 rencontre les associations, c'est également nos
20 clients qu'on rencontre parce qu'ils font partie de

1 l'association. On a eu des bonnes discussions même
2 dans le courant de l'hiver où on a mentionné que,
3 compte tenu de ce qu'on voulait vivre...

4 Q. [109] Quand vous dites « on », vous faites
5 référence à qui?

6 R. Hydro-Québec.

7 Q. [110] Bon. O.K. C'est parce que...

8 R. Alors...

9 Q. [111] ... ça pourrait être les clients. Alors, je
10 cherche à savoir, quand vous nous dites « on »,
11 là...

12 R. Mais, en fait, ce que...

13 Q. [112] ... vous parlez d'Hydro-Québec...

14 R. Oui. Bien...

15 Q. [113] ... et non pas des clients interruptibles et
16 des clients industriels.

17 R. Bien, ça dépend. Quand je vous mentionne qu'on a
18 des discussions avec les clients, quand je dis « on
19 a convenu », bien, les clients et nous, on a
20 convenu qu'il fallait faire...

1 Q. [114] Oui.

2 R. ... un postmortem de l'hiver et c'est ce qu'on a
3 fait, je crois, en mars, mais, j'aurai les dates
4 plus précises des rencontres qu'on a eues, mais
5 dans mon agenda.

6 (10 h 45)

7 Q. [115] O.K. Et ça a mené à la présentation du
8 présent dossier. Maintenant, les chiffres que vous
9 présentez dans le présent dossier, avez-vous des
10 engagements fermes de nouveaux clients ou des
11 clients existants interruptibles qui s'engagent à
12 être présents et à être là si la Régie acceptait
13 les conditions telles quelles, et pour combien de
14 mégawatts auriez-vous de tels engagements?

15 R. Non, on n'a pas de tels engagements. C'est ce qu'on
16 va connaître en septembre lorsqu'on va établir la
17 planification pour l'hiver suivant.

18 Q. [116] O.K. Est-ce que le gouvernement est
19 intervenu, votre actionnaire, d'une façon ou d'une
20 autre pour aider à la mise à jour, là, des crédits

1 et des tarifs pour l'interruptible?

2 R. Non, d'aucune façon.

3 Q. [117] Maintenant, je vais vous remettre un
4 document, en fait c'est un extrait de la décision
5 D-2001-110. Pour vous, pour votre témoin, pour la
6 Régie. Alors c'est C-UC-11.

7

8 C-UC-0011 : Extrait de la décision D-2001-110

9

10 Alors, je vous réfère au premier paragraphe qui
11 suit la section 1.1. Alors, c'était dans le cadre
12 du dossier 3455, qui était la mise en place du
13 tarif interruptible. Vous nous disiez :

14 Ce nouveau programme vise également
15 l'amélioration de la situation
16 concurrentielle de l'industrie au
17 Québec.

18 La Régie reprenait votre preuve puis notait ça.
19 Est-ce que cette position est toujours la vôtre?

20 R. On ne peut pas être contre la vertu.

- 1 Q. [118] Mais est-ce que le Distributeur peut
2 confirmer à UC que les modalités qu'il propose dans
3 le présent dossier auront pour effet d'améliorer la
4 situation concurrentielle de l'industrie au Québec?
5 Est-ce que c'est un des buts visés, tout comme ce
6 l'était en deux mille un (2001)?
- 7 R. Ce n'est pas le but recherché directement, mais
8 c'est clair que, pour les industriels, ça peut être
9 un moyen d'améliorer leur compétitivité. Puis on le
10 sait très bien que, dans la mesure où ils adhèrent,
11 c'est parce qu'ils y voient un avantage économique.
12 Et du point de vue du Distributeur, pour le même
13 prix payé pour la puissance, on préfère beaucoup,
14 et de loin, favoriser la compétitivité de nos
15 clients par rapport à des vendeurs de puissance
16 dans le marché.
- 17 Q. [119] En parlant de vendeurs de puissance dans le
18 marché, avez-vous effectué un balisage pour les
19 crédits offerts pour l'électricité interruptible
20 ailleurs dans les autres marchés? Je sais que vous

1 avez fait le balisage des prix à Dawn, et tout ça,
2 mais avez-vous fait le balisage des prix et des
3 conditions offerts sur le marché de l'Ontario, New
4 York, Maine, Vermont, pour l'électricité
5 interruptible?

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Non, le balisage qu'on a fait, c'est plus... ce
8 n'est pas un balisage, mais plus les conditions de
9 marché auxquelles, nous, on fait face, et dont,
10 potentiellement, les solutions alternatives qu'on
11 devra regarder, donc en termes d'achat de puissance
12 sur les marchés avoisinants et sur les prix de
13 l'énergie à la pointe. C'est notre indicateur le
14 plus réel dans le fond, qui a le plus d'impact pour
15 nous.

16 Q. [120] En deux mille huit (2008), la Régie avait
17 révisé à la hausse les conditions pour les clients
18 interruptibles qui participaient à votre offre. Par
19 contre, entre deux mille huit (2008) et deux mille
20 douze (2012), le prix de l'énergie a diminué. Avant

1 deux mille huit (2008), ça avait augmenté beaucoup
2 sur les marchés, vous êtes d'accord avec moi? Au
3 moment où vous avez demandé la révision du tarif
4 interruptible en deux mille huit (2008), il y avait
5 eu sur les marchés préalablement une augmentation
6 des prix.

7 R. Bien, j'y vais de mémoire. Je pense, deux mille
8 huit (2008), c'était plutôt une révision pour la
9 partie, pour les crédits variables. Si on se
10 rappelle, avant deux mille huit (2008), les crédits
11 variables étaient séparés en deux tranches. Donc,
12 il y avait deux paliers. Deux mille huit (2008), ça
13 a été un amalgame des deux tranches pour les
14 ramener en une seule tranche.

15 Q. [121] Mais ma question était : Est-ce que les prix
16 sur les marchés, parce que vous vous fiez sur le
17 prix sur les marchés, c'est ce que vous nous
18 expliquez, avaient augmenté et ça a motivé, entre
19 autres, la proposition que vous avez faite en deux
20 mille huit (2008) à la Régie?

1 (10 h 51)

2 R. Je le redis. À ma connaissance, les conditions de
3 deux mille huit (2008) étaient équivalentes à ce
4 qu'on avait précédemment, mais je n'ai pas
5 l'information précise pour vous répondre.

6 Q. [122] Maintenant, entre deux mille huit (2008) et
7 deux mille douze (2012), les prix ont diminué sur
8 les marchés. Êtes-vous d'accord avec moi? Il y a eu
9 une chute des prix sur les marchés de deux mille
10 huit (2008) à deux mille douze (2012).

11 R. Pour les prix de puissance, effectivement, les
12 marchés de puissance ont été très bas entre... Je
13 ne sais pas si le déclencheur, c'était vraiment
14 deux mille huit (2008), mais, effectivement, puis
15 c'est un sujet, je pense, qu'on a eu l'occasion
16 d'aborder dans cette salle à différents dossiers.
17 On voyait des prix de puissance sur les marchés de
18 New York qui étaient en bas d'un dollar.

19 Q. [123] Pendant cette période où les prix chutaient,
20 avez-vous envisagé pour le bénéfice de l'ensemble

1 de votre clientèle de réduire les crédits offerts
2 dans le cadre de l'option d'électricité
3 interruptible?

4 R. Bien, je vais vous dire un peu ce que j'ai dit ce
5 matin. C'est un dossier où on se balise par rapport
6 aux conditions de marché, mais ce n'est pas le seul
7 critère. Il y a une autre composante. Et il faut
8 que les clients y trouvent un intérêt pour
9 embarquer. Autrement dit, si les prix du marché
10 sont nettement plus bas et ce qui fait en sorte que
11 les clients n'y voient aucun intérêt à embarquer à
12 ces prix-là, bien, on n'est pas plus avancé.

13 Q. [124] Seriez-vous d'accord avec moi que les prix
14 reflètent souvent l'offre et la demande, c'est-à-
15 dire s'il y a une grande demande, les prix vont
16 être plus élevés, s'il y a une petite demande, les
17 prix chutent? Et c'est ce qui s'est passé entre
18 deux mille huit (2008) et deux mille douze (2012).

19 R. Je suis certainement d'accord à votre affirmation
20 sur l'offre et la demande. Je tiens quand même à

1 souligner dans le fond que les conditions qu'on
2 voit, c'est les conditions de marché avoisinant.
3 Donc, c'est essentiellement le marché de New York.
4 Je le redis, on n'est pas participant direct sur le
5 marché des encans de New York. Donc, on est
6 participant par la bande, dans le sens où on achète
7 de la puissance à New York, mais c'est plus à
8 travers nos processus d'appel d'offres, c'est du
9 bilatéral à ce moment-là. Et qu'en tout temps, on
10 est soumis par les contraintes des interconnexions.
11 Autrement dit, même si le marché de New York devait
12 être à un dollar demain, est-ce qu'on est capable
13 de remplacer l'ensemble de l'électricité
14 interruptible par des achats de puissance par New
15 York? Je suis obligé de vous répondre non, parce
16 qu'on est déjà limité par la capacité des
17 interconnexions et on ne peut pas remplacer mille
18 mégawatts (1000 MW) d'interruptible par un mille
19 mégawatts (1000 MW) additionnel à transiter par les
20 interconnexions, alors qu'il y a déjà une

1 planification à peu près au maximum de
2 l'interconnexion de New York.

3 Q. [125] O.K. Alors...

4 R. Donc, juste pour compléter. Oui, l'offre et la
5 demande, l'offre et la demande du marché de New
6 York. Mais de notre point de vue, c'est l'offre et
7 la demande du marché du Québec aussi et qui va
8 tenir compte de cette série de contraintes.

9 Q. [126] Vous allez... En fait, je vais finir avec...
10 Je vous remets un extrait. Et, ça, c'est un extrait
11 des notes sténographiques du dossier R-3854. C'est
12 un extrait d'une déclaration. Alors ce sera
13 C-UC-12. C'est un extrait d'une déclaration que
14 faisait monsieur Luc Boulanger lors de la
15 présentation de sa preuve dans la preuve de l'AQCIE
16 dans le dossier tarifaire.

17

18 C-UC-0012 : Extrait des notes sténographiques
19 (page 107) dans le dossier R-3854-2013

20

1 Alors, je suis au bas de la page. Il y a un encadré
2 à côté. Alors, monsieur Boulanger disait :

3 Quand on rencontre Hydro-Québec, on
4 n'a pas l'impression qu'on est traité
5 comme des clients. On n'a pas
6 l'impression qu'il y a une ouverture,
7 une approche d'affaires qui serait de
8 nature à pouvoir, pour l'ensemble des
9 Québécois, mettre en place un niveau
10 de confiance, une synergie pour qu'on
11 puisse y trouver notre compte.

12 Cette déclaration de monsieur Boulanger a-t-elle,
13 selon vous, eu un impact sur vos négociations par
14 rapport au renouvellement de l'option d'électricité
15 interruptible?

16 M. HERVÉ LAMARRE :

17 R. Certainement pas..

18 Q. [127] Maintenant, vous reconnaissez avec moi que
19 vos clients Grandes entreprises sont des clients
20 importants, vous avez d'ailleurs des gens qui leur

1 sont assignés, vous nous dites que vous les
2 contactez et vous leur parlez régulièrement
3 indirectement. Il y a d'autres clients qui ont subi
4 des hausses de coûts et des problèmes financiers
5 possiblement suite au froid de l'hiver deux mille
6 treize-deux mille quatorze (2013-2014), n'est-ce
7 pas?

8 R. Oui.

9 Q. [128] Il y a d'autres clients qui ont subi des
10 impacts dont la biénergie, la photosynthèse. Avez-
11 vous également entrepris des négociations avec ces
12 clients-là pour leur faire des offres et des
13 propositions pour maintenir leur présence ou
14 augmenter leur participation à la réduction de la
15 puissance?

16 (10 h 57)

17 R. Non, on a, Hydro-Québec a approché la CIFQ, ou en
18 fait, je ne sais pas qui a commencé mais, en fait,
19 les discussions ont eu lieu entre la CIFQ et
20 l'AQCIE et puis Hydro-Québec, on n'a pas eu

1 d'autres discussions avec d'autres associations.

2 Q. [129] Avez-vous tenté de les initier?

3 R. Non, mais dans la mesure où il y a un potentiel, en
4 fait, dans le dossier du Plan d'approvisionnement,
5 on a mentionné des moyens de puissance qu'on allait
6 acquérir chez l'ensemble de notre clientèle et
7 contrôle de charge, donc on verra à ce moment-là
8 qui est pertinent de, qu'on pourrait rencontrer sur
9 le sujet. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure,
10 pour ce qui est des moyens de puissance, il n'y a
11 rien qu'on exclut.

12 Q. [130] Avez-vous, à ce moment-là, évalué les
13 quantités de puissance supplémentaire que vous
14 pourriez aller chercher auprès de la bi-énergie ou
15 de la photo-synthèse?

16 R. Évidemment, ça va peut-être un peu au-delà du
17 présent dossier, pour ce qui est de la photo-
18 synthèse elle-même, je ne suis peut-être pas la
19 personne la plus habilitée à parler du potentiel,
20 mais de façon générale, on a ciblé, pour ce

- 1 dossier-là, sur les moyens qui nous donnent le plus
2 d'impacts, donc nos clients industriels et,
3 évidemment, les clients au tarif LG et au tarif M.
- 4 Q. [131] O.K. Juste pour préciser, dans votre preuve,
5 à la page 8, suite à une question de maître Turmel,
6 on parlait d'usines de pâtes et papier; dans la
7 réponse que vous avez donnée à la Régie, vous avez
8 produit des tableaux, là, et on retrouve, et je
9 suis entre autres aux pages 4 et 5 de HQD-2,
10 Document 1; on parle, on n'a pas pâtes et papier,
11 on a « Industrie forestière », je voudrais juste
12 vous faire confirmer que « Industrie forestière »,
13 que ce soit « in the record » que « Industrie
14 forestière » et « pâtes et papier », c'est la même
15 chose.
- 16 R. Oui, oui, puis c'est même un peu plus large.
- 17 Q. [132] Industrie forestière, c'est plus large que
18 pâtes et papier?
- 19 R. Oui...
- 20 Q. [133] Quel pour...

1 R. Oui?

2 Q. [134] Alors pourriez-vous nous donner le
3 pourcentage d'industries forestières qui sont des
4 pâtes et papier, dans les tableaux que vous avez
5 produits aux pages 4 et 5, en réponse aux questions
6 1.1, 1.2 de la Régie?

7 R. Non, en fait, je n'ai pas ce qu'il faut ici sous la
8 main pour vous donner cette réponse-là parce qu'il
9 faudrait que j'aie le détail et que je les
10 additionne mais...

11 Q. [135] Alors pouvez-vous prendre un engagement de
12 me...

13 R. Sans problème.

14 Q. [136] ... de nous fournir quel pourcentage
15 d'industries forestières sont, de fait, des pâtes
16 et papier?

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Je...

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Je ne cherche pas le nombre de clients, je cherche

1 les mégawatts effectifs.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Je vais m'objecter. Là, ici, on a l'information qui
4 est suffisante pour les fins du dossier, on nous
5 demande de faire une division supplémentaire et je
6 ne vois pas la pertinence qu'il y aurait à
7 subdiviser une catégorie de clients, là. À moins
8 qu'on ne m'éclaire sur le sujet, là, je ne vois pas
9 la pertinence à subdiviser les industries
10 forestières aux fins de l'approbation de l'option
11 d'électricité interruptible. Je ne vois simplement
12 pas, là.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Les pâtes et papier sont un exemple précis choisi
15 par le Distributeur lui-même de façon identifiée et
16 ciblée pour dire qu'il y a des problèmes avec les
17 interruptions consécutives, pour dire qu'il faut
18 trouver une solution, pour faire des offres
19 majorées de façon importante à la clientèle. Alors
20 quand on regarde « Industrie forestière », on voit

1 qu'en mégawatts effectifs, c'est un très gros
2 volume des mégawatts totaux; maintenant, que
3 représentent les pâtes et papier dans ce volume-là,
4 je pense que c'est un des gros volumes de
5 l'interruptible, ce serait important de le savoir
6 et de connaître exactement, peut-être y a-t-il une
7 solution ciblée pour cette industrie-là plutôt que
8 pour d'autres, peut-être qu'il y a d'autres
9 solutions.

10 Mais moi, je vous soumets que les pâtes et
11 papier seraient un grand fournisseur
12 d'interruptible. On nous dit dans la preuve qu'il y
13 a des problèmes importants avec leurs pâtes, ça a
14 un impact tant au niveau de la reprise qu'au niveau
15 du tarif fixe, qu'au niveau du tarif gradué, là,
16 qui est offert, je n'ai peut-être pas les bons
17 termes mais vous me comprenez, alors je vous
18 soumets que c'est pertinent de savoir ce que ça
19 représente.

20 LA PRÉSIDENTE :

1 La Régie partage votre avis, Maître Sicard, et
2 rejette l'objection de maître Fraser. Alors ce que
3 vous voulez avoir en engagement 2 pour UC, c'est la
4 proportion, en pourcentage, en mégawatts ou en
5 quoi, maître?

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 En fait, si on nous donnait les mégawatts
8 effectifs, là, de chacun des tableaux où on voit
9 « Industrie... », d'abord « Industrie forestière »,
10 les mégawatts effectifs deux mille onze-deux mille
11 douze (2011-2012), je suis au tableau R-1.1,
12 mégawatts effectifs, puis mégawatts effectifs,
13 s'ils ne veulent pas nous donner le nombre de
14 clients parce qu'on identifierait les clients ou
15 quoi que ce soit, je n'ai pas de problème, là, je
16 veux les mégawatts effectifs.

17 (11 h 03)

18 Et au tableau R-1.2B interrompu pour deux mille
19 douze-deux mille treize (2012-2013), crédits
20 variables, crédits fixes, crédits totaux. Ça

1 pourrait être un pourcentage à ce moment-là de la
2 ligne complète. Et la même chose pour deux mille
3 treize-deux mille quatorze (2013-2014) pour le
4 tableau Industrie forestière, on pourrait avoir un
5 pourcentage à ce niveau-là de ce que ça représente.

6 M. HERVÉ LAMARRE :

7 R. Écoutez, on pourrait se faciliter la vie. Là, mon
8 collègue a le détail. Alors, moi, je ne l'avais pas
9 tout à l'heure, mon collègue l'a. Donc, on pourrait
10 vous donner la réponse sur-le-champ.

11 M. RICHARD LAGRANGE :

12 R. La réponse étant que c'est cent pour cent (100 %).

13 Q. [137] Ah! Bon. Alors...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Donc, on n'a plus besoin d'engagement, Maître.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Plus besoin d'engagement, mais je vais avoir besoin
18 d'une clarification.

19 Q. [138] Alors, pourquoi au préalable m'a-t-on répondu
20 qu'il y avait d'autres industries et quelles

1 étaient ces autres industries visées?

2 M. HERVÉ LAMARRE :

3 R. Non, non. En fait, ce que je vous ai répondu c'est
4 que l'industrie forestière inclut les pâtes et
5 papiers, inclut les scieries aussi et les usines de
6 transformation de bois. On a eu par le passé des
7 participations variées dans différentes catégories
8 de ces clients-là et, là, la réponse que mon
9 collègue vient de vous faire c'est que cette année
10 c'est cent pour cent (100 %) des pâtes et papiers.

11 Q. [139] Et en deux mille douze-deux mille treize
12 (2012-2013) est-ce que c'était cent pour cent
13 (100 %) là aussi? Et en deux mille onze-deux mille
14 douze (2011-2012) est-ce que c'était cent pour cent
15 (100 %) là aussi?

16 M. RICHARD LAGRANGE :

17 R. Si j'ai quelques minutes, je vais pouvoir faire la
18 conciliation, mais je suis sûr que oui. J'ai des
19 tableaux ici.

20 Q. [140] Bien, je vais vous demander de me confirmer

1 alors que c'est bien cent pour cent (100 %), là,
2 que votre réponse répond à la totalité de ma
3 demande d'engagement de façon claire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [141] Alors, Monsieur Lagrange, vous avez la
6 réponse ou vous avez besoin de temps pour faire vos
7 calculs?

8 R. Je vais avoir besoin de temps parce que là on est
9 sur trois années différentes, là.

10 Q. [142] Bon, parfait.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 On va maintenir l'engagement puis lorsque le témoin
13 aura...

14 R. Parfait.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 ... terminé ses calculs, on va le donner de vive
17 voix.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci. Alors on retient l'engagement
20 numéro 2 partiel.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Merci.

3

4 E-2 (HQD) : Confirmer si l'industrie des pâtes et
5 papiers représente 100 % pour les
6 années 2011-2012 et 2012-2013 (demandé
7 par UC)

8

9 Q. [143] Tout à l'heure, on a discuté, vous avez
10 discuté longuement, là, avec maître Turmel
11 d'éclairer le sept cents mégawatts (700 MW) pour
12 les dix-sept (17) clients de deux mille treize-deux
13 mille quatorze (2013-2014). Je veux juste que ça
14 soit... Sept cents mégawatts (700 MW), là, vous
15 nous avez dit c'est ce qui est effectif. Donc,
16 c'est ce qui vous est resté après les abandons ou
17 les désistements des clients.

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. C'est effectivement ça. C'est en plein ça.

20 Q. [144] Maintenant, on va retourner en arrière. Vous

1 avez également indiqué à maître Turmel qu'il y a eu
2 un désistement au début de l'hiver.

3 R. C'est bien ça.

4 Q. [145] O.K. Quand vous nous dites au début de
5 l'hiver, est-ce que je dois comprendre que ce
6 désistement a eu lieu avant la première
7 interruption que vous avez demandée?

8 R. Non, c'est après la première interruption. Donc,
9 juste pour reprendre la chronologie des choses, il
10 y a des mégawatts qui ont été soumis à l'hiver deux
11 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) qui
12 étaient supérieurs à sept cents mégawatts (700 MW)
13 et on a vu que c'était supérieur à sept cents
14 mégawatts (700 MW).

15 Q. [146] Hum, hum.

16 R. Qui ont été retenus pour l'hiver deux mille treize-
17 deux mille quatorze (2013-2014), donc pour la
18 période du premier (1er) décembre jusqu'au trente
19 et un (31) mars. Et au cours de l'hiver, au début
20 de l'hiver, il y a des clients qui se sont... il y

- 1 a eu des désistements. Et donc...
- 2 Q. [147] « Des » désistements?
- 3 R. Bien, « des », c'est...
- 4 Q. [148] Un ou des? C'est parce qu'écoutez, je vais
5 être claire avec vous. De la preuve de l'AQCIE, UC
6 a compris qu'il y avait quelques clients. Et de
7 votre preuve, quand vous reprenez le mémoire, on a
8 compris également qu'il y aurait eu plus d'un
9 client qui s'est désisté en cours d'année.
- 10 R. Il y a eu plus d'un client et quelques usines. Des
11 fois, les clients ont plus d'une usine, donc c'est
12 sûr que là ça fait... ça fait...
- 13 Q. [149] Mais un client, vous, quand vous calculez un
14 client, chaque usine n'est pas un client? Si un
15 client a trois usines, il est un client, il n'est
16 pas trois clients? Question.
- 17 R. Effectivement, on a autant de clients que d'usines.
- 18 Q. [150] Alors chaque usine serait un client?
- 19 R. Chaque client serait une... Chaque usine est un
20 client quand on les regarde du point de vue de

1 l'électricité interruptible. Mais, évidemment,
2 quand il y a un... Je veux dire si ce n'est pas un
3 client c'est quoi? Une somme d'usines qui
4 appartiennent à la même entité et qu'il y a un
5 désistement, bien, c'est l'ensemble de ces entités,
6 des entités qui sont couvertes par ce... ce
7 propriétaire-là qui sont touchées.

8 Q. [151] Alors, si... O.K. Vous nous mettez... Alors
9 quand j'ai dix-sept (17) clients.

10 R. Donc, ce que je dis c'est pour deux mille treize-
11 deux mille quatorze (2013-2014), on parlé d'un
12 client qui s'est désisté. En fait, j'avais en tête
13 c'est un client avec plusieurs usines, oui. C'est
14 plus clair.

15 Q. [152] Bon. Mais alors, un client avec plusieurs
16 usines est-ce que ça veut dire que j'aurais eu dix-
17 huit (18) clients effectifs ou j'aurais eu vingt
18 (20) ou vingt-trois (23) ou vingt-quatre (24)
19 clients effectifs si c'est chaque usine est un
20 client?

1 R. C'est là où on disait à partir du moment où on
2 donne le nombre d'usines, le nombre de mégawatts
3 c'est comme si on identifiait le client.

4 Q. [153] Est-ce que cette information pourrait être
5 fournie sous pli confidentiel? Si vous voulez pas
6 la donner en audience, là, pour qu'on ait une idée.
7 Madame la Présidente, ce que je cherche à vraiment
8 savoir c'est la différence entre...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On n'a pas eu d'objection encore.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Non, mais je voyais mon confrère qui se levait
13 alors je prévenais. C'est que quelque part, la
14 Régie et, si nécessaire, les intervenants, par voie
15 d'engagement confidentiel, soient en mesure de voir
16 en début d'année, début d'hiver. On a eu un hiver
17 rude, c'est vrai, mais en début d'hiver au moment
18 où les engagements pour l'interruptible ont été
19 pris, est-ce que le profil deux mille douze-deux
20 mille treize (2012-2013) et deux mille treize-deux

1 mille quatorze (2013-2014) était si différent que
2 le résultat avec lequel on arrive à la fin. Je
3 comprends qu'il faut considérer le résultat, là,
4 mais je pense que ce qui avait été engagé et
5 souscrit devrait peut-être être considéré aussi.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Je pense que ma consœur peut continuer sa ligne de
8 questions sans qu'on entre dans le dépôt
9 d'engagement sous pli confidentiel ou de réponse
10 sous pli confidentiel. Parce que si on veut savoir,
11 il me semble qu'on peut poser des questions pour
12 savoir quel niveau de désistement il y a eu, et
13 caetera. Puis on ne tombera pas dans
14 l'identification d'usines.

15 Et puis là, si vous me permettez, je
16 voudrais faire une clarification parce qu'il y a
17 une question juridique ici. C'est un abonnement, un
18 lieu, et c'est pour ça qu'il peut y avoir parfois
19 lorsqu'on parle de clients, mais je suppose que
20 lorsque les témoins font référence à des usines,

1 ils font des références à des abonnements puis qui
2 sont souvent liés à des lieux physiques comme on le
3 sait. Un client peut bénéficier de plusieurs
4 abonnements et d'où la raison que parfois le
5 jumelage ou la cohérence client/abonnement et usine
6 n'est pas toujours la même utilisation.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 D'où mon besoin d'un engagement pour pouvoir, entre
9 autres pour que la Régie puisse, tu sais qu'on
10 puisse clarifier tout ça savoir où on en est.

11 (11 h 11)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 La Régie trouve pertinente, en tout cas, votre
14 question. Il y a, on imagine bien qu'on tente aussi
15 de clarifier ou de qualifier la nature de
16 l'effrittement. Alors, je pense que c'est une
17 information qui peut être utile. Si on ne peut nous
18 la donner maintenant, bien qu'on la donne sous pli
19 confidentiel, s'il est nécessaire que ce soit sous
20 pli confidentiel, où on nous dit, il y a trois

1 usines de plus, on devrait compter vingt (20)
2 plutôt que dix-sept (17). Alors, je ne sais pas,
3 là, mais...
4 Me HÉLÈNE SICARD :
5 Et le nombre de mégawatts que ça aurait représenté
6 par rapport...
7 Me ÉRIC FRASER :
8 On voit qu'on peut poser la question ici, là.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 On peut poser la question. A-t-on une réponse ici?
11 Me HÉLÈNE SICARD :
12 Oui mais, la question a été posée...
13 Me ÉRIC FRASER :
14 Bien, si le...
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Oui.
17 Me ÉRIC FRASER :
18 Allez-y.
19 M. HANI ZAYAT :
20 R. Donc, pour l'hiver deux mille treize - deux mille

1 quatorze (2013-2014), le dernier hiver, il y a eu,
2 excusez-moi... Il y a eu pour pratique presque six
3 cents mégawatts (600 MW) de plus que ce qu'on voit
4 au bilan effectif, de quantité, qui ont été
5 retirés. Donc, ce n'est pas qu'ils ont été... Là je
6 ne veux... Pour lesquels le client s'est retiré
7 pour l'essentiel de ses abonnements. Donc c'est
8 comme s'il avait déposé, il avait souscrit pour six
9 cents mégawatts (600 MW) et au cours de l'hiver, il
10 s'est retiré.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. [154] O.K. Au cours de l'hiver, donc après avoir
13 été interrompu?

14 R. Après la date du premier (1er) décembre. Après
15 avoir été interrompu.

16 Q. [155] Et, juste de mémoire, là, la première date
17 d'interruption, ça a été fin décembre?

18 R. La première date d'interruption était à la mi-
19 décembre, le quatorze (14) décembre.

20 Q. [156] Alors, ce client a dû payer sa pénalité je

1 présume?

2 R. Effectivement. Donc, les modalités ont fait en
3 sorte que dans le fond, sa souscription à
4 l'électricité interruptible a été annulée et il a
5 dû payer les pénalités selon le tarif et
6 conditions.

7 Q. [157] Et clarifions les choses, ce n'est pas parce
8 qu'il a fermé ses usines ou diminué ses quantités
9 de production. Sa consommation, autrement,
10 d'électricité prévue a été la même?

11 M. HERVÉ LAMARRE :

12 R. Oui, il n'y a eu aucune fermeture d'usine. C'est
13 tout simplement un retrait et je voulais juste
14 préciser qu'en termes de pénalité, le client n'a
15 tout simplement pas reçu... On a appliqué les
16 modalités tarifaires. Donc, le client n'a pas reçu
17 les crédits et c'est la raison pour laquelle on
18 revient avec quelque chose d'un petit peu plus
19 pénalisant dans le présent dossier, pour éviter ce
20 genre de situations-là.

- 1 Q. [158] O.K. Juste question de sécurité et de
2 curiosité, ce client, s'il se représentait l'année
3 prochaine avec une offre bonifiée pour participer,
4 est-ce que vous l'accepteriez comme client
5 interruptible?
- 6 R. Il faut lire le texte proposé des tarifs. Si on a
7 un doute quant à sa capacité, son sérieux et sa
8 motivation de son engagement, si on a quelque doute
9 que ce soit, on a les moyens de ne pas l'accepter.
- 10 Q. [159] Alors, le fait d'avoir perdu ce six cents
11 mégawatts (600 MW) d'engagement de puissance, a-t-
12 il eu un impact sur le prix de vos achats de
13 puissance à l'extérieur?
- 14 M. HANI ZAYAT :
- 15 R. Je ne peux pas dire s'il a eu un impact sur le prix
16 de la puissance à l'extérieur mais c'est sûr qu'on
17 a dû compléter nos achats l'hiver dernier suite à
18 ce désistement-là ou à ce retrait-là.
- 19 Q. [160] Quand... Est-ce que vous gardez le profil,
20 là, quand vous devez faire des achats de puissance

1 ponctuelle, parce qu'il fait très froid et tout ça,
2 gardez-vous, est-ce que vous êtes en mesure de nous
3 dire quel pourcentage de ces achats que vous avez
4 dû faire en pointe et de façon ponctuelle, ont été
5 faits au Québec et quel pourcentage a été fait à
6 l'extérieur du Québec? Quand je dis au Québec, je
7 pense par exemple à EBM ou au Producteur, qui sont
8 en mesure de livrer ici et, par rapport à acheter
9 du Vermont ou d'ailleurs?

10 R. Si la question c'est, est-ce que j'ai le chiffre
11 pour l'hiver dernier, non, je ne l'ai pas en tête.
12 Je voudrais juste distinguer deux sortes d'achats.
13 Donc, il y a les achats de puissance qu'on fait.
14 Donc c'est pour des... où la centrale ou le moyen
15 de production nous est dédié, où il y a une
16 certitude qu'il est disponible lorsque l'énergie va
17 être appelés, puis après ça, il y a l'énergie qui
18 est appelée au moment de la pointe, ou lorsque le
19 besoin est requis et là, ça peut venir de cette
20 centrale-là ou d'ailleurs, là, ça dépend des

1 conditions du moment et quels sont les moyens qu'on
2 choisit d'appeler ou pas.

3 Q. [161] Mais...

4 R. Donc juste pour distinguer, parce que vous avez
5 fait référence tantôt à des achats de puissance
6 puis vous avez parlé de la pointe, quand il fait
7 très froid. Je veux juste distinguer les deux
8 composantes.

9 Q. [162] Alors je vais les distinguer pour vous. En ce
10 moment, vous êtes en appel d'offres, justement pour
11 avoir, vous garantir de la puissance que vous
12 pourrez appeler si vous en avez besoin.

13 R. C'est bien ça.

14 Q. [163] Voilà. Mais, quand... s'il fait moins
15 quarante (-40) pendant trois jours de temps, vous
16 allez devoir acheter, ce ne sont pas des choses
17 auxquelles l'appel d'offres va nécessairement... Ce
18 sont des quantités imprévues, énergie et puissance,
19 dont vous allez avoir besoin. L'interruptible sert
20 entre autres à répondre à ces besoins imprévus,

1 n'est-ce pas?

2 (11 h 18)

3 R. Oui.

4 Q. [164] O.K. Alors, dans ces besoins imprévues que
5 vous avez dû combler - et nul doute que vous avez
6 dû en combler l'hiver dernier? Oui?

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Oui.

9 Q. [165] Alors, j'aimerais savoir quel pourcentage a
10 été acheté à l'extérieur du Québec et quel
11 pourcentage a été acheté au Québec?

12 R. Bien, c'est de l'information qui est disponible
13 dans le... dans le rapport annuel. C'est sûr que...

14 Q. [166] Qui vient d'être déposé vendredi après-
15 midi...

16 R. Pour deux mille...

17 Q. [167] ... alors je n'ai pas eu le temps de le...

18 R. Puis vous trouverez... c'est évidemment pour
19 l'année passée, donc à chaque année, on compile les
20 informations de comment ont eu lieu, où ont eu lieu

1 les achats, les achats d'énergie et les achats de
2 puissance, là. Cette information-là est disponible
3 dans le rapport annuel. Je ne l'ai pas sous les
4 yeux, là, je ne...

5 Q. [168] Pouvez-vous me la donner facilement? C'est
6 vous qui avez fourni cette information pour la
7 confection du rapport annuel?

8 R. Non, mais je peux vous... Je m'excuse,
9 l'information est disponible en date d'aujourd'hui
10 pour les achats de l'hiver deux mille treize, deux
11 mille quatorze (2013-2014), c'est juste que je ne
12 l'ai pas sous les yeux. Je ne sais pas si c'est
13 pertinent au dossier ou pas. Plutôt, je le
14 reformule, je ne vois pas la pertinence au dossier.

15 Q. [169] Je retire la question, notre analyste va le
16 retrouver dans le rapport annuel.

17 R. Oui.

18 Q. [170] C'est parce que, en date de vendredi, il
19 n'était pas sur le site, on ne le voyait pas, mais
20 ce matin on l'a vu.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 On me dit qu'il est sur le site comme il vous dit,
3 ça peut...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Oui, oui. Là ce matin, il est sur le site, c'est...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Bon. Parfait.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Mais, on n'a pas eu le temps, vous comprendrez, de
10 le feuilleter.

11 Q. [171] Êtes-vous en mesure de nous dire à combien se
12 sont élevées les pénalités pour les clients qui ont
13 abandonné l'option, là, les six cents mégawatts
14 (600 MW) qui ont disparu?

15 M. HERVÉ LAMARRE :

16 R. Bien, en fait, c'est l'application du... de ce qui
17 est prévu au règlement tarifaire, donc le client
18 n'a tout simplement pas reçu la prime fixe prévue
19 au... prévue au tarif. Pour ce qui est d'autres
20 pénalités, évidemment quand c'est... il s'est

- 1 interrompu, donc il a subi des pertes économiques,
2 mais, ça, ça ne fait pas partie des choses qu'on
3 est en mesure d'évaluer. En ce qui concerne Hydro-
4 Québec, c'est qu'il n'y a pas, outre le crédit fixe
5 qu'il n'a pas reçu, il n'y a pas d'autre pénalité.
- 6 Q. [172] Mais, vous n'êtes pas en mesure... que est le
7 montant de pénalité qu'Hydro-Québec a perçu de ce
8 client-là? Vous pouvez... vous n'êtes pas en mesure
9 de me dire quel montant vous avez perçu.
- 10 R. On n'a pas... on n'a pas perçu de pénalité, c'est-
11 à-dire qu'on n'a pas fait les paiements des crédits
12 fixes.
- 13 Q. [173] O.K. Alors... Bon. Alors, je vais comprendre
14 une mécanique. Les crédits fixes donc ne sont pas
15 payés aux clients en début d'année?
- 16 R. Ils sont payés aux clients mois par mois.
- 17 Q. [174] Est-ce que c'est à travers une réduction de
18 leur facture d'électricité? De quelle façon est-ce
19 qu'ils sont versés aux clients?
- 20 M. RICHARD LAGRANGE :

- 1 R. Les crédits fixes... Oups! Pardon. Les crédits
2 fixes sont versés à chaque mois et le crédit est
3 appliqué sur la facture du client, mensuellement.
- 4 Q. [175] Alors, si un client industriel déduit sa
5 facture d'électricité de ses impôts, évidemment,
6 là, le montant qu'il reçoit de facture
7 d'électricité a déjà inclus cette bonification
8 qu'il a eu de crédits fixes à l'intérieur.
- 9 R. Oui.
- 10 Q. [176] O.K. Mon analyste porte à mon attention que
11 le rapport annuel nous donne les informations
12 jusqu'à deux mille treize (2013). Le rapport annuel
13 ne nous donne pas d'information pour les achats que
14 vous auriez faits en puissance, évidemment, au mois
15 de janvier. Et je m'excuse, monsieur Boulianne
16 souris, Vous êtes l'économiste, pas moi, alors
17 c'est l'utilité de nos analystes. Alors, pour
18 janvier qui a été très froid et février, nous
19 n'avons pas les informations au rapport annuel.
20 Est-ce que vous avez les informations de la

1 puissance ou énergie puissance que vous avez
2 acquise et, à savoir, l'avez-vous acquise d'une
3 source à l'intérieur des frontières du Québec ou de
4 l'extérieur du Québec?

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Je vais revenir. Oui, j'ai l'information et, oui,
7 l'hiver...

8 Q. [177] Pouvez-vous juste me donner le pourcentage?

9 R. J'ai dit, oui, on a l'information et, oui... Juste
10 pour revenir sur le dernier hiver - j'ai eu
11 l'occasion de le dire dans le cadre du plan - ça a
12 été un hiver extrêmement froid, pas juste... pas
13 juste à la pointe où j'aurais tendance à dire « pas
14 tant à la pointe ou à la pointe, ça a été froid,
15 mais pas tellement en écart ». Là où l'hiver a été
16 extrêmement en écart par rapport à un hiver normal,
17 c'est dans sa... c'est en énergie, donc c'est dans
18 sa durée où chacun des mois de l'hiver, chacun des
19 mois de novembre... incluant novembre, donc de
20 novembre jusqu'au mois d'avril, ont été nettement

1 plus froid que la normale. Ce qui fait qu'on a eu
2 pas loin de six térawattheures (6 Twh) d'énergie,
3 de cette température en énergie pour l'hiver deux
4 mille treize, deux mille quatorze (2013-2014) et,
5 ça, pour chacun des mois de novembre jusqu'au mois
6 d'avril. Alors, vous comprendrez que sur les six
7 térawattheures (6 Twh), les achats ont été répartis
8 un petit peu partout. On prenait évidemment selon
9 les... selon les... les conditions de marché et
10 selon ce qui nous était offert. On a acheté des
11 marchés avoisinants, mais aussi du Québec.

12 (11 h 24)

13 Q. [178] Mais vous n'êtes pas capable de me donner une
14 proportion, ce qui est acheté au Québec et ce qui
15 est acheté à l'extérieur?

16 R. Je...

17 Q. [179] Et c'est la puissance qui m'intéresse.

18 R. Non, pour la puissance, je n'ai pas le... je n'ai
19 pas le chiffre en tête.

20 Q. [180] Pouvez-vous le trouver?

1 R. Oui.

2 Q. [181] Est-ce qu'on pourrait avoir un engagement de
3 savoir pour la puissance acquise pendant l'hiver...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Hiver deux mille quatorze (2014)...

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),
8 quel pourcentage a été...

9 R. Je m'excuse, je corrige : pour l'hiver deux mille
10 treize-deux mille quatorze (2013-2014), la
11 puissance a été achetée avant le premier (1er)
12 janvier, donc elle est nécessairement au Rapport
13 annuel. La puissance est contractée...

14 Q. [182] Vous allez...

15 R. ... la puissance est contractée avant le début de
16 l'hiver.

17 Q. [183] Donc vous me dites que vous n'avez acquis
18 aucune puissance, par exemple, pour remplacer ces
19 six cents mégawatts (600 MW) qui ont disparu, qui
20 vous étaient garantis par les interruptibles sur

1 les marchés de façon ponctuelle?

2 R. Ça a été fait au mois de décembre, donc la
3 puissance, c'est un contrat pour les mois qui
4 suivent, donc pour la période d'hiver. Et dès qu'il
5 y a eu, donc dès qu'on a perdu six cents mégawatts
6 (600 MW) d'interruptible, bien, on les a tout de
7 suite remplacés par de la puissance sur les
8 marchés.

9 Q. [184] Et donc j'aurai l'information sur ces
10 mégawatts-là dans le Rapport annuel, à savoir s'ils
11 étaient au Québec ou à l'extérieur? On va vérifier.

12 R. Je... si ce n'est pas le cas, je vais juste revoir
13 le Rapport annuel et ça sera fourni.

14 Q. [185] Merci. Alors je vais quand même prendre
15 l'engagement...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Monsieur Zayat s'est engagé...

18

19

20 Me HÉLÈNE SICARD :

1 S'est engagé.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 ... il me semble à nous donner l'information...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 L'information.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... donc c'est un, l'engagement numéro 3.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 O.K., nous indiquer, pour ce qui est des achats de

10 puissance ponctuels, quelle quantité, en fait, le

11 pourcentage de ces achats qui sont québécois et le

12 pourcentage qui viennent de l'extérieur des

13 frontières du Québec.

14 R. Juste pour plus de clarté, j'enlèverais le

15 « ponctuels » de l'engagement, c'est, on va vous

16 donner la répartition des achats de puissance pour

17 l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze

18 (2013-2014) entre le Québec et hors-Québec.

19 Autrement dit, c'est pour la période d'hiver, je ne

20 suis pas sûr de, quand on dit « ponctuels » à quoi

1 on fait référence au juste.

2 Q. [186] Je fais référence à ce qui n'était pas
3 nécessairement prévu dans vos approvisionnements
4 originaux, ou qui a remplacé, qui a remplacé, par
5 exemple, le six cents (600) qui disparaît...

6 R. Je...

7 Q. [187] ... devient, est remplacé par autre chose...

8 R. On va fournir l'ensemble de nos achats de puissance
9 pour l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze
10 (2013-2014) sur les marchés de court terme.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Bien.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Engagement numéro 3.

15

16 E-3 (HQD) : Fournir la répartition des achats de
17 puissance pour l'hiver 2013-2014 entre
18 le Québec et hors-Québec (demandé par
19 UC)

20

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
- 2 Q. [188] Maintenant, vous êtes devant la Régie
3 aujourd'hui pour demander des modifications, entre
4 autres une augmentation de la prime fixe. Vous
5 indiquez, dans votre historique, et vous nous
6 l'avez dit ce matin, que ce à quoi les clients de
7 puissance interruptible s'engagent, c'est quelque
8 chose entre zéro et cent (0 - 100) mais que, au
9 cours des années, en tout cas les dernières années,
10 jamais le cent (100) n'a été appelé. Vous me faites
11 oui de la tête... bon. Par contre, la prime fixe,
12 elle, couvre jusqu'à cent (100) selon l'engagement
13 pris par les clients?
- 14 R. Non, non, je vais juste recommencer. La prime fixe,
15 elle couvre la disponibilité des mégawatts...
- 16 Q. [189] Voilà!
- 17 R. ... pendant l'ensemble de la période d'hiver...
- 18 Q. [190] Et la dispon...
- 19 R. ... donc de la période du premier (1er) décembre au
20 trente et un (31) mars.

- 1 Q. [191] C'est ça, et...
- 2 R. Tout comme la prime de puissance quand on achète de
3 la puissance sur les marchés de court terme, du
4 UCAC, on paie une prime fixe et ces moyens-là
5 peuvent être, sont appelés, probablement, pendant
6 aussi cinquante (50) heures, soixante (60) heures
7 ou zéro (0) heure, il y a des heures...
- 8 Q. [192] Oui mais...
- 9 R. ... où même là, ils n'ont pas été appelés.
- 10 Q. [193] ... laissez-moi terminer.
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [194] Et en échange de cette prime fixe, parce que
13 je présume qu'il y a des clients qui s'engagent
14 pour cent (100) mais il y a des clients, est-ce
15 qu'il y a des clients qui s'engagent pour cinquante
16 (50) plutôt que cent (100), ou le client doit
17 s'engager à cent (100)?
- 18 R. Non, le tarif interruptible, ou l'option
19 d'électricité interruptible, c'est les modalités
20 qui sont là, présentes, c'est, donc c'est un

1 engagement à être présent pour l'ensemble de la
2 période d'hiver, sachant qu'il peut être appelé
3 vingt fois par hiver à raison de cinq fois à chaque
4 fois, pour un maximum de cent (100) heures
5 d'interruption.

6 Q. [195] O.K. Et le client ...

7 R. Cette année, ce qu'on présente, c'est une option
8 additionnelle où on dit que le client peut, puis
9 c'est la variante...

10 Q. [196] Oui.

11 R. ... où il ne peut pas être appelé plus d'une fois
12 par jour, donc il y a nécessairement un délai
13 minimal de seize heures entre les deux
14 interruptions, alors que l'option 1, il n'y a pas
15 de délai minimal entre les deux interruptions, où
16 on est capable d'appeler le client aussi bien à la
17 pointe du matin qu'à la pointe du soir dans la même
18 journée.

19 (11 h 29)

20 Q. [197] O.K. Maintenant, le client, quand il s'engage

1 à ça, ce que vous venez de décrire, il est très
2 conscient qu'il pourrait être appelé jusqu'à cent
3 (100) heures.

4 R. Tout à fait. Les modalités sont connues, elles ont
5 été discutées avec le client et, oui, il en est
6 conscient.

7 Q. [198] Et pourtant, ils n'ont jamais, les clients de
8 puissance interruptible, au cours des dernières
9 années, été appelés jusqu'à cent (100) heures.

10 R. Effectivement, le but n'est pas d'appeler. C'est
11 une... C'est d'une certaine façon une police
12 d'assurance. On peut le voir comme ça.

13 Q. [199] Oui, oui. En fait, c'est une garantie qu'ils
14 soient là que vous lui versez. Vous lui versez un
15 montant qui vient réduire sa facture d'électricité
16 afin de garantir qu'il soit présent si vous en avez
17 besoin.

18 R. Tout à fait. On lui... Oui.

19 Q. [200] O.K. Mais souvent, il n'est pas appelé.

20 R. Bien, souvent. L'année dernière il a été appelé

1 pour cinquante-sept (57) heures, l'année précédente
2 il a été appelé pour trente-cinq (35) heures. Il
3 est appelé. Il peut être appelé entre zéro et cent
4 (100) fois.

5 Q. [201] Et je comprends de votre preuve, et on posera
6 les questions également à l'AQCIE, que ces clients,
7 au printemps, se sont plaints qu'ils avaient été
8 trop appelés.

9 R. Effectivement. C'est d'être appelés pendant
10 cinquante-sept (57) heures, ça leur a causé des...
11 Pour eux c'est une... Ils se tiennent d'une
12 certaine façon en « back-up » et, bien qu'ils
13 soient conscients qu'ils peuvent être appelés
14 pendant cent (100) heures, c'est comme si ce n'est
15 pas quelque chose qui est internalisé dans leurs
16 analyses. Et ce qu'ils nous disent c'est que, si on
17 voit après l'hiver qu'on a subi, après le nombre
18 d'interruptions qui ont eu lieu cet hiver, si on
19 devait internaliser cette information-là, bien, on
20 ne serait plus présent les années futures. C'est ça

1 le message.

2 Q. [202] Je vous remercie. Ça complète mon contre-
3 interrogatoire. À moins que... Non.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Sicard. Vous avez pris moins de temps
6 que prévu alors nous le notons favorablement. Oui.
7 Alors oui, Maître Turmel, vous avez autre chose?

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Rebonjour, Madame la Présidente. Avec votre
10 permission, on s'est rendu compte qu'il y avait une
11 question qui avait été omise et par ce que maître
12 Sicard vient de discuter, on aurait une petite
13 question de suivi, si vous permettez, suite à une
14 question-réponse que la FCEI avait obtenue de HQD.
15 J'en ai pour deux minutes si vous permettez.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est bon.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

19 Q. [203] Alors rebonjour, Messieurs. Simplement si
20 vous voulez reprendre la pièce B-13, soit les

1 réponses, vos réponses aux demandes de la FCEI,
2 demandes écrites. C'est la pièce HQD-2, Document 3,
3 page 13 de 23. Donc, à cette page, en bas de page.
4 C'est un peu en lien avec ce que maître Sicard
5 vient de discuter avec vous. On vous demandait à
6 5.1 :

7 Veillez indiquer la quantité de
8 puissance UCAP acquise pour chacun des
9 mois de l'hiver 2013-2014 de même que
10 le prix payé dans chaque cas.

11 Et là, vous avez produit un tableau à 5.1. Dans ce
12 tableau R-5.1 intitulé « Puissance acquise mois de
13 l'hiver 2009-2010 à l'hiver 2013-2014 », on y voit
14 là des mois, des années pour les quantités acquises
15 et prix moyen payé. On voit que pour janvier deux
16 mille quatorze (2014) et février deux mille
17 quatorze (2014), il y a des nombres qui sont là.
18 Quantité acquise huit cents (800). Je ne sais pas
19 si c'est huit cents (800) ou huit cent neuf (809).
20 Huit cents (800). Pardon, je commence à avoir

1 besoin de lunettes. Alors huit cents (800) pour
2 janvier et février deux mille quatorze (2014), huit
3 cents mégawatts (800 MW). Et prix moyen payé cinq
4 dollars neuf (5,09 \$) en janvier et cinq dollars
5 six (5,06 \$).

6 Alors ma question c'est : Évidemment, ça
7 c'est des moyennes et souvent vous nous répondez,
8 Monsieur Zayat, que vous n'aimez pas les moyennes.
9 Mais on a une moyenne là. Et est-ce que je pourrais
10 vous demander donc en engagement de nous donner
11 pour les appels d'offres requis en janvier et
12 février, détaillé par appel d'offres le nombre de
13 mégawatts et le prix et les dates pour lesquelles
14 vous les avez acquis. Bref, pour qu'on puisse
15 détailler pour les cinq dollars neuf (5,09 \$) et
16 cinq dollars six (5,06 \$) pour les mois de février,
17 janvier, les dates d'acquisition, le prix nominal,
18 le prix en lien et les mégawatts. Donc, évidemment,
19 vous ne l'avez pas sur vous, là. Je vous
20 demanderais un engagement simplement de venir

1 exploser, entre guillemets, le tableau R-5.1 et
2 l'engagement sera fourni comme suit, Madame la
3 Sténographe. À l'égard du tableau R-5.1 à la pièce
4 HQD-2, Document 3, donner pour les mois de janvier
5 et février deux mille quatorze (2014) le détail par
6 appel d'offres et les mégawatts et les prix payés
7 et les dates de manière à comprendre, là,
8 l'ensemble de ce qui a été acheté. J'espère que
9 c'est assez clair. Je vous remercie.

10

11 E-4 (HQD) : (demandé par FCEI) À l'égard du
12 tableau R-5.1 à la pièce HQD-2,
13 Document 3, donner pour les mois de
14 janvier et février 2014 le détail par
15 appel d'offres des mégawatts, des prix
16 payés et des dates d'acquisition

17

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Turmel. Alors nous allons, nous vous
20 suggérons une pause de quinze (15) minutes jusqu'à

1 midi moins dix (11 h 50) pour revenir avec les
2 questions de la Régie et ensuite on procédera avec
3 le lunch. Oui, Maître Pelletier?

4

5

6 Me PIERRE PELLETIER :

7 Je constate que c'est un petit peu plus long que ce
8 qu'on avait pu prévoir et il est prévu pour
9 l'instant qu'après le Distributeur c'est l'AREQ qui
10 fait sa preuve et, finalement, nous. Il y a un
11 témoin. On a quatre témoins. Il y en a un qui, très
12 certainement, ne peut pas être là demain et l'autre
13 qui, à peu près certainement, ne peut pas non plus.
14 Et je me demandais s'il serait possible
15 d'intervertir avec l'AREQ pour qu'on soit sûr de
16 pouvoir passer notre preuve cet après-midi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Écoutez, la Régie ne voit pas d'inconvénients.
19 C'est plutôt pour l'AREQ qu'il peut y avoir un
20 inconvénient. Alors si votre témoin vient de

1 Sherbrooke, sera-t-il disponible peut-être un peu
2 plus tard? Demain?
3 Me SOPHIE LAPIERRE :
4 Ça me fait plaisir d'accommoder.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Alors c'est bien. Donc, nous prenons toujours notre
7 petite pause de quinze (15) minutes avant de
8 revenir avec les questions de la Régie.
9 Me PIERRE PELLETIER :
10 Je vous remercie.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Merci.
13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
14 REPRISE DE L'AUDIENCE
15
16 (11 h 56)
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Alors nous en sommes aux questions de la Régie.
19 Maître Fortin?
20 INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

1 Merci Madame la Présidente.

2 Q. [204] Alors bonjour Messieurs. J'aurai quelques
3 questions. Dans un premier temps, je vais vous
4 poser une question d'ordre assez général. Je vais
5 vous dire d'entrée de jeu que la Régie cherche à se
6 convaincre de l'opportunité de donner suite à la
7 demande du Distributeur telle qu'elle est formulée
8 présentement et donc, ça va être dans ce sens-là
9 que mes questions, plusieurs de mes questions, vont
10 vous être posées. Donc, vous connaissez le
11 contexte. Effectivement, on constate que le crédit
12 fixe par exemple, là, qui est demandé est de
13 soixante-dix à soixante-quinze pour cent (70 %-
14 75 %) plus élevé que le crédit actuel en ce qui
15 concerne les clients grande puissance, est
16 d'environ cent pour cent (100 %), sauf erreur,
17 supérieur en ce qui a trait à la moyenne puissance
18 et on a des proportions quand même très importantes
19 de cet ordre de grandeur-là quand on parle des
20 crédits variables également. Les raisons que vous

1 donnez font suite à des discussions que vous avez
2 eues avec des représentants des clients
3 industriels. Vous avez ce matin, à plusieurs des
4 réponses, on nous a mentionné, écoutez, on ne
5 connaît pas effectivement le raisonnement
6 individuel des clients industriels. Il faudrait
7 demander aux représentants de l'AQCIE/CIFQ. Ma
8 première question c'est, est-ce que vous avez fait
9 une analyse de sensibilité, ou des analyses de
10 sensibilité, concernant vos propositions de crédit,
11 compte tenu des montants qui sont en cause, qui
12 peuvent générer des coûts importants pour la
13 clientèle en général à l'intérieur des tarifs mais
14 aussi compte tenu du fait que, par exemple, au
15 niveau des clients industriels, vous en avez, je
16 suis à votre tableau 2, à la page 8, HQT-1,
17 Document 1, qu'on voit que le nombre de clients,
18 là, varie de dix-sept (17) à vingt-sept (27). Je
19 présume, vous me corrigez si je fais erreur, qu'ils
20 sont bien connus de vos représentants, vos délégués

1 commerciaux pour ces industries-là. Est-ce que vous
2 avez fait des analyses de sensibilité pour
3 déterminer finalement qu'est-ce qu'était le,
4 j'allais dire le « trigger », je m'excuse, le mot
5 français m'échappe, le déclencheur, est-ce que
6 c'est vraiment la question du prix ou est-ce que ce
7 sont vraiment les modalités et est-ce qu'il y a des
8 distinctions à faire selon les catégories de
9 clients, que ce soit au niveau forestier, au niveau
10 des pâtes et papiers ou au niveau de la
11 métallurgie. Vous avez fait une ventilation en
12 réponse à certaines demandes de renseignements
13 quant au type de clientèle industrielle. Est-ce que
14 vous avez fait cette analyse-là avec les
15 représentants de l'AQCIE ou de vous-mêmes avant de
16 faire votre proposition?

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Pour répondre, on n'a pas fait d'analyse de
19 sensibilité directement comme vous le mentionnez.
20 Je dirais, du point de vue des clients, ce que je

1 peux vous dire c'est dans le fond, les difficultés
2 qu'on a rencontrées l'hiver dernier, autrement dit,
3 bien que, quand on regarde sur une base historique,
4 effectivement, le nombre de clients est toujours
5 là. On parle entre dix-sept (17) et vingt-sept
6 (27). C'est des abonnements dans le fond, ce n'est
7 pas des clients, c'est des abonnements, donc
8 d'usines, là, je...

9 Q. [205] Oui, oui, d'accord. C'est la précision que
10 j'ai apportée ce matin...

11 R. Oui.

12 Q. [206] ... et également du point de vue juridique.

13 R. C'est ça. Je vais essayer moi-même de juste faire
14 la distinction. Des fois, j'ai tendance à mélanger
15 les deux. Donc, ce que je peux vous dire c'est qu'à
16 chaque fois qu'il y avait une interruption, à
17 chaque fois qu'on demandait à nos clients de
18 s'interrompre, on sentait une certaine, des
19 impacts. Donc, la tiédeur ou la résistance ou, on
20 sentait que chaque appel, chaque interruption

1 faisaient en sorte que les clients subissaient dans
2 le fond des coûts importants. Puis là, je ne peux
3 pas y aller client par client mais ça semble être
4 assez généralisé. Ce n'était pas un cas
5 particulier. Peut-être qu'il y a eu des cas
6 particuliers qui ont fait que les clients se sont
7 désisté. D'ailleurs, je voudrais peut-être revenir
8 sur ce que j'ai dit ce matin. C'est, un client ou
9 une entité corporative qui s'est désisté. Ce n'est
10 pas une, c'est deux entités qui se sont désistées,
11 pour plusieurs abonnements. Il y en avait une qui
12 avait un abonnement puis l'autre, plusieurs
13 abonnements, pour un total de six cents mégawatts
14 (600 MW). Mais, donc, c'est des entités qui se...
15 Puis une fois qu'une entité se désiste, à partir du
16 moment où ils ont plusieurs abonnements, bien
17 l'impact, il peut être plutôt important. Autrement
18 dit, une fois qu'on tombe dans une mécanique de
19 décisions corporatives, bien c'est sûr que pour
20 nous, c'est du zéro au un, quel que soit le passé,

1 même si des clients qui ont été présents pendant
2 les cinq dernières années, à partir du moment où
3 l'année qu'on vient de vivre a été difficile ou a
4 été coûteuse du point de vue de leurs opérations,
5 bien c'est sûr que c'est plusieurs abonnements à
6 l'interruptible qu'on pourrait perdre. Donc c'est
7 dans cet... conscients de cet univers-là qu'on a
8 vécu l'année dernière et l'année précédente et en
9 même temps, conscients des, je ne voudrais pas non
10 plus qu'on perde de vue notre contexte de marché de
11 puissance par ailleurs. C'est sûr qu'on est en
12 appel d'offres de puissance présentement pour les
13 trois, quatre prochains hivers, puis c'est quelque
14 chose de nouveau dans le sens qu'avant, on y allait
15 une année à la fois. Là on y va pour quatre années,
16 bien, pourquoi?

17 (12 h 02)

18 Parce qu'effectivement le... ce qu'on considérait
19 comme étant le marché de remplacement de
20 l'interruptible ou les deux marchés qui étaient un

1 petit peu similaires, bien ce marché-là il est en
2 train de se... de fondre. Il est en train de fondre
3 parce qu'il y a des centrales qui sont capables de
4 répondre à nos besoins. Dans le nord-est il y en a
5 de moins en moins.

6 Toutes les centrales qui, pas toutes les
7 centrales, mais plusieurs centrales ont été... ont
8 été décommissionnées ou délistées, donc elles ne
9 sont plus présentes depuis... depuis quelques
10 années. Et il y en a plusieurs qui prévoient... il
11 y a plusieurs retraits de centrale qui est prévu
12 dans le nord-est, ce qui fait en sorte que notre
13 réalité du nord-est, le marché du nord-est pour ce
14 qui est du marché de la puissance, est en train
15 de... est en train de changer.

16 Ça se traduit par quoi? Ça se traduit par
17 des prix qui étaient à un dollar (1 \$) il y a
18 quelques années, qui ont explosé. Puis c'est pas
19 pour nous ça, c'est vrai pour l'ensemble... pour
20 l'ensemble des joueurs. Donc ça se reflète aussi

1 dans les résultats des... dans le résultat des
2 encans. Ça se reflète dans le nombre de joueurs et
3 le nombre de... de moyens de production qu'on est
4 capable d'aller... d'aller mettre sous contrat pour
5 répondre à nos besoins de puissance.

6 Donc ce contexte-là fait en sorte
7 qu'évidemment les difficultés vécues par les
8 clients industriels sont d'autant plus importantes
9 pour nous que les solutions de... de remplacement
10 sont moins présentes, pour ne pas dire ne sont pas
11 présentes. Je rajoute à ça l'importance...
12 l'importance du bilan de puissance, des mégawatts
13 dont on a besoin.

14 Bien ça fait en sorte qu'il faut vraiment
15 sécuriser la partie électricité interruptible. Et
16 là-dessus on a été jusqu'au, dans le fond jusqu'au
17 signal de marché, dans le fond c'est ce qu'on
18 payerait dans le marché si on... si le marché
19 existait, et encore probablement un peu plus que
20 ça, pour pouvoir sécuriser, dans le fond, les mille

1 mégawatts (1000 MW) d'électricité interruptible. Et
2 je le redis, c'est pas juste une volonté de
3 sécuriser ce qui est là, mais on pense qu'on
4 devrait être capable d'aller chercher des mégawatts
5 additionnels. En tout cas, on espère être capable
6 d'aller chercher des mégawatts additionnels par
7 rapport à ce qui est fourni ou ce qui a été fourni
8 dans le passé.

9

10 Q. [207] Mais ceci étant dit, est-ce que vous pouvez
11 nous indiquer pour quelle raison vous n'avez pas
12 jugé opportun de faire une analyse de sensibilité
13 compte tenu des données dont vous disposiez? Ça ne
14 vous paraissait pas un élément important de
15 regarder par catégorie de... de clientèle?

16 Je vais vous donner un exemple. Ce matin,
17 vous avez mentionné qu'il y a eu un désistement de
18 six cents mégawatts (600 MW) et là vous venez de
19 préciser que c'était pour, enfin un client avec un
20 abonnement et un autre avec plusieurs abonnements,

1 est-ce qu'on doit comprendre que pour l'hiver deux
2 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) vous
3 aviez eu une souscription de treize cents mégawatts
4 (1300 MW), puisqu'il en est resté sept cents (700
5 MW) effectifs selon les tableaux que vous
6 démontrez?

7 R. Effectivement, la souscription était plus... plus
8 importante. Par contre, quand j'ai mentionné que...

9 Q. [208] Elle était de treize cents mégawatts (1300
10 MW), c'était une...?

11 R. Oui.

12 Q. [209] Parfait. Et était-ce...

13 R. Euh...

14 Q. [210] Oui, complétez. Allez-y. Vous alliez...

15 R. Ça va, j'ai perdu le fil.

16 Q. [211] Bien écoutez, est-ce qu'on ne doit pas
17 comprendre que malgré le contexte auquel vous
18 faites référence, il y a quand même eu une
19 possibilité d'obtenir quand même des... des
20 mégawatts en nombre suffisant pour rencontrer la

1 cible que vous... que vous vous êtes donnée. Et
2 évidemment on comprend qu'il y a les aléas des
3 désistements. Vous proposez des pénalités plus
4 sévères pour garantir que ces gens qui souscrirons
5 à l'avenir le feront d'une façon encore plus...
6 plus garante pour vous.

7 Mais ceci étant dit, au niveau des prix que
8 vous proposez versus les modalités de reprise et
9 autres que vous proposez, nous on cherche encore à
10 savoir dans quelle mesure c'est l'un ou l'autre qui
11 a été le plus important et peut-être que la réponse
12 de façon générale vous pouvez nous répondre ce qui
13 est dans le dossier, c'est-à-dire qu'on essaie de
14 rencontrer les deux objectifs. Mais une analyse de
15 sensibilité ne vous aurait-elle pas permis,
16 effectivement, de faire des distinctions à ce
17 niveau-là et de voir si, dans le fond, ce que vous
18 recherchez serait mieux servi par le... les
19 modifications seulement des modalités de reprise et
20 voir... voir comment ça évoluerait. Est-ce que

1 c'est une option qu'on pourrait envisager, ça, dans
2 l'immédiat? Plutôt que d'adopter en bloc l'ensemble
3 de ce que vous préconisez en l'absence d'une
4 validation ou une ventilation plus précise?

5 R. Je vais essayer de répondre. Il y a plusieurs
6 éléments.

7 Q. [212] Oui.

8 R. Je voudrais peut-être juste commencer avec le... le
9 potentiel de mille trois cents mégawatts (1300 MW).
10 Je voudrais juste pas qu'on se leurre avec ce...
11 cette puissance souscrite-là. Je ne la considère
12 pas comme étant de la puissance souscrite puisque
13 c'est quelqu'un qui s'est retiré. Donc c'est pas...
14 c'est pas nous qui l'avons refusé, c'est quelqu'un
15 qui a... qui a présenté des mégawatts et au moment
16 où on en avait besoin il a dit : je ne suis plus
17 là, je ne m'efface pas.

18 Q. [213] Excusez-moi de vous interrompre, je veux
19 juste préciser ma question à ce niveau-là et je
20 vais vous laisser aller après. Quand je réfère à ça

1 c'est que le produit était suffisamment intéressant
2 pour que vous ayez treize cents mégawatts (1300
3 MW), que vous jugiez acceptable à ce moment-là.
4 Mais vous avez... vous n'avez pas refusé ces treize
5 cents mégawatts (1300 MW) là et les gens l'ont
6 souscrit. Donc on parle des conditions d'attraction
7 à l'option de puissance interruptible. Est-ce qu'on
8 ne doit pas conclure que dès ce moment-là c'était
9 déjà quelque chose d'intéressant pour l'industrie?
10 C'était dans ce contexte-là que je posais ma
11 question.

12 (12 h 08)

13 R. C'est là-dessus aussi que je... je pense que, non,
14 ce n'était pas attrayant pour le six cents
15 mégawatts (600 MW) puisqu'à la première ou des les
16 premières interruptions, il s'est retiré. C'est
17 comme si, je vais dire ça dans ma... je regarde ça
18 de mon point de vue - c'est comme si c'est
19 quelqu'un qui comptait sur la prime pour... pour
20 avoir un revenu puis en espérant qu'il y aurait

1 zéro interruption. À partir du moment où il a
2 interrompu, il n'était plus là. Donc, à tout le
3 moins, on peut dire que la prime variable ne
4 faisait... ne faisait pas la job puisque, pour ce
5 client-là en tout cas - et c'est celui qui a été
6 jusqu'au bout du raisonnement - il s'est tout de
7 suite désisté dès la première interruption.

8 Donc, c'est clair pour moi qu'il y a...
9 qu'il y a un problème là et que les modalités du
10 programme, même s'il a souscrit avec ces modalités
11 du programme-là, il n'y voyait pas un avantage qui
12 faisait en sorte qu'il pouvait... qu'il pouvait
13 rester, donc ce sont des mégawatts qui étaient
14 théoriques, mais en pratique, ils n'étaient pas là.

15 Et pour moi, l'option de l'électricité
16 interruptible est une option où on a besoin d'une
17 certitude que le client est là. On ne cherche... je
18 préfère avoir huit cents mégawatts (800 MW) fermes
19 qui sont là pour les mois d'hiver, qui sont là même
20 année après année, une base stable, plutôt que des

1 mégawatts qui sont de façon... qui sont là de façon
2 théorique auxquelles ils souscrivent, puis dès le
3 premier appel, ils ne sont pas là. Ça, c'est le
4 pire des scénarios pour moi, c'est vraiment un
5 moyen de puissance, donc il faut qu'on puisse
6 compter sur ces mégawatts-là en tout temps
7 pendant... pendant l'hiver, ce n'est pas juste...

8 Je comprends que ça peut permettre au
9 client... ça peut avoir un intérêt pour le client,
10 mais cet intérêt-là, il vient avec des... avec des
11 contraintes, avec des obligations, puis il faut que
12 ces obligations-là soient... soient respectées et
13 il faut que la rétribution soit aussi... soit aussi
14 appropriée par rapport aux coûts encourus par le...
15 par le client.

16 Me PIERRE R. FORTIN :

17 Q. [214] Mais, sur ce...

18 R. Maintenant, pour ce qui est de la...

19 Q. [215] Allez-y.

20 R. ... de l'analyse de sensibilité, c'est sûr qu'on

1 parle de quelques groupes corporatifs dans le fond,
2 bien qu'il y a dix-sept (17) ou vingt (20), une
3 vingtaine d'abonnements, c'est toujours à peu près
4 les mêmes groupes, hein! C'est... les groupes ont
5 plusieurs... plusieurs abonnements dans le fond. Et
6 c'est beaucoup du zéro... c'est quelles sont les
7 conditions du marché des... des pâtes et papiers,
8 qu'est-ce qui fait en sorte que le client est là ou
9 pas. Et à partir du moment où un « client », je
10 m'entends...

11 Q. [216] Un abonnement.

12 R. ... un client corporatif, donc un groupe...

13 Q. [217] Ça va.

14 R. À partir d'un moment où un groupe décide de ne pas
15 être là, bien, c'est plusieurs abonnements et c'est
16 plusieurs... plusieurs usines, plusieurs centaines
17 de mégawatts qui peuvent ne plus être... ne plus
18 être disponibles.

19 Q. [218] Est-ce qu'on doit comprendre de votre
20 réponse, dans l'exemple des six cents mégawatts

1 (600 MW) qui ont été retirés - et là c'est une
2 question de clarification - est-ce qu'on doit
3 comprendre qu'à votre avis, si les conditions que
4 vous proposez actuellement avaient été en vigueur,
5 ce retrait de six cents mégawatts-là (600 MW)
6 aurait pu être évité? Et je ne veux pas rentrer
7 dans des considérations d'ordre confidentiel
8 nécessairement, mais de façon générale, est-ce que
9 ce problème-là est ce qui justifie, entre autres,
10 l'augmentation que vous proposez et les
11 modifications aux modalités ou si c'est quelque
12 chose qui n'a rien à voir, ce n'est pas le facteur?
13 R. Je... c'est... c'est un facteur, donc je vais le
14 redire. Je pense qu'on a vécu l'hiver dernier,
15 c'est pour l'ensemble des clients, ce n'était pas
16 uniquement le client qui s'est retiré qui nous a
17 envoyé ce message-là. L'ensemble des clients qui
18 ont souscrit à l'électricité interruptible nous ont
19 envoyé le message avec un nombre d'interruptions
20 aussi important, avec des interruptions pendant une

1 semaine, les deux pointes matin et soir, c'est sûr
2 que ça remettait en question leur façon de
3 procéder. Ça leur a amené des pertes de production
4 qui étaient importantes et ça remettait en question
5 leur... l'intérêt de l'option de l'électricité
6 interruptible pour eux. Celui qui a été le plus
7 loin, c'est celui qui s'est retiré pour... pour les
8 six cents mégawatts (600 MW).

9 Maintenant, est-ce que le... ce qu'on
10 propose ici va venir changer cet état de chose?
11 J'espère bien que oui, dans la mesure où on
12 augmente les... les revenus associés aux
13 interruptions, donc à chacune des heures, de façon
14 à pouvoir compenser les clients lorsqu'ils sont en
15 arrêt de production. Et c'est un petit peu la
16 logique des... de la rémunération en trois paliers
17 parce que ce qu'on a beaucoup entendu l'hiver
18 dernier, c'est peut-être que les premières
19 interruptions ne sont pas très... ne sont pas très
20 coûteuses du point de vue... ou sont moins

1 coûteuses du point de vue des industriels dans la
2 mesure où ils sont capables de se reprendre.

3 Ils sont capables de retrouver d'autres
4 façon de procéder pour compenser leur arrêt de
5 production, mais c'est sûr qu'à partir du moment où
6 on tombe dans des paliers qui sont plus importants,
7 bien, là, les coûts sont croissants pour eux. Et
8 c'est un peu ce... ce... pour refléter cet état de
9 chose et pour, d'une certaine façon, rassurer leurs
10 clients en disant, bien, l'objectif n'est
11 évidemment pas d'utiliser l'électricité
12 interruption pendant cent (100) heures, mais on
13 veut cette assurance qu'ils sont disponibles aux
14 besoins, mais que le... la rémunération va être
15 croissante en fonction de l'utilisation qu'on en
16 fait.

17 Q. [219] Je comprends de vos réponses - et je réfère
18 également de vos... Oui, excusez, je croyais que...

19 R. Il me reste un dernier élément que je voulais...

20 Q. [220] ... vous m'aviez fait un signe.

1 R. Oui, vous avez raison.

2 Q. [221] Je croyais que vous aviez terminé.

3 R. Juste un dernier élément, c'est au niveau de la

4 pénalité. C'est sûr que pour nous, ce qui était au

5 règlement tarifaire, c'est une pénalité qui était

6 essentiellement une... une annulation de crédits,

7 des crédits fixes, ce qui fait que c'est dans le

8 fond une pénalité qui m'en est pas une, mais qui

9 fonctionne quand tout le monde est sur des bases...
10 est là pour revenir à chaque année puis sur une
11 base de bonne confiance, je vais dire ça comme ça.
12 Et lorsque ce qu'on cherche c'est dans le fond de
13 redonner un petit peu de... un petit peu de mordant
14 aux pénalités pour que ça devienne des vraies
15 pénalités et être dissuasives pour quelqu'un qui,
16 dans le fond, prend le risque de souscrire à
17 l'électricité interruptible puis de dire à partir
18 d'un certain moment je vais me retirer. Donc, là il
19 ne faudrait pas juste que ça soit une perte de
20 revenu, une perte d'opportunité, mais qu'il y ait

1 vraiment aussi une composante, une composante
2 pénalisante à la pénalité.

3 Q. [222] Toujours dans la même ligne de questions,
4 j'ai bien entendu vos réponses. Cependant, j'essaie
5 de valider avec vous, évidemment, cette proposition
6 telle qu'elle est formulée, tant au niveau des
7 crédits que des modalités. En réponse à la FCEI à
8 la demande de renseignements de la FCEI, je vous
9 réfère à la pièce HQD-2, Document 3 aux pages 6 et
10 9. La question vous a été posée si, effectivement,
11 le fait de ne modifier, que de n'apporter que des
12 modifications au volet 2, les conditions de reprise
13 et autres si ça ne pourrait pas suffire compte tenu
14 de l'expérience vécue.

15 Et une de vos réponses, vous indiquez à la
16 fin de la réponse 1.5 :

17 Ça ne peut se substituer à la
18 majoration des crédits fixes et
19 variables qui permet d'assurer la
20 rentabilité de l'option...

1 Là vous dites :

2 ... pour la majorité des clients.

3 Mais dans quelle mesure, à l'aide des conversations

4 que vous avez eues avec vos clients industriels,

5 est-ce que vous êtes en mesure quand même ce matin

6 de dire à la Régie si, à votre avis, ce sont les

7 modalités de reprise qui causaient le plus de

8 problèmes lorsque vous avez fait des interruptions?

9 Vous avez évoqué le fait qu'à chaque fois que vous

10 faisiez une interruption, peut-être pas la première

11 mais les suivantes, qu'à chaque fois les

12 industriels vous faisaient part de leurs

13 préoccupations. Est-ce que c'était davantage sur la

14 question de la reprise de production ou si c'était

15 vraiment le crédit sur la base duquel ils avaient

16 souscrit au préalable leur puissance interruptible?

17 R. Je vais y aller dans un premier temps, et je vais

18 peut-être laisser mon collègue poursuivre. De mon

19 point de vue, les seules, je dirais presque les

20 seules représentations étaient plus... n'étaient

1 pas tant, n'étaient pas au niveau de la reprise,
2 mais plutôt au niveau du nombre, du nombre
3 d'interruptions, de la fréquence des interruptions
4 et de la succession des interruptions... de la
5 succession des interruptions dans le temps.

6 Donc, le... Et, évidemment, c'était
7 toujours teinté d'une notion aussi économique.
8 Donc, c'est dans le sens, avec ce que... Je vais
9 dire ça simplement. Je perds ma chemise parce que
10 le... Je perds ma chemise, pas moi, mais le client.
11 Dans le sens où le nombre d'interruptions qu'on lui
12 demandait faisait en sorte qu'il perdait des
13 opportunités comme usine, comme l'abonnement dont
14 la fonction première est de produire, produire de
15 la pâte ou produire du papier. Bien, à chaque
16 interruption faisait en sorte qu'il n'était pas
17 capable de respecter ses engagements en termes de
18 production.

19 Donc, l'enjeu était essentiellement là et,
20 évidemment, le montant de la rémunération qu'on

1 leur donnait, qui ne couvrait pas les conditions
2 d'opération de l'usine et les conditions de... les
3 pertes de production que ça occasionnait chez eux.

4 Pour ce qui est de la reprise, en tout cas
5 je vais y aller doucement là-dessus, c'est peut-
6 être une modalité, un « nice to have », c'est un
7 facilitateur. Je pense les accommodements qu'on
8 fait ici reconnaissent d'une certaine façon. On
9 enlève certaines contraintes, on les rend plus
10 officielles, mais ce n'est pas ça qui va faire en
11 sorte que les clients vont souscrire à
12 l'électricité interruptible ou pas. Ça n'est pas
13 suffisant. C'est plus un... Je pense que c'est un
14 empêchement dans la vie de tous les jours, mais ce
15 n'est pas un élément déterminant dans la décision
16 d'un client d'embarquer sur les interruptibles et
17 d'y rester de façon structurée.

18 Q. [223] Et dernière question sur ce volet. Au niveau
19 des prix des crédits, des taux par exemple, pardon,
20 de crédits de quinze dollars (15 \$) pour prendre

1 cet exemple-là. Vous avez déterminé comment par
2 rapport à d'autres hypothèses, est-ce que vous avez
3 envisagé, par exemple, dix dollars (10 \$), est-ce
4 que c'est un prix dont vous avez discuté avec les
5 industriels? On passe de huit cinquante (8,50 \$) à
6 quinze dollars (15 \$). Comment est-ce qu'on fait le
7 raisonnement que, ça, ça va être pas seulement
8 suffisant, mais que ce n'est peut-être pas trop?

9 R. C'est sûr...

10 Q. [224] Et la même chose vaut pour les autres crédits
11 compte tenu des proportions auxquelles j'ai référé
12 tout à l'heure, ça va de soi.

13 R. C'est sur que, pour l'ensemble, pour l'ensemble des
14 crédits, donc aussi bien crédits fixes que crédits
15 variables, on est, j'ai dit balisé, mais on s'est
16 référé aux conditions de marché qu'on vit, donc
17 aussi bien en termes de... le prix de la puissance
18 qu'on a payé l'année dernière et l'année précédente
19 que le prix de l'énergie qu'on a vu à ces moments-
20 là. Donc, pour nous, c'est d'une certaine façon le

1 coût, les coûts évités ou les coûts qu'il aurait pu
2 éviter. Donc, c'est un signal aussi proche possible
3 du signal... du signal de marché.

4 (12 h 20)

5 Après ça, l'arbitrage, puis c'est un peu le
6 même arbitrage qu'on a fait là qu'on a fait en deux
7 mille cinq (2005) la première fois qu'on arrivait
8 avec... en tout cas, les antécédents de l'option
9 d'électricité interruptible, c'est comment on peut
10 s'assurer, à travers une prime fixe, que les
11 clients vont souscrire et donc va être suffisamment
12 attirante pour qu'ils soient, pour qu'ils
13 souscrivent et que ça soit présent au bilan. Et en
14 même temps, on veut quelque chose qui se transforme
15 en prix de l'énergie, qui font en sorte qu'il y a
16 un économique pour le client et économique pour
17 nous.

18 Je vais le redire autrement. Si la prime
19 variable était, si on arrivait avec une prime fixe
20 trop faible, une prime variable trop élevée, peut-

1 être ça donnerait rien pour les clients parce qu'on
2 aurait tendance à ne pas les appeler, on va éviter
3 de les appeler au maximum.

4 Q. [225] Hum-hum.

5 R. Et dans ce cas-ci, au bout d'un an, bien, on va se
6 faire dire : « Je ne suis plus là, je t'offre un
7 service d'assurance puis tu ne me paies pas pour. »
8 À l'autre extrême, si tous les crédits étaient, si
9 tous les crédits étaient dans la prime fixe, bien
10 là, on va avoir tendance à appeler au maximum les
11 clients puis ce n'est pas l'objectif qui est
12 recherché non plus.

13 Donc on s'est calibrés en fonction de
14 beaucoup de notre réalité de marché, de ce que ça
15 aurait été si ça avait été du UCAP, et en nous
16 assurant qu'il y a une certaine réalité pour le
17 client, réalité qui fait en sorte qu'il a un
18 incitatif à aller s'inscrire à l'électricité
19 interruptible et, en même temps, qu'il a, je ne
20 veux pas dire un incitatif à chaque fois qu'on

1 l'interrompt, mais au moins que la rémunération à
2 chaque fois qu'on l'interrompt ne fait pas en sorte
3 que ça vient le pénaliser de façon importante.

4 Je dirais que c'est cet équilibre entre les
5 deux et je pense que la proposition qu'on a
6 respecte cet état d'esprit-là, donc devrait faire
7 le travail en termes d'attirer le client pour qu'il
8 soit, qu'il souscrive à l'électricité interruptible
9 et, en même temps, que ça ne cause pas des dommages
10 chez nos clients à chaque fois qu'on les
11 interrompt.

12 Le but étant d'assurer la pérennité de
13 l'option, hein, là, on parle pour... c'est une
14 option qui est là d'hiver en hiver mais quand on
15 regarde dans nos bilans puis dans notre Plan
16 d'appro, on compte là-dessus pour mille mégawatts
17 (1 000 MW) jusqu'à, pour une dizaine d'années, et
18 probablement plus, si on faisait des bilans plus
19 loin, bien, elle serait encore là.

20 Et c'est sûr que si on pouvait avoir une

1 contribution au-delà de mille mégawatts (1 000 MW),
2 ça serait certainement quelque chose de plus que
3 bienvenu, de parfaitement souhaitable pour le
4 Distributeur.

5 Q. [226] Parfait. Merci. Un autre sujet de questions,
6 je vous réfère à votre preuve principale, HQD-1,
7 Document 1, page 16; ça concerne le seuil de mille
8 mégawatts (1 000 MW) que vous proposez en ce qui a
9 trait à la clientèle moyenne puissance. Pouvez-vous
10 nous indiquer, de façon un peu plus précise que ce
11 que nous avons dans la preuve, pour quelle raison
12 vous avez choisi ce seuil, est-ce que ça aurait pu
13 être cinq cents mégawatts (500 MW), par exemple,
14 quel est le raisonnement derrière ce seuil?

15 M. RICHARD LAGRANGE :

16 R. O.K., le seuil de mille kilowatts (1 000 kW), le
17 plancher en fait, a été établi pour diverses
18 raisons. D'emblée, tout à l'heure, on a mentionné
19 que l'option d'électricité interruptible, c'est une
20 option qui avait été conçue dans une optique

1 d'avoir un certain, un nombre limité de clients
2 dont chacun offrait une quantité de puissance
3 importante, toujours pour répondre aux besoins de
4 fine pointe que le Distributeur a à rencontrer.

5 Donc toutes les modalités opérationnelles,
6 c'est quand même assez lourd à gérer, cette option-
7 là, on a parlé tout à l'heure des appels, chaque
8 appel doit être, on doit convenir de conventions de
9 communication avec chacun des clients, à quel
10 numéro on peut rejoindre les gens de nuit, de jour
11 et tout ça. On doit calculer exactement, à chaque
12 interruption, si les gens, les clients se sont
13 interrompus à hauteur de leur engagement. On doit
14 calculer la quantité d'énergie, s'ils se sont
15 interrompus pour des fins de rémunération,
16 également pour les fins de reprise, qui vont être à
17 des prix différents si l'option qu'on propose est
18 acceptée.

19 Donc il y a beaucoup beaucoup de
20 traitements et je vous dirais que la majorité de

1 ces traitements-là sont faits de façon manuelle. On
2 a cru bon, le Distributeur, à des fins
3 d'efficience, de ne pas mettre en place des gros
4 systèmes pour gérer cette option-là, qui a été
5 utilisée quelques fois par année seulement. Donc
6 c'est beaucoup manuel.

7 Alors l'importance d'avoir un seuil
8 significatif pour nous, mais sans descendre trop
9 bas, c'est conditionné par cet état de faits-là. Un
10 autre élément qui nous a amenés à fixer le seuil à
11 mille kilowatts (1 000 kW), c'est qu'il n'y a
12 jamais eu aucun client en bas de mille kilowatts
13 (1 000 kW) qui a demandé à adhérer à l'option,
14 jamais. Et on présume qu'il y a peut-être deux
15 raisons derrière cela.

16 D'une part, ça demande, pour le
17 Distributeur, beaucoup de gestion manuelle, cette
18 option, mais ça demande également, pour les
19 clients, une grande capacité de gestion de leur
20 charge; lorsqu'on les appelle à court préavis, ils

1 doivent être en mesure de réduire leur charge pour
2 ne pas avoir de pertes de production, reprendre
3 leur charge, donc il y a une gestion fine qui doit
4 être faite. Et chez les plus petits clients, c'est
5 peut-être moins évident.

6 D'autre part, les plus petits clients, dans
7 leur structure de coûts, la part de l'électricité
8 n'est pas aussi importante ou pas aussi
9 significative que chez les grands industriels. Donc
10 pour eux, de gérer le risque d'adhérer à une option
11 comme ça, et pour en retirer certains, il y a un
12 économique évidemment derrière ça, par rapport à la
13 composante coût d'électricité dans leurs coûts de
14 production, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Donc
15 c'est un autre élément qui fait en sorte qu'on
16 présume qu'il n'y a pas eu aucune adhésion depuis
17 deux mille six (2006).

18 Puis le dernier élément que je voudrais
19 souligner, c'est que déjà en établissant un
20 plancher à mille kilowatts (1 000 Kw), ça veut dire

1 dans les faits que le Distributeur accepterait un
2 client qui a vingt pour cent (20 %) de sa charge,
3 qui est le minimum qu'on accepte; donc on parle de
4 deux cents kilowatts (200 kW). Et là, ici, on parle
5 d'une option, pour balancer le bilan de puissance
6 du Distributeur, de fine gestion et quand on est
7 dans ces moments-là, on a une charge, chez le
8 Distributeur, de l'ordre, je vais le mettre en
9 kilowatts pour que ça soit plus, on parle d'une
10 charge de trente-sept millions, trente-huit
11 millions de kilowatts (37 M - 38 MkW), et là, j'ai
12 un client qui m'en offre deux cents (200).

13 Q. [227] Hum-hum.

14 R. Tous les kilowatts sont importants, je ne veux pas
15 passer un message que ce n'est pas important, là,
16 mais pour répondre à ce besoin-là de fine pointe,
17 ce n'est pas avec ces... ou pas via cette option-là
18 qu'on voudrait adresser cette masse de clients-là.

19 Q. [228] Parfait.

20 (12 h 27)

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je peux peut-être juste compléter et faire un peu
3 du pouce sur ce que mon collègue vient de dire.
4 Dans le fond, un des programmes plus petits, oui,
5 on a besoin de tous les kilowatts et on voudrait
6 aller adresser tous les kilowatts. On a des
7 programmes de, on en a parlé dans le plan, des
8 programmes de gestion de la demande à travers les
9 chauffe-eau par exemple, ou en tout cas toute
10 demande en bas de deux cents kilowatts (200 kW)
11 pourrait être regardée sous l'optique marché de
12 masse dans le fond et à un traitement qui est
13 différent que l'électricité interruptible telle
14 qu'elle est présentée là. Mais c'est quelque chose
15 qui serait certainement à venir et à définir.

16 Q. [229] Merci. Un autre sujet qui a été abordé ce
17 matin, c'est la demande de l'AREQ pour que ses
18 membres puissent avoir accès à ce genre d'options
19 et vous avez fait référence, je pense que c'est
20 monsieur Lamarre ce matin, qui a fait référence au

1 fait que le Distributeur serait prêt à discuter
2 avec les représentants de l'AREQ, le cas échéant,
3 si leurs membres ou certains de leurs membres
4 disposaient de puissance interruptible dont le
5 Distributeur pourrait bénéficier. Est-ce que c'est
6 une initiative que vous prévoyez pouvoir faire au
7 cours des prochains mois?

8 M. HERVÉ LAMARRE :

9 R. Bien selon le calendrier de l'AREQ, évidemment
10 nous, comme monsieur Zayat en a fait mention, les
11 besoins sont très grands puis on est à la recherche
12 de tous mégawatts qui sont réellement contributifs.
13 Donc, s'il y a quelque chose, il faut d'abord
14 comprendre... Je pense que nous, on est disponible
15 rapidement pour avoir cette discussion-là avec
16 l'AREQ si l'AREQ le souhaite et s'il y a quelque
17 chose qui, s'il y a un potentiel effectivement
18 qu'on n'a pas vu et qui existe, et qui fait en
19 sorte qu'on doive modifier certaines modalités, on
20 le fera certainement dans le cadre du dossier

1 tarifaire si on a le temps jusque là, ou on
2 amendera le dossier tarifaire. Si c'est quelque
3 chose qui ne nous permet pas...

4 Q. [230] Vous parlez du dossier tarifaire qui s'en
5 vient, là, le premier (1er) août, là?

6 R. Oui, oui.

7 Q. [231] Parfait.

8 R. Et si c'est quelque chose qui nous porte à plus, à
9 un horizon de plus long terme, bien ça sera dans un
10 prochain dossier tarifaire. Mais pour le moment, on
11 n'a jamais eu de discussion. Donc, je pense qu'on
12 peut commencer par s'asseoir puis comprendre
13 qu'est-ce qu'ils auraient potentiellement à nous
14 offrir, puis on essaiera d'aller le chercher le
15 plus rapidement possible, là.

16 Q. [232] Est-ce que vous croyez qu'il vous serait
17 possible de faire état à la Régie, que ce soit dans
18 le prochain dossier tarifaire ou le suivant,
19 dépendant évidemment de l'évolution de vos
20 discussions éventuelles avec l'AREQ, présumant

1 qu'il y en aura, de faire état de l'état de vos
2 discussions à cet égard-là?

3 R. Oui, certainement.

4 Q. [233] Merci. Alors j'aimerais vous référer au
5 tableau R-5.1 qui est à la pièce HQD-2, Document 3.
6 Je crois que c'est la pièce B-0013, à la page 13.
7 Alors vous avez fait état ce matin, Monsieur Zayat,
8 que les engagements au niveau de vos achats ont été
9 conclus avant le premier (1er) janvier deux mille
10 quatorze (2014) et que donc, le résultat devrait
11 apparaître au rapport annuel et ça a fait l'objet
12 d'un engagement de votre part pour vérifier la
13 ventilation, là, des achats au Québec versus
14 extérieur du Québec. Ceci étant dit, voulez-vous
15 simplement nous confirmer ce qu'on doit comprendre
16 des quantités acquises qui sont indiquées dans le
17 tableau? Est-ce que pour chacune des années, à
18 l'exception de l'année deux mille onze (2011),
19 effectivement, on doit comprendre que les quantités
20 qui étaient acquises en mégawatts l'avaient été

1 avant le premier (1er) janvier de chacune des
2 années deux mille dix (2010), deux mille douze
3 (2012), deux mille treize (2013) et deux mille
4 quatorze (2014), parce qu'on voit que les chiffres
5 sont identiques en janvier et février pour chacune
6 des années que je viens de mentionner, à
7 l'exception de l'année deux mille onze (2011)?

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. Oui, y compris pour l'année deux mille onze (2011)
10 je dirais, dans le sens qu'on complète nos achats
11 de puissance traditionnellement avant le premier
12 (1er) décembre. Donc, vous vous rappelez le
13 processus; on regarde les quantités d'électricité
14 interruptible qui ont été souscrites et qui peuvent
15 être retenues et après ça, on complète les achats
16 de puissance à travers un appel d'offres de
17 puissance de court terme. Évidemment, la volonté
18 est de pouvoir régler ça avant le premier (1er)
19 décembre pour l'ensemble de la période hivernale.
20 Donc, à moins de à moins de particularité, ça a été

1 le cas à toutes les années.

2 (12 h 32)

3 Me PIERRE R. FORTIN :

4 Q. [234] Parfait, merci. Il me reste deux questions,
5 Madame la Présidente. J'aimerais vous référer à la
6 preuve déposée par l'Union des consommateurs. C'est
7 la pièce C-UC-0008, plus particulièrement à la page
8 8. Et évidemment mes questions sont sous réserve
9 des... du témoignage éventuel, là, du représentant
10 de l'Union des consommateurs.

11 À la section 2.1.2, l'UC formule la
12 recommandation suivante à l'attention de la Régie
13 et je cite :

14 UC invite la Régie à suspendre la
15 prise en délibéré du présent dossier
16 jusqu'à ce qu'elle ait obtenu du
17 Distributeur les résultats de l'appel
18 d'offres 2014-01 qui pourraient alors
19 faire partie de la preuve à considérer
20 et servir de base de comparaison pour

1 établir le niveau des crédits de
2 l'OÉI.
3 L'Offre d'énergie interruptible. Fin de la
4 citation. Est-ce que vous avez un commentaire à
5 l'égard de cette recommandation de UC?
6 R. Mon commentaire va plutôt renvoyer aux... aux
7 contraintes de marché... de marchés avoisinants. Je
8 réitère, dans le fond, que les besoins de puissance
9 pour le Québec sont très importants au cours des
10 prochaines... des prochaines années. Et ils
11 commencent à être à la limite de ce qu'il est
12 possible de faire transiter par... par les
13 interconnexions des marchés... des marchés
14 avoisinants.
15 Je pense que ce qu'on donne... la
16 proposition que le Distributeur fait pour
17 l'électricité interruptible... et je suis confiant
18 qu'elle est... qu'elle est au bon niveau pour aller
19 chercher cette clientèle-là et qu'elle va permettre
20 de garder disponibles les interconnexions pour tous

1 les autres achats additionnels.

2 Autrement dit, en bout de ligne quand on
3 regarde ça sur un horizon un peu plus long que les
4 prochains... les prochains mois, l'électricité
5 interruptible elle ne vient pas nécessairement
6 remplacer les marchés de court terme, mais à la
7 limite elle vient remplacer les marchés de... les
8 marchés de long terme, dans la mesure où c'est la
9 seule option qui fait en sorte que l'électricité,
10 que la puissance est disponible dans la zone de
11 contrôle et qu'elle est disponible, donc, sans
12 contrainte pour ce qui est des interconnexions ou
13 des possibilités de transit.

14 Et je pense que c'est ça qu'on a besoin
15 de... de préserver aussi parce que les marchés
16 avoisinants, le signal de prix peut être... peut
17 être plus bas ou plus haut, mais il n'est pas
18 toujours... il n'est pas toujours transitable vers
19 le Québec lorsqu'il est... lorsque c'est requis.

20 Q. [235] Est-ce qu'on doit comprendre de votre réponse

1 cependant qu'au sujet de la recommandation de l'UC
2 vous... vous êtes d'avis que la référence au
3 résultat de l'appel d'offres n'a aucune pertinence
4 ou a une pertinence, disons, faible?

5 R. Non, je serais malvenu de dire qu'elle n'a aucune
6 pertinence dans la mesure où on regarde, c'est un
7 peu sur cette base-là aussi qu'on a... qu'on a
8 déposé le dossier. C'est un... c'est un indicateur.
9 Pour nous, c'est certainement un indicateur.

10 Là où je dis il faut prendre ça avec des
11 bémols, c'est si le prix... si le prix de l'appel
12 d'offres en cours demain sortait un dollar (1 \$)
13 moins cher que ce qui est... que l'option
14 d'électricité interruptible, est-ce que ça
15 nécessiterait une révision de... des crédits qui
16 sont attribués à l'électricité interruptible? Pour
17 moi certainement pas. C'est pas... c'est une
18 référence, oui, c'est quelque chose qu'on suit de
19 la même façon qu'on suivait le marché de puissance
20 à New York dans les années passées et où les

1 résultats de l'appel... des encans à New York
2 sortaient à... Vous vous rappelez, il y a des mois
3 où c'est sorti à trente sous (30 ¢) et pourtant on
4 considérait qu'il était nécessaire de conserver les
5 crédits de... de l'interruptible au niveau qu'ils
6 étaient, c'est-à-dire huit dollars cinquante (8,50
7 \$), en fait basés sur dix dollars (10 \$) pour
8 les... du kilowatt hiver. Même si dans les réseaux
9 voisins ça sortait à une fraction de ce prix-là.
10 Mais c'étaient les conditions qui faisaient en
11 sorte qu'on pouvait maintenir et compter sur de
12 l'électricité interruptible au Québec.

13 Q. [236] Merci. Dernière question. J'aimerais vous
14 référer à la pièce B-011. C'est la réponse à la...
15 voyons, c'est la pièce en réponse à la demande de
16 renseignements de la Régie, plus précisément la
17 question 7.1.

18 (12 h 37)

19 Alors c'est HQD-2, Document 1 aux pages 15 et 16,
20 je ne relirai pas ce qui est là. Ce qui vous était

1 demandé, en fait, c'était : est-ce que le
2 Distributeur était d'avis qu'on pourrait
3 uniformiser ou harmoniser le texte relativement...
4 relativement au fait qu'aucun crédit variable ne
5 soit accordé durant le... durant l'heure pour
6 laquelle une pénalité... Dans un cas, c'est... est
7 payée, dans l'autre c'est... est imposée au client
8 en vertu du présent article.

9 Ma question est la suivante : est-ce que
10 vous auriez objection à ce que le texte soit
11 identique et soit basé sur celui qui est pour
12 l'article 4.57 que vous proposez qui se lit comme
13 suit :

14 Aucun crédit variable n'est accordé
15 pour l'heure durant laquelle une
16 pénalité est imposée au client en
17 vertu du présent article.

18 fin de la citation. Ma question, c'est : est-ce que
19 vous auriez objection à ce qu'on ait le même texte
20 en remplacement de ce... de celui qu'on trouve à

1 l'article 6.24...

2 M. HERVÉ LAMARRE :

3 R. Pour ce qui est des... Oui.

4 Q. [237] ... alinéa... paragraphe B, premier alinéa
5 qui commence par « aucun crédit variable », et
6 caetera?

7 R. Oui. Dans le cas du traitement des crédits
8 variables, non, le Dis...

9 Q. [238] Pardon. Excusez.

10 R. Dans le cas du traitement des crédits variables, le
11 Distributeur n'a pas d'inconvénient à uniformiser
12 le texte.

13 Q. [239] Et donc le texte de l'article proposé à 4.57
14 pourrait être le même à l'article 6.24?

15 R. Oui.

16 Q. [240] Parfait. Merci. Alors, ça complète mes
17 questions, Madame la Présidente, je vous remercie.
18 Je remercie les témoins également.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Fortin. Maître Rozon, question?

1 INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON :

2 Q. [241] Bonjour aux Membres du panel. Alors, je vais
3 avoir peut-être juste deux questions pour être bien
4 sûre de comprendre l'histoire, en fait, la
5 problématique qui a été vécue par les deux entités
6 dont vous nous avez parlé qui ont décidé, dès la
7 première demande d'interruption, de se retirer.
8 Évidemment, ces deux entités-là, comme ça s'est
9 fait au début de l'hiver, n'était pas au courant
10 que l'hiver deux mille treize, deux mille quatorze
11 (2013-2014) allait être un hiver où on allait avoir
12 plusieurs heures d'interruption. Donc, j'essaie de
13 comprendre pour eux, le fait de s'être retiré,
14 c'est parce qu'ils devaient s'attendre au moins à
15 être interrompu une fois, là, j'imagine, pendant...
16 pendant la période hivernale. Alors, j'aimerais
17 comprendre peut-être davantage les raisons pour
18 lesquelles ces deux entités-là, dès le début de
19 l'hiver, aient considéré que cette option n'était
20 plus intéressante pour eux.

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Oui. Effectivement, bien, en fait, les deux entités

3 ont vécu des... ont eu un comportement différent.

4 La première dont je parlais d'une entité avec

5 plusieurs usines et l'essentiel des six cents

6 mégawatts (600 MW) auxquels je faisais référence.

7 Ça, c'est un désistement effectivement en décembre,

8 donc dès les premières interruptions. Ce n'est pas

9 la première, c'est dans les premières

10 interruptions. C'est beaucoup de clients qui

11 étaient, je dirais, nouveaux ou qui ont décidé de

12 pousser l'utilisation d'électricité interruptible

13 jusqu'à son... jusqu'à son maximum. Et c'est le

14 phénomène que j'essayais de décrire tantôt, c'est

15 comme s'ils... s'ils misaient sur le fait qu'ils

16 pouvaient avoir les crédits fixes en n'étant jamais

17 appelé. C'est un... c'est ce que ça laisse... c'est

18 ce que ça laisse penser comme... comme

19 comportement. Donc, presque c'est comme si on...

20 ils savaient dès le départ que ces mégawatts-là ils

1 ne seraient pas capables de s'effacer lorsque
2 requis, d'où le retrait très vite en hiver. À
3 partir du... des premiers... à partir des premières
4 demandes d'interruption, ils se sont rendus compte
5 qu'ils ne peuvent pas... ils ne peuvent pas aller
6 jusque-là.

7 Le deuxième client - et, là, c'est plus une
8 question de répétition et, là, c'est une question
9 de... c'est venu plus tard, donc le désistement est
10 venu plus de mémoire en janvier.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 En janvier.

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. En janvier, peut-être même après les appels plus
15 répétés. Et là c'étaient plus des problématiques
16 donc de perte de production et c'est la fréquence
17 qui a été plutôt pénalisante. La fréquence et le
18 niveau des... et le niveau de la rémunération,
19 hein, je posais toujours à la question si la
20 rémunération avait été différente, est-ce que ça

1 aurait été la même chose. Bien, c'est... en bout de
2 ligne, les pertes de production, c'est de
3 l'économique, hein! C'est du... c'est...c'est deux
4 problématiques différentes dans ces deux cas-là.

5 Q. [242] Si je comprends bien, la première
6 problématique, en fait, ce que vous proposez
7 aujourd'hui ne serait pas plus satisfaisait pour
8 cet... cette entité puisqu'ils ont... ce n'était
9 pas l'objectif de s'interrompre réellement qu'il
10 poursuivait, là, donc même si les crédits sont plus
11 intéressants, est-ce que c'est une entité que vous
12 seriez capable d'aller chercher avec les nouvelles
13 modalités?

14 (12 h 43)

15 R. On n'a pas d'indication spécifique pour dire est-ce
16 que les crédits seraient suffisants pour qu'ils
17 soient attirés. Là-dessus ce n'est pas une entité
18 qui est... Comme je le disais, ils fournissaient
19 traditionnellement des mégawatts à l'option
20 d'électricité interruptible. C'est juste que là

1 c'est comme s'ils ont été beaucoup plus loin que ce
2 qu'ils font traditionnellement.

3 Est-ce que les crédits, est-ce que les
4 crédits variables qui sont proposés sont suffisants
5 pour pouvoir compenser dans le fond leurs
6 contraintes? Je ne suis pas en mesure de vous
7 donner cette indication-là.

8 Par contre, dans ce cas-ci, notre enjeu
9 était plutôt de donner le signal à travers les
10 pénalités que, dans le fond, lorsque vous souhaitez
11 des mégawatts, et on s'attend à ce que vous soyez
12 là. Ce n'est pas des mégawatts théoriques. Ce n'est
13 pas j'empoche prime fixe avant l'hiver puis après
14 ça, bien, si je ne suis pas capable, je me retire.
15 Non. C'est un enjeu qui est important pour nous. On
16 préfère savoir c'est quoi, on veut savoir c'est
17 quoi les quantités qui sont là, mais les quantités
18 qui sont là sont supposées être fermes et solides
19 et sur lesquelles on peut compter pendant tout
20 l'hiver.

1 Q. [243] Dernière question. On comprend de la preuve,
2 de votre témoignage de ce matin que, finalement, le
3 fait qu'il y ait plusieurs interruptions cause un
4 certain nombre de difficultés aux entreprises qui
5 sont intéressées par cette option. Et donc, le
6 crédit variable c'est peut-être ce crédit-là qui
7 est le plus important, qui doit permettre de
8 compenser les pertes que cela occasionne aux
9 entreprises, le fait de s'interrompre. Est-ce
10 qu'une modification du crédit variable dans ces
11 circonstances-là ne pourrait pas être suffisante?

12 R. On revient sur la question de tout à l'heure,
13 jusqu'où on peut mettre le crédit variable pour
14 qu'il soit intéressant sans tomber sur des
15 probabilités d'utilisation qui sont à zéro. Donc,
16 est-ce qu'un crédit variable tout seul peut faire,
17 peut être suffisant pour compenser les clients et
18 les intéresser à l'option d'électricité
19 interruptible? Je crois que non. Je crois vraiment
20 qu'il faut qu'il y ait une composante fixe qui

1 vienne dans le fond assurer aux clients la
2 pérennité de l'intérêt et sa présence à chacune des
3 années, même s'il y a des années où le crédit
4 variable est à zéro.

5 Autrement dit, c'est sûr qu'on fait
6 référence à une utilisation accrue, plusieurs
7 heures d'utilisation, mais peut-être que l'hiver
8 prochain l'utilisation va être zéro et donc le
9 crédit fixe va venir chercher cet intérêt-là.

10 Q. [244] En fait, ce n'était pas l'idée d'éliminer le
11 crédit fixe...

12 R. Non, j'ai compris.

13 Q. [245] ... mais de peut-être avoir une progression
14 ou pas de progression pour le crédit fixe et avoir
15 une modification pour le crédit variable que ça ne
16 pourrait pas répondre finalement au problème qui a
17 été rencontré et maintenir et éviter l'effritement
18 que vous avez commencé à constater. Dans le fond,
19 on essaie de voir qu'est-ce qui va permettre...

20 R. Jusqu'où aller.

1 Q. [246] ... d'éviter l'effritement au meilleur coût
2 possible pour l'ensemble de la clientèle.

3 R. Oui.

4 Q. [247] C'est à peu près ça.

5 R. Vous avez raison. D'ailleurs, on le mentionne dans
6 la preuve, on a enlevé une partie. Un, à la base on
7 a mis les coûts évités, donc les conditions de
8 marché aussi bien pour les coûts fixes que les
9 coûts variables et on a choisi de diminuer un petit
10 peu les crédits fixes. Donc, on a enlevé de
11 l'argent des crédits fixes pour pouvoir bonifier le
12 crédit variable. Donc, on a été dans le même sens
13 que vous décrivez, mais sans rester au niveau de
14 l'option électricité interruptible telle qu'on l'a
15 aujourd'hui ou telle qu'on l'avait l'année
16 dernière.

17 Donc, oui, on a tenté de mettre le plus de
18 poids sur les crédits variables en diminuant un
19 petit peu les crédits fixes qu'on aurait été prêt à
20 payer, mettons sur le signal de marché, pour les

1 mettre sur les crédits variables. Mais on
2 considérerait qu'en donnant un signal à travers les
3 crédits fixes, avec une majoration même des crédits
4 fixes, que ça serait un signal important à donner
5 aux clients pour qu'ils essaient de trouver tous
6 les mégawatts qu'ils sont capables de fournir et
7 peut-être d'attirer des clients qu'on n'a pas, que,
8 traditionnellement, on n'a pas vus dans l'option
9 d'électricité interruptible.

10 Donc, si on pouvait aller chercher des
11 clients qui, pour l'instant, ne se présentent pas
12 pour toutes sortes de raisons, bien, peut-être
13 qu'il y a un déclencheur suffisant avec les crédits
14 fixes là qu'on propose pour aller chercher ces
15 nouveaux clients-là.

16 Q. [248] C'est beau. Merci beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Monsieur Boulianne, question?

19 INTERROGÉS PAR M. GILLES BOULIANNE :

20 Merci, Madame la Présidente. Oui.

1 Q. [249] Bonjours aux Membres du panel. Une question,
2 en tout cas une ligne de questions. Je ne sais pas
3 si je me trompe, Monsieur Zayat, mais à plusieurs
4 reprises ce matin dans votre témoignage puis dans
5 vos réponses vous avez parlé de mille mégawatts
6 (1000 MW) d'interruptible. Il me semble que ce
7 n'est pas mille (1000), on parle de huit cent
8 cinquante (850) dans le bilan de puissance. Puis
9 quelques années avant, je pense que c'était huit
10 cents (800), là je m'en souviens pas mal moins.
11 Mais c'est quoi le mille (1000)?

12 R. C'est le mille (1 000), c'est nominal, donc mille
13 mégawatts (1 000 MW) nominal, puis on a une réserve
14 de quinze pour cent (15 %) dans l'électricité
15 interruptible, ce qui est donc, c'est contributif
16 à...

17 Q. [250] O.K.

18 R. ... à huit cent cinquante mégawatts (850 MW).

19 Q. [251] O.K.

20 R. Mais c'est en termes de planification, hein, donc

1 c'est, je tiens à le rementionner, tous les
2 mégawatts, étant donné nos bilans de puissance pour
3 les prochaines, pour les, bien, à l'horizon du
4 Plan, sans vouloir redéfinir le Plan aujourd'hui,
5 tous les mégawatts qui peuvent être obtenus à
6 travers l'électricité interruptible sont
7 certainement plus que bienvenus.

8 Donc si on se retrouvait avec, mettons,
9 quinze cents mégawatts (1 500 MW) d'électricité
10 interruptible, bien, on regardera si on peut
11 pérenniser ou compter sur ces quinze cents
12 mégawatts (1 500 MW) de façon plus,
13 structurellement, on verra même à réviser les, nos
14 bilans dans le Plan si ça devait être le cas.

15 Q. [252] O.K. Est-ce que j'ai, bon, ce qu'on a
16 constaté pour la dernière année, là, c'est que, en
17 début d'année, on vous avait annoncé treize cents
18 mégawatts (1 300 MW), est-ce que je pourrais
19 utiliser votre terme, vous les appelez les,
20 souscrits mais, effectifs, je pense, que vous

1 utilisez, quelque chose comme ça, il y a plusieurs
2 épithètes, est-ce que c'est... puis je comprends
3 que, exceptionnellement, la dernière année, puis il
4 y a peut-être certaines entreprises qui ont voulu
5 bénéficier du programme, là, est-ce qu'on rencontre
6 cette offre-là, cette souscription-là, d'année en
7 année régulièrement, bien, à un tel niveau, treize
8 cents (1 300) je parle, quinze cents (1 500), je ne
9 sais pas, est-ce que, habituellement, lors... en
10 début d'année, on vous souscrit plus que prévu à
11 votre bilan?

12 R. Non, c'est la première année où on a eu autant
13 de...

14 Q. [253] O.K.

15 R. ... de mégawatts souscrits. Par contre, ils se sont
16 avérés des mégawatts effectifs, je veux dire...

17 M. GILLES BOULIANNE :

18 J'ai compris. Merci.

19 INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

20 Vous allez m'en permettre une ou deux, il ne m'en

1 reste plus que une ou deux, mes collègues ont tout
2 couvert.

3 Q. [254] J'aimerais revenir, Monsieur Zayat, sur la,
4 et un peu sur la question de ma collègue eu égard
5 aux résultats de l'appel d'offres, ou de maître
6 Fortin, et à la proposition d'UC de suspendre le
7 délibéré jusqu'à ce qu'on ait une idée de ce qui va
8 ressortir de cet appel d'offres.

9 Vous nous avez indiqué, depuis un peu le
10 début, que l'offre était calibrée sur vos coûts
11 évités, hein, alors les coûts évités que la Régie a
12 déterminés dans la dernière tarifaire étaient à dix
13 kilowattheures (10 kWh)... dix kilowatts (10 kW)
14 hiver, alors vous avez présenté un relevé des prix
15 disponibles UCAP, il y a cet appel d'offres qui
16 vient, et je m'interrogeais à savoir s'il ne serait
17 pas à-propos, justement, pour avoir un autre indice
18 de ce calibrage ou comment, où se situer, est-ce
19 qu'on parle de huit et demi à quinze (8½ - 15),
20 est-ce que c'est, les gens, je ne sais pas, moi,

1 peut-être les industriels vous ont proposé que : «
2 Doublez-nous ça et à peu près et ça va faire notre
3 bonheur », mais on est quand même pris avec un coût
4 évité, des coûts évités que la Régie a déterminés à
5 dix kilowatts (10 kW) hiver.

6 Alors j'aimerais vous entendre un peu là-
7 dessus parce que outre ces chiffres-là, votre
8 proposition, il n'y a pas grand chose, bien,
9 excusez, là, je ne veux pas être négative, mais, je
10 veux dire, ce n'est pas supporté par de l'analyse
11 économique, de l'analyse de la sensibilité, on a
12 beaucoup de commentaires, de jugements : « Oui, on
13 a fait ci... », « Oui mais on l'a évalué de telle
14 manière et on pense que... », mais en termes
15 concrets, là, où pourrions-nous, comment on peut
16 faire pour s'assurer que c'est le bon chiffre?
17 Bonne question, hein?

18 R. Oui. En fait, effectivement, les coûts évités,
19 quand je faisais référence aux coûts évités, les
20 coûts évités approuvés par la Régie sont à dix

1 dollars (10 \$) et donc ils sont, qui était le
2 signal pour les anciens, l'électricité
3 interruptible telle qu'elle existait jusqu'à
4 l'année... bien, jusqu'à aujourd'hui, en fait, tant
5 que la décision n'est pas rendue.

6 Quand je faisais référence aux coûts
7 évités, peut-être que je prenais un petit peu
8 d'avance, dans la mesure où on est en train de
9 boucler le dossier tarifaire et on va arriver
10 certainement avec un signal de coûts évités qui est
11 en lien avec ce qu'on propose en termes
12 d'électricité interruptible-là, qui est basée sur
13 le signal de marché et ce qu'on a vu les dernières
14 années.

15 Donc c'est, quand je dis « coûts évités »,
16 c'est qu'est-ce qu'on, c'est quoi le signal de
17 prix. Le signal de prix, le dix dollars (10 \$),
18 était l'image qu'on voyait lorsqu'on a déterminé le
19 dix dollars (10 \$), donc ça remonte à il y a
20 quelques années, et qu'on n'a pas cru bon réviser

1 parce que c'était essentiellement là où on se
2 voyait. C'est comme ci le signal de marché était
3 tellement bas qu'il était rendu un petit peu, qu'il
4 ne permettait pas de prendre des décisions
5 économiques ou de justifier ni de l'interruptible
6 ni de l'efficacité énergétique ni quoi que ce soit.

7 Quand on regarde aujourd'hui, bien, notre
8 signal, notre réalité de marché, elle a évolué.
9 Elle a évolué parce que, un peu comme je le
10 mentionnais, il y a des centrales qui n'existent
11 plus dans le Nord-Est, qui se sont retirées, qu'on
12 est déficitaires en puissance de façon importante
13 et que c'est les prix qu'on a payés, ce sont les
14 prix qu'on a payés au cours du dernier hiver et de
15 l'hiver précédent.

16 Avec une nuance supplémentaire, que je...
17 non pas qualifier, mettons, quand on regarde les
18 premières années où on achetait de la puissance
19 comme distributeur, donc les années deux mille cinq
20 (2005), deux mille six (2006), on en demandait, on

1 allait en appel d'offres, on demandait pour cinq
2 cents mégawatts (500 MW) de puissance, on en
3 recevait pour deux mille (2000) et on choisissait
4 les prix les plus intéressants.
5 (12 h 55)
6 Aujourd'hui, on vit un contexte où c'est différent,
7 où on demande cinq cents mégawatts (500 MW) de
8 puissance, où on en obtient six cents (600 MW).
9 Donc, on se retrouve dans un marché qui est
10 beaucoup plus serré, beaucoup plus serré. Et chaque
11 mégawatt additionnel nous amène à prendre
12 évidemment la dernière offre qui est de plus en
13 plus chère. Donc, ça reflète... Quand je dis « ça
14 reflète », le resserrement du marché de la
15 puissance dans le Nord-Est, c'est aussi ça, le
16 bassin d'entreprises, de centrales qui sont
17 capables de répondre à nos besoins de puissance est
18 de plus en plus, de plus en plus limité.
19 Par ailleurs, on regarde les appels
20 d'offres qu'il y a eu dans les réseaux voisins, je

1 peux peut-être faire référence à un appel d'offres
2 du marché de la Nouvelle-Angleterre, bien, le
3 signal de prix en Nouvelle-Angleterre est sorti
4 beaucoup plus haut que le vingt dollars (20 \$) dont
5 on parle là, beaucoup plus haut. Plusieurs fois, le
6 vingt dollars (20 \$) à un signal quatre ans
7 d'avance.

8 C'est sûr que, nous, on ne peut pas acheter
9 de la puissance en Nouvelle-Angleterre, on n'est
10 pas capable de la transiter, mais c'est un marché
11 de compétition. Donc, la puissance qui est dirigée
12 vers la Nouvelle-Angleterre, bien, elle n'est
13 nécessairement plus disponible pour le Québec, soit
14 parce qu'elle a été vendue là. Donc, c'est tout ce
15 contexte-là qui fait que notre signal de coût
16 évitée, je dirais que, même à vingt dollars (20 \$),
17 il est plutôt dans la partie très basse de la
18 fourchette que dans la partie centrée.

19 Q. [255] C'est bien. Merci. J'ai une dernière
20 question. Et j'aimerais faire un peu de chemin et

1 vous entendre sur une proposition qui a été soumise
2 par UC et qui concerne peut-être le développement
3 dans le futur d'une méthode, d'un mécanisme, je ne
4 dirais pas automatique, mais plus... basé sur
5 une... plus dynamique, si on veut, pour établir la
6 révision des crédits, fixes et variables,
7 applicables à l'option d'électricité interruptible.
8 Est-ce qu'il y aurait un... Est-ce que le
9 Distributeur y voit un intérêt? Est-ce que c'est
10 faisable à plus ou moins court terme? On ne pensera
11 pas pour la prochaine tarifaire, mais pour les
12 années à venir. Et si oui, bien, quand est-ce qu'on
13 pourrait vous entendre?

14 J'aimerais vous entendre là-dessus sur
15 cette possibilité-là plutôt que d'attendre deux
16 mille huit (2008). On est rendu à deux mille treize
17 (2013). Et on se retrouve avec des conditions
18 économiques qui ont changé grandement avec, je
19 dirais, un changement drastique aussi dans le
20 marché. Or, il serait peut-être plus intéressant de

1 suivre l'évolution à plus ou moins court terme,
2 peut-être pas à tous les ans, mais à tout le moins
3 aux deux ans. Qu'en pensez-vous?

4 R. Je dirais que même s'il n'y a pas eu de changement
5 dans l'option ou dans la rémunération de l'option
6 depuis deux mille cinq (2005), bien, on suit les
7 conditions à tous les ans. Je veux dire, on est là-
8 dedans tout le temps. S'il n'y a pas eu de
9 changement jusqu'à aujourd'hui, c'est parce que le
10 marché était nettement en dessous de ce qu'on
11 considérait être un plancher. Donc, il n'y avait
12 pas lieu de le réviser parce que, pour avoir les
13 clients, pour pouvoir compter sur ces sept cents
14 (700), huit cents (800) ou mille mégawatts
15 (1000 MW) d'interruptible, bien, il fallait avoir
16 le nombre... il fallait avoir ce minimum-là.

17 Donc, on ne s'empêchera pas, je dirais, de
18 réviser le dossier à... je ne veux pas dire à tous
19 les ans, et embourber tout le monde, mais dans la
20 mesure où s'il y avait des changements importants

1 qui nécessitent de revenir, on va le faire pour
2 s'assurer, un, que les clients sont toujours là.
3 Ou, si jamais les conditions faisaient en sorte que
4 les conditions de marché sont plutôt dans l'autre
5 sens et qu'il n'y a plus ce besoin que la
6 rémunération soit à ce niveau-là et que ce soit
7 révisé à la baisse, bien, on le fera en temps et
8 lieu. Donc, pour moi, ce n'est pas une... sans
9 nécessairement passer par un mécanisme automatique.

10 Q. [256] C'est bien. Je vous remercie. Je n'ai pas
11 d'autres questions. Mes collègues non plus? Non.
12 Nous allons donc prendre une pause repas jusqu'à...
13 Oui, Maître Fraser.

14 Me ÉRIC FRASER :
15 Si vous me permettez.

16 LA PRÉSIDENTE :
17 Vous voulez me dire quand les engagements vont
18 rentrer?

19 Me ÉRIC FRASER :
20 Oui, je vais, en fait, mieux que ça, je vous

1 donnerais l'engagement tout de suite compte tenu
2 que les témoins vont quitter. Il y a monsieur
3 Lagrange qui avait dit qu'il s'engageait à répondre
4 à l'engagement numéro 2 concernant la division
5 entre les industries forestières entre papetières
6 et les autres. Alors Monsieur Lagrange.

7 M. RICHARD LAGRANGE :

8 R. Donc, la réponse va être très simple. C'est cent
9 pour cent (100 %) des clients qui sont catégorisés
10 industries forestières qui font partie des pâtes et
11 papier, pour les trois années.

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Voilà, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Alors pause repas jusqu'à quatorze heures
16 (14 h). Donc, nous reviendrons avec l'AQCIÉ. Merci.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 (14 h 01)

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Maître Pelletier, bonjour.
3 Me PIERRE PELLETIER :
4 Madame la Présidente.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Si vous me permettez un point. Maître Fraser, je ne
7 vous ai pas laissé l'opportunité de nous dire s'il
8 y avait contre-interrogatoire, mais étant donné
9 qu'ils sont déjà libérés, ça doit être non.
10 Me ÉRIC FRASER :
11 J'en ai profité... quand j'ai inséré ma question
12 pour l'engagement, ça faisait partie de mon
13 réinterrogatoire, puis il y avait une autre des
14 questions que j'avais en réinterrogatoire qui a été
15 posée par le procureur de la Régie. Donc,
16 effectivement...
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Vous êtes correct?
19 Me ÉRIC FRASER :
20 ... qui ne dit mot consent.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bien. Merci. Maître Pelletier, c'est à vous.

3 Nous vous écoutons.

4

5 PREUVE AQCIE/CIFQ

6

7 Me PIERRE PELLETIER :

8 Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le CIFQ. Les
9 membres du panel de l'AQCIE/CIFQ ont pris place. Il
10 s'agit de monsieur... Je commence par ma droite
11 maintenant. Monsieur Serge Laflamme, qui est
12 directeur Énergie au niveau corporatif pour Tembec
13 inc., une entreprise dans le domaine des pâtes et
14 papiers; monsieur Pierre Vézina, qui est directeur
15 Énergie et environnement pour le Conseil de
16 l'industrie forestière du Québec; monsieur Michel
17 Gariépy, qui est chef Réseaux et énergie pour une
18 entreprise qui s'appelle CEZinc; et monsieur Luc
19 Boulanger, qui est directeur exécutif pour
20 l'Association québécoise des consommateurs

1 industriels d'énergie. Vous procédez à
2 l'assermentation, Madame.

3

4 L'an deux mille quatorze (2014), ce quatorzième
5 (14e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

6

7 SERGE LAFLAMME, directeur Énergie pour Tembec,
8 ayant une place d'affaires au 800, boulevard René-
9 Lévesque, suite 1050, Montréal (Québec);

10

11 PIERRE VÉZINA, ingénieur et directeur Energie et
12 environnement pour le Conseil de l'industrie
13 forestière du Québec, ayant une place d'affaires au
14 1175, avenue Lavigerie, bureau 201, Sainte-Foy
15 (Québec);

16

17 MICHEL GARIÉPY, chef Réseaux et énergie chez
18 CEZinc. et membre de l'AQCIE, ayant une place
19 d'affaires au 860, boulevard Gérard-Cadieux,
20 Salaberry-de-Valleyfield (Québec);

1 LUC BOULANGER, administrateur et directeur exécutif
2 de l'AQCIE, ayant une place d'affaires au 1010, rue
3 Sherbrooke Ouest, suite 1800, Montréal (Québec);

4
5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7
8 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

9 Q. [257] Messieurs Vézina, Boulanger et Gariépy, j'ai
10 une même question pour chacun de vous trois. Je
11 voudrais que vous confirmiez à la Régie que vous
12 avez participé à la préparation du mémoire qui a
13 été produit comme pièce AQCIE/CIFQ-004. Est-ce que
14 c'est le cas, Monsieur Vézina?

15 M. PIERRE VÉZINA :

16 R. Oui, je le confirme.

17 Q. [258] Est-ce que vous adoptez ce document pour
18 valoir votre témoignage écrit en l'instance?

19 R. Je l'adopte.

20 Q. [259] Monsieur Boulanger?

1 M. LUC BOULANGER :

2 R. Oui aux deux questions.

3 Q. [260] Et monsieur Gariépy?

4 M. MICHEL GARIÉPY :

5 R. De même, oui aux deux questions.

6 Q. [261] Monsieur Laflamme, je comprends que vous avez
7 participé, vous, notamment aux discussions qui ont
8 eu lieu avec Hydro-Québec relativement à la
9 proposition qui est soumise par Hydro-Québec dans
10 le présent dossier. Est-ce que vous avez pris
11 connaissance par ailleurs du mémoire qui a été
12 produit par l'AQCIE/CIFQ?

13 M. SERGE LAFLAMME :

14 R. Oui, j'en ai pris connaissance.

15 Q. [262] Mais vous n'avez pas participé à sa rédaction
16 comme telle?

17 R. Pas directement, non.

18 Q. [263] Est-ce que vous faites vôtre tout le contenu
19 de ce mémoire?

20 R. Oui.

1 (14 h 7)

2 Q. [264] Je vous remercie. J'ai quelques points que
3 les participants désirent couvrir pour le bénéfice
4 de la Régie. Première chose, j'aimerais que vous
5 établissiez - je m'adresse à vous en particulier,
6 Monsieur Vézina, dans un premier temps - j'aimerais
7 que vous établissiez les circonstances des
8 interruptions qui ont été commentées et qui ont
9 fait l'objet de plusieurs questions ce matin, alors
10 les circonstances des interruptions qui sont
11 intervenues en début d'année deux mille treize-deux
12 mille quatorze (2013-2014) et qui ont donné lieu au
13 désengagement d'un de vos membres, ou de deux de
14 vos membres suivant ce qui a finalement été précisé
15 par monsieur Zayat?

16 M. PIERRE VÉZINA :

17 R. Oui, effectivement, je pense que c'est important de
18 revenir sur le contexte et dire exactement comment
19 ça s'est passé; ça va permettre de peut-être un peu
20 mieux comprendre les raisons qui ont motivé les

1 entreprises à faire ces décisions-là. Je pense que
2 c'est important de le mentionner parce qu'on a
3 laissé un peu entendre que c'était un peu, un peu
4 cavalier, je dirais, alors qu'il s'agissait
5 vraiment de décisions de nature économique.

6 Il faut recadrer ça un peu, hein, on se
7 retrouve en plein mois de décembre, normalement un
8 mois qui n'est pas particulièrement froid, et on se
9 retrouve également en pleine fin de semaine où on
10 commence à avoir des appels d'interruption.
11 C'était, dans un premier temps, historique puisque,
12 naturellement, généralement, il n'y a pas de
13 problèmes de réseau, de pointe de réseau, en plein
14 samedi.

15 Donc là, naturellement, Hydro-Québec a
16 amené quand même un certain nombre d'explications
17 et, dont celle où il y avait une interconnexion qui
18 était, malheureusement à ce moment-là, limitée, qui
19 était l'interconnexion de New York, dont cinq cents
20 mégawatts (500 MW) avaient été retirés en capacité

1 d'importation. C'était une des explications.

2 Il faut dire que, en même temps, le temps
3 froid s'est mis de la partie et très rapidement,
4 les interruptions se sont succédées, ce qui fait
5 que quatre jours plus tard, on était déjà rendus à
6 à peu près vingt heures d'interruption. Déjà, il y
7 a plusieurs entreprises, là, qui commençaient à
8 appeler, ça a brassé un petit peu dans cette
9 semaine-là, et certains, naturellement, considérant
10 les historiques, avaient choisi de dire : « Bon,
11 bien, théoriquement, là, avec une vingtaine
12 d'heures, vingt, vingt-cinq heures, je vais être
13 capable de passer l'année. »

14 Et leur décision avait été de mettre des
15 quantités à la disposition d'Hydro-Québec,
16 importantes, choisissant d'arrêter l'ensemble de
17 l'usine, ce qui impliquait, naturellement, des
18 pertes de production en cours de route. Mais,
19 naturellement, on comprendra, là, qu'on est en
20 décembre, déjà, il y a vingt heures d'interruption

1 et on nous annonce encore là une période de très
2 grands froids.

3 Alors la décision économique de ces
4 entreprises-là, c'est de dire : « Écoutez, si je
5 suis rendu au mois de décembre, on vient de
6 commencer le programme et déjà, je commence à
7 enregistrer des pertes économiques, ça veut dire
8 que tout ce qui va se passer dans les prochains
9 mois, c'est creuser ma perte. »

10 Alors le choix qu'ils ont fait, ça a été
11 de, essentiellement, retirer leur offre, accepter
12 de payer la pénalité, d'une part, à Hydro-Québec,
13 accepter également, hein, il faut bien comprendre
14 qu'ils ont eu, pendant ces vingt heures-là, des
15 arrêts de production, ce qui a fait en sorte que,
16 en plus de la pénalité physique, ils ont
17 nécessairement dû assumer ces pertes-là
18 financières.

19 Q. [265] Est-ce que c'est à la suite de ces
20 événements-là que des discussions ont été entamées

1 entre Hydro-Québec, d'une part, et l'ensemble des
2 industriels, d'autre part?

3 R. Effectivement, il semble que ça soit un des
4 éléments qui ait déclenché un peu les discussions.
5 Et à la suite de ça, on a connu, on sait
6 aujourd'hui, le nombre d'interruptions, près de
7 cinquante-huit (58) heures. Et pendant le mois de
8 janvier aussi, il y a eu de très nombreuses
9 interruptions et naturellement, là, je pense que
10 l'ensemble des participants ont convenu que c'était
11 difficile, particulièrement pour le secteur des
12 pâtes et papiers en raison de la nature de leur
13 production - on pourra l'expliquer peut-être un
14 petit peu plus tard - ce qui faisait en sorte que
15 les pertes économiques étaient quand même
16 importantes même pas un mois, un mois et demi après
17 le début.

18 Donc, d'où la nécessité d'entreprendre
19 éventuellement des discussions puisque c'était
20 clair, là, que, avec des conditions semblables,

1 tout le monde commençait à dire : « Woups! là,
2 l'interruptible, là, c'est pas mal plus
3 critique... » Et, en fait, les entreprises sont là
4 essentiellement pour faire de l'argent, calculent
5 un certain risque mais si un programme comme ça les
6 amène, en bout de ligne, ils arrivent dans le
7 rouge, c'est clair que le directeur de l'usine ou
8 la haute direction de l'entreprise va dire :
9 « Écoutez, là, pourquoi est-ce qu'on est là, hein,
10 on se met dans des conditions difficiles, on prend
11 beaucoup de risques, des risques à l'opération, des
12 risques de bris de machines, de toute nature et, en
13 bout de ligne, on se retrouve Gros-Jean comme
14 devant avec des pertes financières. » Donc, dans ce
15 contexte-là, c'est sûr que les gens cherchent à
16 redéfinir le risque et à revoir effectivement leur
17 intérêt à participer à un programme de cette
18 nature-là, alors...

19 (14 h 13)

20 Q. [266] Monsieur Zayat a laissé entendre ce matin que

1 Hydro-Québec sentait ou ressentait de fortes
2 hésitations du côté des participants au programme
3 tout au cours de l'hiver. Est-ce que vous-même vous
4 avez pu jauger ou sonder la réaction des membres du
5 CIFQ relativement à leur participation dans
6 l'avenir?

7 R. En fait, pour le Conseil de l'industrie forestière,
8 on a essentiellement sept membres pâtes et papiers
9 qui opèrent à peu près trente-cinq (35) usines au
10 Québec. Ça représente pas loin de quatre-vingt-dix-
11 sept pour cent (97 %) de la production. Et parmi
12 ces sept membres-là, il y en a cinq qui faisaient
13 des propositions d'électricité interruptible, qui
14 participaient au programme. Les autres ne pouvaient
15 pas le faire en raison de la nature spécifique de
16 leurs opérations. Mais, pour les cinq, les
17 commentaires ont été essentiellement les mêmes
18 « cette année, on a assumé des pertes financières
19 et il est clair que notre offre sera fortement
20 réduite l'année prochaine » dont deux d'entre eux

1 ont clairement signifié qu'ils ne participeraient
2 plus au programme dans les conditions qui étaient
3 proposées à ce moment-là.

4 Q. [267] Est-ce que la perception de vos membres et la
5 vôtre était différente de ce qu'elle avait été au
6 cours des années antérieures quant à la... quant
7 aux attentes en termes d'heures et de nombre
8 d'interruptions?

9 R. C'est clair que le programme d'énergie
10 interruptible au fil des années, on a vu
11 différentes fluctuations historiques quant au
12 nombre d'appels, mais les discussions avec Hydro-
13 Québec antérieurement nous amenaient toujours à
14 dire, bon, bien, c'est sûr, on va pour cent (100)
15 heures, c'est le... le potentiel du programme pour
16 qu'il y ait une valeur quand même intéressante pour
17 le Distributeur. Maintenant, on calcule, là, que
18 normalement entre vingt (20) et trente (30) heures,
19 ce sont des conditions à peu près maximales.

20 Et c'est sûr qu'historiquement on avait

1 connu aussi, à une année, un nombre d'heures
2 d'interruption à peu près semblable et ce qui avait
3 été quand même très exceptionnel. Est-ce que cette
4 année aussi, c'est plus... plus exceptionnel sur le
5 plan de la température? Maintenant, on a aussi un
6 nouveau signal, on a le signal que c'est plus
7 compliqué sur le réseau.

8 C'est clair que Hydro-Québec nous le
9 mentionne, la charge en chauffage, l'équilibre
10 offre-demande en pointe est plus précaire. Et dans
11 ces conditions-là, la puissance interruptible est
12 nécessaire, elle est utile et non seulement pour
13 des aléas climatiques, mais comme l'a mentionné
14 monsieur Zayat, éventuellement pour d'autres
15 aspects de la gestion de la Demande.

16 Tantôt j'ai parlé de l'interconnexion,
17 c'est sûr qu'on est là pour des problématiques sur
18 le réseau. On a déjà vu aussi des pertes de lignes,
19 ce qui fait en sorte que c'est pour ça que
20 l'interruptible est intéressante parce qu'on est

1 dans la zone de contrôle et on est rapidement, à
2 l'intérieur de deux heures, en mesure de
3 s'interrompre quand il y a des problématiques de
4 cette nature-là. Mais, globalement, ce que... le
5 signal qu'on reçoit, c'est qu'aujourd'hui on ne
6 peut plus le budgéter seulement sur une trentaine
7 d'heures d'arrêt. Le signal - et d'ailleurs, je
8 pense que je suis avec des collègues, là, qui vont
9 venir vous parler un peu de leurs conditions
10 spécifiques, mais aujourd'hui budgéter sur des
11 arrêts de cinquante (50), soixante (60) heures, là,
12 c'est normal. Donc, dans ce cadre-là, ça veut dire
13 que les risques augmentent de manière significative
14 et risquent naturellement d'entraîner des pertes
15 financières, j'entends, et que de ce point de vue-
16 là, les entreprises vont être plus attentives et
17 vont demander naturellement une valeur plus grande
18 puisque leur risque est plus grand.

19 Puis en termes de risque, d'ailleurs, suite
20 aux événements de cette année, on vous propose des

1 nouvelles conditions particulièrement de pénalités.
2 Alors, écoutez, c'est clair que même ça aussi, ça
3 ajoute une partie de pression sur les entreprises.
4 D'une part, parce que, oui, on peut choisir... ça
5 sera plus difficile de choisir de s'arrêter en
6 cours de programme. Puis on peut comprendre les
7 raisons du Distributeur là-dessus. Et d'ailleurs on
8 ne s'est pas opposé à ces modifications-là.

9 Par contre, pour l'entreprise, elle, elle
10 prend un risque supplémentaire. Supplémentaire
11 aussi parce que vous comprendrez qu'à l'intérieur
12 de l'opération, l'entreprise accepte de s'arrêter à
13 un moment donné et que des fois deux heures, c'est
14 très rapide. Le contexte de communication, le
15 contexte de l'opération de l'usine fait en sorte
16 qu'on peut en échapper une, comme on dit là, et la
17 pénalité, naturellement étant plus élevée fait en
18 sorte qu'il faut mesurer que c'est une part de
19 risque supplémentaire qui vient s'ajouter.

20 (14 h 19)

1 Q. [268] Monsieur Gariépy, à ce propos, pourriez-vous
2 prendre quelques minutes pour expliquer à la Régie,
3 sommairement, comment ça se gère ce programme
4 d'interruptible à l'intérieur d'une usine?

5 M. MICHEL GARIÉPY :

6 R. Donc, CEZ inc. c'est une raffinerie de zinc située à
7 Salaberry-de-Valleyfield. On participait à
8 l'époque, il y a très longtemps, ça fait déjà
9 trente (30) quelques années que je suis à l'usine,
10 et on participait au programme interruptible dans
11 les années dix-neuf cent quatre-vingt-cinq-quatre-
12 vingt-six (1985-86). Et on a cessé d'y participer
13 dans les années deux mille (2000) parce que
14 justement le programme, à l'époque, n'était pas
15 intéressant par rapport à l'économie de l'usine.

16 On a commencé, là, avec le nouveau
17 programme qui est réapparu autour de deux mille
18 cinq (2005), deux mille six (2006), à reconsidérer
19 la possibilité peut-être d'y participer de nouveau,
20 mais nos calculs nous dictaient encore une fois que

1 le risque était beaucoup trop grand.

2 Donc, on a laissé aller un peu les années.

3 On a regardé un peu comment le programme était
4 utilisé. Et, si on regarde, on a décidé de ré-
5 embarquer dans l'hiver deux mille dix-deux mille
6 onze (2010-2011), où les trois hivers précédents on
7 voyait des interruptibles de quatre heures, de dix
8 (10) heures, de quatre heures. Donc, on se disait
9 O.K., le réseau semble être quand même solide, les
10 demandes ne sont pas si intensives. Les hivers
11 n'étaient pas nécessairement doux. Donc, de ce
12 fait, on a présenté à la haute direction, dire :
13 « Regarde, avec ce que l'on voit présentement, on
14 fait un calcul qu'on se met vingt (20) heures
15 d'interruption. »

16 Donc, le plus haut qu'on avait vu dans les
17 trois dernières années était dix (10). Donc, on se
18 mettait un petit tampon, on dit à vingt (20)
19 heures, le programme pourrait être intéressant.

20 Donc, c'est de là qu'on a décidé avec

1 l'économique qu'on en faisait que ça devenait peut-
2 être intéressant avec un vingt (20) heures et non
3 pas un cent (100) heures. Mais on était conscient
4 que la possibilité d'un cent (100) était toujours
5 là.

6 Et, est venue deux mille douze-deux mille
7 treize (2012-2013), donc il y a deux ans, où il y a
8 eu environ trente-huit (38) heures d'interruptible.
9 Donc, là il y a eu énormément de questionnements à
10 l'intérieur de la direction pour déterminer :
11 « Est-ce qu'on devrait cesser de participer avec ce
12 que l'on vient de voir en deux mille douze-deux
13 mille treize (2012-2013)? »

14 Il y a eu beaucoup de discussions pour,
15 finalement, dire : « Regarde, ça doit être une
16 année un peu exceptionnelle. On va aller de l'avant
17 encore pour deux mille treize-deux mille quatorze
18 (2013-2014). »

19 On sait maintenant que ce qui est arrivé,
20 cinquante-huit (58) heures presque d'interruptible.

1 Et là, ce que je peux vous dire c'est certain que,
2 dans le calcul qu'on en fait, on a eu des pertes
3 associées, comme monsieur Vézina l'a mentionnait
4 pour les pâtes et papiers. Donc, nous de même on a
5 eu des pertes encourues par rapport à l'année deux
6 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) et, de
7 ce fait, il est certain qu'avec les conditions
8 actuelles en crédits fixes et crédits variables, il
9 est certain que l'on ne rembarquerait pas l'année
10 prochaine en interruptible.

11 Et pour vous dire que l'on est une usine
12 quand même avec un bloc que l'on donnait à Hydro-
13 Québec, là, pour s'effacer de cent cinq mégawatts
14 (105 MW), donc ce n'était pas négligeable. Donc, la
15 décision a été prise suite à l'hiver que l'on a
16 vécu que, malheureusement, ce n'était plus quelque
17 chose qui était logique de poursuivre avec le
18 programme interruptible.

19 Il faut comprendre aussi que, lorsque l'on
20 fait un économique par rapport à notre usine, ce

1 n'est pas comme peut-être certains peuvent le
2 penser que l'on est appelé par Hydro-Québec puis
3 que l'on a un interrupteur puis on met ça à « off »
4 pendant le cinq heures puis on rallume ça au bout
5 de cinq heures. C'est beaucoup plus complexe que
6 ça. Donc, on doit former environ soixante (60)
7 personnes pour qu'ils comprennent bien. Parce qu'il
8 y a quatre postes de travail, donc il y a quatre...
9 On marche vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre
10 (24), donc il faut que les quatre postes associés à
11 ceux qui ont un impact sur la réduction et le re-
12 départ de l'usine soient bien au courant comment
13 faire ça, comment entrer toutes les données. Donc,
14 il y a beaucoup de préparatifs.

15 Lorsque l'on décide d'embarquer sur le
16 programme interruptible, ce n'est pas strictement
17 de dire bon, bien, quand Hydro-Québec va nous
18 appeler, bien on arrêtera l'usine pendant cinq
19 heures. Il y a beaucoup beaucoup d'ouvrage qui se
20 fait.

1 Il ne faut pas négliger aussi, on parle de
2 prime fixe, il ne faut pas négliger aussi qu'on
3 essaie de prévoir dans l'éventualité où Hydro-
4 Québec nous appellerait trois, quatre fois
5 consécutivement durant une semaine. Il faut prévoir
6 que, nous, notre but ultime c'est de fournir à nos
7 clients la bonne quantité de produits au meilleur
8 prix au bon moment. Donc, ça il ne faut pas le
9 mettre de côté lorsqu'on gère une usine.

10 Donc, pour ce faire ce que l'on fait si on
11 décide en septembre de dire à Hydro-Québec : « Oui,
12 on va de l'avant », on doit préparer un inventaire
13 en conséquence. Donc, on augmente un peu
14 l'inventaire légèrement, pas trop, parce que c'est
15 certain que ça a un impact sur nos coûts, mais pour
16 s'assurer que si, pour une raison, que les
17 interruptibles au lieu d'avoir quatre
18 interruptibles sur quatre semaines différentes, on
19 en aurait quatre dans la même semaine, il faut
20 pouvoir répondre à nos clients parce que c'est

1 notre prémisses de base de fournir nos clients.

2 Donc, ça aussi c'est des coûts qu'il faut
3 ne pas négliger, que, même si Hydro-Québec ne nous
4 appelle pas, on dépense de l'argent pour se mettre
5 en bonne position pour pouvoir bien gérer les
6 demandes d'interruptible.

7 (14 h 24)

8 Donc, beaucoup de préparatifs. Naturellement, c'est
9 un procédé, une raffinerie de zinc, il y a des
10 procédés très complexes de réactions chimiques.
11 Donc, lorsqu'on met l'usine un peu plus en veille,
12 à bas régime, on a toujours des craintes que le
13 redémarrage peut être un peu plus complexe. On l'a
14 déjà vécu dans le passé où une interruption de cinq
15 heures pouvait durer jusqu'à douze (12), quatorze
16 (14), quinze (15) heures avant de pouvoir reprendre
17 le procédé. Donc, ce que je peux vous dire c'est
18 que, lorsqu'on fait nos calculs, on considère qu'en
19 principes, on est en contrôle. Lorsqu'il arrive des
20 situations comme ça, bien là, naturellement,

1 l'argent, l'économique change complètement, là. Un
2 interruptible peut valoir trois interruptibles
3 parce que ça nous a pris quinze (15) heures
4 réellement de reprendre le contrôle. Et de base, un
5 cinq heures, lorsqu'on fait des calculs, oui, on
6 doit donner cinq heures à Hydro-Québec mais pour
7 pouvoir le donner dans le temps qu'Hydro-Québec le
8 demande, on doit ralentir l'usine légèrement avant
9 l'heure de base et lorsque l'heure est terminée,
10 bien là, on doit reprendre graduellement. Donc on
11 ne reprend pas ça si l'interruptible finit à dix
12 heures (10 h) le matin, il est certain qu'on n'est
13 pas là à dix heures et une (10 h 01). On peut être
14 là vers treize heures (13 h), quatorze heures
15 (14 h) dans l'après-midi où on reprend le régime
16 normal. Lorsqu'on a une deuxième interruption, ce
17 qui est arrivé beaucoup l'année passée, et là, ça
18 fait encore plus mal, une deuxième interruption
19 dans la même journée, donc on n'est presque pas en
20 mesure de se reprendre, que la deuxième

1 interruption arrive. Donc, on a presque une
2 interruption de cinq heures (5 h 00) le matin
3 jusqu'à vingt et une heures (21 h 00) le soir des
4 fois. Donc ça, au niveau des calculs économiques,
5 on doit en tenir compte et là, avec les crédits qui
6 nous ont été alloués pour l'année deux mille treize
7 - deux mille quatorze (2013-2014) avec le nombre
8 d'interruptions qu'on a eues, on le voit très bien,
9 clairement que malheureusement, la décision a été
10 très claire de ne plus participer au programme
11 interruptible dans les mêmes conditions.

12 Q. [269] Bon. Vous dites, dans les mêmes conditions.
13 Maintenant, est-ce qu'une décision a été prise au
14 niveau de votre entreprise pour ce qui est de la
15 décision à prendre dans l'hypothèse où les
16 nouvelles modalités proposées par le Distributeur
17 seraient agréées par la Régie?

18 R. Si on regarde, naturellement on doit essayer de
19 prévoir le mieux possible qu'est-ce qui va arriver
20 dans l'hiver deux mille quatorze - deux mille

1 quinze (2014-2015). On tente au plus, le mieux
2 possible, de prévoir tous les aléas au niveau
3 économique, au niveau commandes, et cetera, dans le
4 contexte des informations que l'on possède
5 actuellement. On a fait des simulations et on
6 recommande à la haute direction que si les crédits
7 fixes et variables étaient bonifiés avec le nouveau
8 programme d'interruptible d'Hydro-Québec, que les
9 probabilités d'embarquer seraient très, très
10 élevées.

11 Q. [270] Maintenant, dans l'hypothèse où certaines des
12 modalités proposées par Hydro-Québec étaient
13 agréées, mais seulement certaines d'entre elles,
14 mais où les modalités relatives aux crédits fixe et
15 variable n'étaient pas agréées, quelle serait à ce
16 moment-là votre recommandation à l'entreprise?

17 R. Tous notre calcul, nos hypothèses et nos
18 simulations se basent uniquement sur la prime fixe
19 et la prime variable pour dire qu'aujourd'hui, avec
20 ce que l'on connaît présentement, que si c'est la

1 prime fixe et la prime variable tel qu'Hydro-Québec
2 a déposé comme dossier à la Régie, oui ça serait
3 intéressant. Si ces primes-là n'étaient pas
4 bonifiées, il est certain que nous, on n'irait pas
5 parce que, si je regarde, admettons, le programme
6 de reprise, O.K.? Donc les gens, les membres de
7 l'AQCIE/CIFQ ont mentionné à Hydro-Québec que oui,
8 peut-être, que d'augmenter un peu plus la
9 flexibilité au niveau des périodes de reprise et
10 faire en sorte que le tarif de cette période de
11 reprise-là était réellement au tarif de l'énergie
12 du tarif L tel que si on l'avait consommée au
13 moment de l'interruptible, on l'avait consommée au
14 tarif de l'énergie du tarif L, ça réellement n'est
15 réellement pas suffisant pour prendre une décision
16 de dire oui, on pourrait embarquer. Vous savez que,
17 depuis les dernières années, la compétitivité
18 mondiale, donc on est réellement un compétiteur
19 mondial dans le domaine du zinc, le prix édicté sur
20 le marché, c'est sûr et certain, pour rester

1 compétitifs, on a optimisé notre capital. Donc
2 présentement, les facteurs d'utilisation de nos
3 usines sont au-dessus de quatre-vingt-douze (92 %),
4 quatre-vingt-quatorze (94 %), quatre-vingt quinze
5 pour cent (95 %). Donc la marge de manoeuvre en
6 termes de reprise est négligeable. Donc, il est
7 certain qu'on ne peut pas se fier sur cet élément-
8 là pour déterminer si oui ou non ça serait
9 intéressant d'aller de l'avant, loin de là parce
10 que le pourcentage de reprise est négligeable et,
11 il ne faut pas se le cacher, c'est que souvent, on
12 n'est pas nécessairement aussi dans une position
13 pour reprendre parce que ce n'est pas évident non
14 plus de pouvoir prendre les fins de semaine
15 nécessairement, les conditions des fois ne sont pas
16 là. Donc, il est certain que si on enlève la prime
17 fixe et la prime variable tel que mis dans le
18 nouveau programme déposé, il est certain qu'on
19 n'embarque pas non plus.

20 (14 h 30)

1 Q. [271] Monsieur Laflamme, Tembec possède elle-même
2 je crois deux usines de pâtes ou de pâtes et
3 papier. Est-ce que vous pourriez nous indiquer
4 quelle a été ou quels ont été les facteurs qui vous
5 ont amenés à participer dans le passé et quelle a
6 été votre attitude depuis les événements qu'on a
7 évoqués tout à l'heure? Et quelles sont vos
8 intentions pour ce qui est de l'an prochain?

9 M. SERGE LAFLAMME :

10 R. Oui, pour nous c'est similaire un peu à... aux
11 usines de Michel. Nous avons deux acomptes, un à
12 Matane et à Témiscamingue, deux acomptes...
13 abonnements, désolé. L'usine de Matane a participé
14 à l'électricité interruptible les dernières... la
15 dernière année. Et l'usine de Témis... Excusez. Et
16 l'usine de Témiscamingue participe aux
17 interruptibles depuis environ deux, peut-être trois
18 ans. Les économiques, comme Michel disait, on
19 évalue toujours sur une période d'environ de douze
20 (12 h) à quinze heures (15 h), qui est la

1 statistique qu'on voyait dans le passé en
2 s'assurant qu'on est viable rendu à vingt heures
3 (20 h).

4 Puis l'hiver passé, un peu comme Pierre a
5 résumé, rendu à la mi-décembre on était déjà rendu
6 à dix-huit heures (18 h) et on anticipait la
7 période des Fêtes avec beaucoup d'interruption
8 encore à cause des températures froides. Fait que
9 ça a été extrêmement difficile pour l'usine de
10 survivre dans cette période-là. Et actuellement
11 l'analyse qui est faite pour Matane pour l'année
12 prochaine, on se doit, l'interne ils nous ont
13 demandé de faire une analyse... c'est soixante
14 heures (60 h). Ils ont dit : vous faites votre
15 analyse soixante heures (60 h) avec un risque à
16 cent heures (100 h). Parce qu'on ne peut aller
17 jusqu'à cent heures (100 h), c'est... la
18 probabilité est faible, mais c'est possible donc on
19 doit faire une analyse de risque si on est
20 interrompu jusqu'à cent heures (100 h).

1 Et actuellement, les analyses qu'on a
2 démontrent que même avec le tarif bonifié notre
3 usine de Témis... de Matane on ne re... on ne
4 recommande pas à l'usine de Matane de résigner
5 encore pour un abonnement interruptible pour
6 l'année prochaine. L'usine de Témiscamingue c'est
7 différent, des économies différents en termes
8 d'opération. On est encore dans l'évaluation de
9 voir si on va réembarquer ou pas pour les
10 interruptibles.

11 Q. [272] Quel est le nombre de mégawatts offert par
12 ces... qui était offert par ces deux usines-là?

13 R. Les deux ensemble, environ cent mégawatts (100 MW).

14 Q. [273] Cinquante-cinquante (50-50) ou c'est
15 différent?

16 R. Approximativement, oui.

17 Q. [274] Monsieur Boulanger, je comprends que CEZinc
18 est un de vos membres, vous avez d'autres membres
19 également qui participent ou qui ont participé au
20 programme. Est-ce que vous pourriez nous faire un

1 petit résumé de la situation à leur égard?

2 M. LUC BOULANGER :

3 R. Effectivement, alors sans avoir eu le bénéfice de
4 savoir ce qui se passait au niveau du CIFQ au
5 moment où la problématique dont faisait état
6 monsieur Vézina s'est produite, nous on tenait un
7 conseil d'administration en décembre, juste avant
8 Noël. Et lors de ce conseil d'administration les
9 membres ont exprimé leurs préoccupations sur la
10 façon dont les choses se déroulaient sur
11 l'administration du programme d'électricité
12 interruptible.

13 Ce qu'il faut garder présent à l'esprit,
14 c'est qu'on a toujours fait une corrélation entre
15 les aléas climatiques puis les interruptions, tout
16 en reconnaissant qu'il pouvait y avoir des raisons
17 problématiques de réseau. Mais généralement, quand
18 on a été interrompu c'est parce qu'il y avait un
19 aléa climatique qui était... qui était visible, qui
20 était... qu'on pouvait sentir.

1 Et ce qu'on voyait en décembre c'est que
2 déjà il n'y avait pas une corrélation. Alors les
3 membres étaient... étaient instables, si on veut,
4 là-dessus. Ils se demandaient qu'est-ce qui se
5 passait. Et j'ai eu comme mandat, aussi simplement
6 que ça, de rencontrer le président d'Hydro-Québec,
7 monsieur Daniel Richard.

8 Et j'ai rencontré monsieur Daniel Richard
9 le huit (8) janvier. Vous vous souviendrez ce matin
10 les propos que maître Sicard a déposés et mon
11 appréciation de la relation que vous avons avec
12 Hydro-Québec. Alors je n'ai pas besoin de vous dire
13 que ces propos-là je les ai tenus avec monsieur
14 Richard. Et j'ai aussi exprimé à monsieur Richard
15 que nous étions particulièrement inquiets sur
16 l'avenir de ce programme-là dans les conditions que
17 nous vivions à ce moment-là. Et que dans mon esprit
18 il était impératif qu'on se réunisse à nouveau avec
19 le comité des options tarifaires et qu'on discute
20 de nouvelles modalités pour voir comment est-ce

1 qu'on pourrait sauver ce programme-là puis
2 s'assurer qu'on pouvait continuer à fournir
3 l'électricité interruptible pour Hydro-Québec.

4 Et suite à ça - et évidemment aussi aux
5 représentations que le CIFQ a faites de son côté -
6 effectivement il y a eu des rencontres qui se sont
7 tenues, des négociations qui se sont faites et tout
8 a été mis sur la table. Puis de façon très
9 transparente, soit dit en passant.

10 Et on a aussi été en mesure d'apprécier ou
11 de comprendre ou d'apprendre - et ça, monsieur
12 Zayat le disait ce matin - qu'effectivement Hydro-
13 Québec lorsqu'il décide d'interrompre c'est pas
14 strictement pour des questions d'aléas climatiques.
15 Il y a d'autres aléas qui doivent être pris en
16 compte, dont celui d'arrimer l'offre et la demande.

17 (14 h 35)

18 M. LUC BOULANGER :

19 R. ... alors ça veut dire qu'à un moment donné, on
20 peut être appelés à cesser nos opérations même si

1 des conditions climatiques ne sont pas visibles.
2 Alors ça, évidemment, ça change complètement la
3 donne, ça change également complètement la façon
4 d'évaluer le risque, et d'autant plus qu'une autre
5 disposition nous est apparue suite aux événements
6 dont faisait allusion monsieur Vézina, où les
7 pénalités pour ne pas être présent étaient
8 considérablement augmentées.

9 De telle sorte que si un industriel fait
10 une erreur, bien là, à ce moment-là, c'est énorme,
11 les conséquences qu'il va avoir. Et lorsqu'il doit
12 évaluer, évidemment, la rentabilité de participer à
13 ce programme-là, il doit aussi tenir compte que si
14 jamais il fait une erreur, ça peut coûter
15 extrêmement cher.

16 Donc il y a la problématique du cent (100)
17 heures, il y a la problématique des pénalités, puis
18 ce qu'il faut aussi tenir en considération, c'est
19 qu'il y a aussi la problématique de pouvoir
20 interrompre les industriels pour des questions

1 d'arrimage de l'offre et de la demande. Alors on
2 est dans un monde puis dans un paradigme qui est
3 très différent de celui auquel nous étions
4 habitués.

5 Il était clair, dans les commentaires que
6 nous avons de nos membres, et ces commentaires,
7 soit dit en passant, ont été clairement exprimés à
8 Hydro-Québec lors de ces rencontres-là, que dans
9 les conditions actuelles, il y avait une
10 désaffectation évidente. Et on m'a même demandé, en
11 tant que directeur exécutif de l'AQCIE, de voir si
12 je ne pouvais pas rallier certains industriels, qui
13 traditionnellement participaient au programme mais
14 qui avaient cessé parce qu'ils n'y trouvaient plus
15 leur compte.

16 Alors grosso modo, c'est ça la situation
17 que nous avons vécue au niveau de l'AQCIE.

18 Q. [275] Est-ce que, tous ensemble, les représentants
19 de l'AQCIE, les représentants du CIFQ, vous avez pu
20 faire une estimation, et je ne réfère pas à une

1 estimation à caractère scientifique, là, mais une
2 estimation sur le terrain de ce que pourrait être
3 l'offre en nombre de mégawatts dans l'hypothèse où,
4 l'an prochain, le régime demeurerait inchangé ou
5 substantiellement inchangé?

6 M. PIERRE VÉZINA :

7 R. Naturellement, ce n'est pas évident mais je pense
8 que, comme je l'ai mentionné tantôt, parmi nos
9 membres, déjà deux avaient signifié leur décision
10 d'abandon et les autres évaluaient le niveau
11 d'offre. Maintenant, il était clair que l'offre
12 serait significativement réduite si jamais ils
13 restaient dans le programme et dans ce contexte-là,
14 le secteur des pâtes et papier réduirait facilement
15 de cinquante à soixante pour cent (50 - 60 %) son
16 offre.

17 Naturellement, c'est des considérations qui
18 arrivent dans un contexte mais l'évaluation
19 sommaire qu'on en fait, là, je pense que ça serait
20 à peu près de cet ordre-là, autour de, quoi, deux

1 cent cinquante (250), pour le secteur.

2 Q. [276] Mais pour l'ensemble des secteurs?

3 R. Je pense qu'il faut voir le bon, la chimie, peut-
4 être au global autour de quatre cents (400). Je
5 pense que, au moins, on l'a mentionné dans notre
6 mémoire, il est clair qu'il y a des participants
7 qui, dans les conditions actuelles, pourraient
8 rester; maintenant, en même temps, il est aussi
9 évident que si le Distributeur souhaite obtenir
10 huit cent cinquante (850) et possiblement plus de
11 mégawatts afin de répondre à ses problématiques de
12 réseau que, naturellement, dans les conditions
13 actuelles, on serait très loin, là, de ces
14 quantités-là.

15 M. LUC BOULANGER :

16 R. Et ce que je peux rajouter là-dessus, dans les
17 rencontres, Hydro-Québec nous a demandé si on
18 pouvait, dans certains secteurs industriels qui
19 sont membres chez nous, de les convaincre, d'aller
20 chercher des volumes additionnels. Alors comme

1 disait monsieur Zayat ce matin, ils en ont besoin
2 de ce stock-là, puis ils en cherchent.

3 Alors ce qui veut dire que si les
4 conditions n'étaient pas celles qui sont
5 présentement sur la table, bien nous, il y a à peu
6 près un cent cinquante à deux cents mégawatts (150
7 - 200 MW) supplémentaire qu'on peut aller chercher
8 pour justement nous ramener aux environs de huit
9 cinquante à mille (850 - 1 000). Alors ça, oubliez
10 ça parce que ces gens-là, déjà, ont pris la
11 décision qu'ils n'embarquaient pas dans les
12 conditions actuelles. Alors si on n'a pas une
13 bonification de ces conditions-là, alors ça, vous
14 ne les aurez pas, c'est évident.

15 Q. [277] Ce matin a été évoquée la question de
16 l'opportunité d'attendre les résultats de l'appel
17 d'offres 2014-01 dont les résultats sont censés
18 sortir au cours de la semaine, est-ce que vous avez
19 une recommandation à formuler à la Régie à ce
20 sujet-là?

1 R. Bien, je pense que là-dessus, monsieur Zayat a très
2 bien répondu, alors je pense qu'on va faire ses
3 commentaires les nôtres. C'est évident, je pense,
4 qu'on ne veut pas faire l'autruche, là, et puis si
5 c'est un élément qui fait partie du décor, bien, je
6 pense que ce serait normal que la Régie en tienne
7 compte. D'autant plus qu'on peut vous dire que
8 selon nos indications, vous allez peut-être trouver
9 que les conditions qu'on a sur la table ne sont pas
10 tellement généreuses, alors probablement que vous
11 allez trouver, demain ou après-demain, et ça va
12 être à l'instar de ce que disait monsieur Zayat ce
13 matin, dans la situation du UCAP de la région de la
14 Nouvelle-Angleterre, les prix ont sorti pas mal
15 plus élevés auxquels ils s'attendaient. Alors je
16 pense que la recommandation d'UC là-dessus, s'ils
17 savaient ce que je sais, ils ne l'auraient
18 probablement pas faite, alors...

19 Q. [278] Est-ce qu'il y a d'autres éléments sur
20 lesquels l'un ou l'autre d'entre vous souhaite

1 attirer l'attention de la Régie... ça fait le tour,
2 alors les témoins sont à la disposition des autres
3 participants.

4 (14 h 41)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bien. Merci. Maître Fraser, questions?

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Je n'aurai pas de questions, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est bien. Pardon, UC, Maître. Oui, oui,
11 absolument. Attendez un petit peu que je me
12 retrouve. Oui, la FCEI en avait annoncé. Or, on va
13 changer ça, on va aller avec vous en premier,
14 Maître Sicard. Pas de changement pas d'agrément
15 comme on dit. On risque de se revoir vendredi.
16 Attention! Alors Maître Sicard.

17 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

18 Oui. Rebonjour.

19 Q. [279] Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.

20 J'ai écouté avec intérêt le témoignage de monsieur

1 Gariépy et de monsieur Laflamme. Et je m'adresse à
2 vous deux. Vous êtes des hommes d'affaires. Vous
3 avez signé des engagements, vous avez pris des
4 engagements où on vous disait ça peut aller jusqu'à
5 cent mégawatts (100 MW). Cent (100) heures, pardon,
6 d'interruption. Je m'excuse le langage technique,
7 là. Cent (100) heures d'interruption. Et vous nous
8 dites : « Oui, on nous a dit cent (100) heures,
9 mais, nous, on a calculé, là, que vingt (20) max
10 puis trente-huit (38) c'est trop. » Puis ça c'est
11 monsieur Gariépy. Et monsieur Laflamme nous dit :
12 « Oui, nous aussi, là, pour nous, je m'engage à
13 cent (100), mais je m'attends à douze (12) à quinze
14 (15) puis à un maximum de vingt (20). »

15 Et tout ça pour pouvoir, entre vous et moi,
16 n'est-ce pas, bénéficiaire de la prime fixe qui,
17 elle, est pour cent (100) heures, qui vous est
18 versée pour cent (100) heures. C'est correct?

19 M. MICHEL GARIÉPY :

20 R. Voulez-vous que je... Oui, j'attends votre

1 question.

2 Q. [280] Mais est-ce que c'est correct ce que je dis à
3 date?

4 M. SERGE LAFLAMME :

5 R. La prime fixe n'est pas pour le cent (100) heures,
6 la prime fixe est pour être disponible durant toute
7 la période d'hiver, pas nécessairement pour le cent
8 (100) heures. Le cent (100) heures est relié avec
9 la prime variable.

10 Q. [281] Ça c'est votre compréhension.

11 R. Tu sais c'est comme ça que ça fonctionne partout
12 dans les marchés.

13 Q. [282] Alors, selon vous, là, la prime fixe que vous
14 recevez n'est pas parce que vous êtes disponible en
15 tout temps jusqu'à un maximum de cent (100) heures?

16 M. MICHEL GARIÉPY :

17 R. Regardez, je peux peut-être répondre à cette
18 question. Donc, lorsque l'on prend la décision
19 d'aller ou pas vers le programme interruptible,
20 naturellement, la prime fixe nous assure, un, que

1 ce que l'on va mettre de l'avant en termes, comme
2 je vous parlais un petit peu, d'augmenter notre
3 inventaire, de revoir les procédures. Parce que je
4 peux vous dire si vous regardez le dépôt, je pense
5 que c'était la preuve de deux mille six (2006), on
6 avait déposé un peu un exemple d'usine à laquelle
7 toutes les procédures devaient être appliquées lors
8 d'interruptible. Ce n'est pas rien.

9 Donc, la formation de tous nos gens, ça, ça
10 nous assure au moins que toute l'énergie que l'on
11 met de l'avant, bien, il va y avoir un revenu de la
12 part d'Hydro-Québec pour nous garantir que l'on
13 soit présent durant les quatre mois d'hiver. Donc,
14 ça c'est un peu la prime fixe.

15 Par la suite, souvenez-vous que ce que je
16 vous ai mentionné tantôt, on ne participait pas au
17 programme interruptible de deux mille cinq-deux
18 mille six (2005-2006), deux mille six-deux mille
19 sept (2006-2007) parce que notre calcul faisait en
20 sorte que là on se disait : « Regarde s'il nous

1 coupe cent (100) heures, il est certain que ce
2 n'est pas valable. » Donc, c'est pour ça que l'on
3 n'a pas participé.

4 C'est strictement lorsque l'on a vu que,
5 là, les trois dernières années deux mille sept-deux
6 mille huit (2007-2008), deux mille huit-deux mille
7 neuf (2008-2009), deux mille neuf-deux mille dix
8 (2009-2010), on a dit : « Bon, quatre heures, dix
9 (10) heures, quatre heures. » Ça nous dictait que,
10 bon, le réseau étant quand même dans un état
11 intéressant, il n'y a pas trop de problématiques.

12 Donc, naturellement, comme vous dites, on
13 est en affaires puis on l'a regardé. On dit si on
14 veut rester compétitif, on essaie de trouver tous
15 les moyens pour réduire nos coûts la tonne puis on
16 a dit : « Bon, allons-y de l'avant, on va calculer
17 avec un quinze (15), vingt (20) heures. » Il y a eu
18 dix (10) heures. Et c'est pour ça.

19 Q. [283] Et je peux me permettre. Mais l'engagement
20 que vous avez pris avec Hydro, vous étiez

1 conscient, Hydro vous a bien expliqué que, sur la
2 période d'hiver, ça pouvait aller jusqu'à cent
3 (100) heures?

4 R. Oui, ça c'est...

5 Q. [284] Maintenant, avez-vous dans vos discussions,
6 parce que là je comprends que cent (100) heures,
7 entre autres, pour vous, et vous représentez
8 combien de...

9 R. C'est cent cinq mégawatts (105 MW), donc à peu près
10 quinze pour cent (15 %), quinze (15), vingt pour
11 cent (20 %) de...

12 Q. [285] Avez-vous proposé à Hydro de dire : « Regarde
13 là, cent (100) heures pour moi, là, il faut que tu
14 changes quelque chose là-dessus parce que cent
15 (100) heures pour ça n'a pas de bon sens. Alors je
16 suis prêt à faire, à te le donner le cent cinq
17 mégawatts (105 MW), là, mais réparti
18 différemment. »

19 R. Il y a eu beaucoup de discussions depuis plusieurs
20 années avec Hydro-Québec à cet effet pour

1 changer...

2 Q. [286] Et il faudrait comprendre que réduire le cent
3 (100) heures maximal, ils ne sont pas prêts à le
4 faire?

5 (14 h 47)

6 R. Non, parce que leur outil demande au moins un
7 minimum. À un moment donné, Hydro-Québec voulait
8 aller plus loin que cent (100) heures sauf que
9 là...

10 Q. [287] Alors, si vous participez au programme avec
11 les nouvelles conditions et qu'on vous interrompt
12 cent (100) heures l'hiver prochain, à raison de
13 cinq fois par semaine, toutes les cent (100)
14 heures, c'est cinq heures de façon répétée, là, en
15 journées constantes. Qu'est-ce que vous allez faire
16 l'année suivante?

17 R. Présentement, naturellement avec les nouvelles
18 propositions de bonification du crédit fixe, du
19 crédit variable, les simulations que l'on fait
20 maintenant et la direction naturellement avec ce

1 qu'on a vécu les deux dernières années, surtout
2 l'année passée, j'ai eu beaucoup, beaucoup de
3 téléphones de la direction de dire, où est-ce qu'on
4 s'en va? Tu nous disais que peut-être,
5 probablement, vingt (20) heures, vingt-cinq (25)
6 heures et malheureusement, bien on a été jusqu'à
7 cinquante-sept (57) heures. Donc, naturellement,
8 les calculs que l'on fait présentement, c'est qu'on
9 dit, bon, on a eu cinquante-sept (57) heures.
10 Hydro-Québec nous dit qu'il y a des probabilités
11 que pour des hivers similaires, on ait peut-être
12 plus que même soixante (60) heures sachant que bon,
13 là, je pense que monsieur Vézina l'a mentionné,
14 Hydro-Québec l'a déjà mentionné que bon, la charge
15 de chauffage augmente encore une fois d'année en
16 année. Donc la pointe augmente, donc les besoins en
17 puissance deviennent de plus en plus importants
18 d'où le fait que maintenant, le calcul que l'on
19 fait, soixante (60) heures et on regarde cent (100)
20 heures, quel est l'impact sur l'usine si Hydro-

1 Québec nous coupait cent (100) heures. Et de ce
2 fait...

3 Q. [288] Alors si Hydro-Québec vous coupe cent (100)
4 heures l'année prochaine et que l'année suivante,
5 il est probable que vous soyez coupé pour le même
6 nombre d'heures et ce, avec des jours, là, très
7 rapprochés, parce que vous nous avez dit que ça
8 vous causait un problème ça. Allez-vous être encore
9 dans le programme même avec les conditions offertes
10 actuellement?

11 R. Donc, avec... actuellement ou avec le nouveau
12 programme?

13 Q. [289] Avec le nouveau programme, si proposé.

14 R. Avec O.K. La bonification, comme je mentionnais
15 tantôt à la question de maître Pelletier, notre
16 calcul dit oui, les probabilités sont très fortes
17 qu'on accepte de participer l'année prochaine avec
18 la bonification.

19 Q. [290] Mais vous nous avez parlé de soixante (60)
20 heures, non pas de cent (100).

1 R. Mais on a fait le calcul à cent (100) heures aussi
2 O.K.? Naturellement, là, le risque est pas mal plus
3 élevé et comme je vous mentionnais tantôt, l'usine,
4 ce n'est pas juste un interrupteur « on », « off »;
5 il y a beaucoup d'imprévus, beaucoup plus de
6 risques. Il est certain que, dans l'éventualité
7 qu'on se ferait couper plus que soixante (60)
8 heures, et qu'on s'enfargeait à quelques reprises
9 sur peut-être deux interruptibles, il se pourrait
10 que même avec la bonification actuelle, que l'année
11 qui suit, donc l'hiver, admettons deux mille quinze
12 - deux mille seize (2015-2016), il y aurait peut-
13 être des reconsidérations si oui ou non on
14 embarquait. Tu sais, je ne peux pas vous dire oui
15 ou non mais l'idée présentement, si on regarde les
16 décisions, les discussions qu'il y a eu avec la
17 haute direction, avec la bonification, on a dit que
18 oui, les probabilités sont très fortes de dire oui.
19 Q. [291] Monsieur Laflamme, j'aimerais avoir vos
20 commentaires sur le même genre de questions.

1 M. SERGE LAFLAMME :

2 R. Oui, comme je l'ai expliqué un peu plus tôt,
3 l'analyse nous est faite sur soixante (60) heures
4 et avec une analyse de risque à cent (100) heures.
5 Les probabilités sont de beaucoup plus faibles à
6 cent (100) heures de ce qu'on nous dit. C'est très
7 peu probable qu'ils se rendent à cent (100) heures
8 mais à l'interne, on doit faire une analyse de
9 risque à cent (100) heures et nos conclusions ont
10 été que, Matane ne reconduirait pas dans le
11 programme parce que même à soixante (60) heures...

12 Q. [292] De toutes façons...

13 R. On n'est pas... il n'est pas viable actuellement,
14 même avec la bonification. Pour Témiscamingue, on
15 est encore dans l'analyse mais c'est sûr que la
16 dynamique a changé et le risque de cent (100)
17 heures, il est présent, même si le risque est très
18 faible, c'est une risque, une probabilité faible
19 mais à impact majeur pour nous.

20 Q. [293] Et on n'est pas, ce n'est pas une proposition

1 qui est au dossier mais si au lieu d'aller à un
2 maximum de cent (100) heures, le Distributeur
3 demandait à ses clients, qui ont des problèmes de
4 reprise et qui ont des problèmes d'ajustement avec
5 cent (100) heures, d'aller à cinquante (50) heures,
6 avec la deuxième option, mais alors au lieu
7 d'utiliser la première option, pourquoi est-ce que
8 vous n'utilisez pas la deuxième?

9 R. Le prix, la prime fixe et variable est tellement
10 diminuée, que ça vient diluer le nombre d'heures en
11 même temps, là. T'as ton cent (100) heures avec une
12 prime intéressante ou t'as cinquante (50) heures
13 avec plus d'économique. Tu reviens au même
14 économique à la fin.

15 Q. [294] Oui sauf qu'avec la prime intéressante, vous
16 avez plus de risques d'être interrompu, plus
17 souvent?

18 R. Exact, exact.

19 M. LUC BOULANGER :

20 R. Si vous permettez, Maître Sicard...

1 Q. [295] Oui.

2 R. ... j'aimerais ajouter un point là-dessus.

3 Lorsqu'on est arrivés avec cette option, cette
4 alternative, on avait un objectif précis en tête.

5 Il y a certains nouveaux arrivants qui pourraient
6 décider de joindre le programme mais qui ne sont
7 pas suffisamment rodés compte tenu des commentaires
8 de monsieur Gariépy de tout à l'heure. Ils ne
9 veulent pas prendre ce risque-là. Alors ce qu'il
10 dit, c'est beaucoup plus facile de gérer cinquante
11 (50) heures puis une interruption par jour qu'on va
12 y aller avec le programme total. Alors c'était
13 aussi la raison pour laquelle cette option a été
14 mise sur la table.

15 (14 h 53)

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Q. [296] Pour aider les gens à se retrouver, en fait.

18 R. Exactement. Pour solliciter et attirer de nouveaux
19 arrivants.

20 Q. [297] O.K.

1 M. PIERRE VÉZINA :

2 R. Mais je pense qu'il faut bien comprendre une chose,
3 hein, c'est que plus vous augmentez le nombre
4 d'heures et les interruptions successives, plus
5 vous entraînez chez les industriels des pertes de
6 production. Et dans le secteur des pâtes et
7 papiers, la valeur qu'il y a sur la table, même
8 avec la nouvelle offre, ne permettra pas d'arrêter
9 toute l'usine et d'assumer les pertes de production
10 en conséquence.

11 Q. [298] Oui.

12 R. Donc sur le plan économique, il n'est pas
13 intéressant de dire : je vais m'arrêter cent heures
14 (100 h) de manière successive, avec l'offre même
15 qui est actuellement sur la table. Et si on en
16 venait là, il est clair que l'année prochaine
17 l'effritement va continuer.

18 Q. [299] Mais êtes-vous d'accord avec moi
19 qu'inversement le Distributeur quand il vous verse
20 une prime fixe, sa clientèle, le reste de la

1 clientèle, là, prend un risque parce que si on n'en
2 pas besoin - et il y a eu des années où on en a
3 très peu eu besoin - vos clients bénéficient de
4 cette prime fixe, mais la clientèle en général,
5 elle doit la payer.

6 R. N'oubliez pas que nous aussi on la paye, d'une
7 part.

8 Q. [300] Oui, mais...

9 R. Une bonne partie. D'autre part on est conscient que
10 le réseau est en situation pas mal plus critique
11 qu'il l'a été antérieurement. On pourrait se
12 demander c'est quoi les options d'Hydro-Québec, là,
13 actuellement. Et en fin de compte, je pense que ce
14 risque-là est relativement faible. De toute façon
15 vous seriez obligé, le réseau ou l'ensemble de la
16 clientèle serait obligée de le prendre. S'il ne
17 l'achète des industriels, il va l'acheter à l'UCAP.
18 Et vous allez voir que... moi j'ai... on a hâte de
19 voir les prix qui vont sortir, là, mais les signaux
20 qu'on entend effectivement, comme Luc l'a

1 mentionné, c'est que ça va être beaucoup plus cher
2 même que ce qu'il y a actuellement sur la table
3 dans l'interruptible. Et la ten...

4 Q. [301] Alors, dans un...

5 R. La tendance c'est ça. Donc c'est clair que, oui, il
6 y a un risque, mais par rapport au risque réel que
7 prennent les industriels d'embarquer dans le
8 programme, il me semble moindre que celui-là auquel
9 chaque industriel fait face.

10 M. LUC BOULANGER :

11 R. D'ailleurs, monsieur Zayat avait ce matin fait une
12 excellente corrélation avec une assurance. Alors
13 l'assurance, à un moment donné, tu la paye, elle
14 est bien contente cependant quand tu as un accident
15 que t'avais l'assurance. Si t'as pas d'assurance,
16 là t'es Gros-Jean comme devant. Alors c'est évident
17 que quand on le regarde de votre point de vue, ce
18 qu'il faut faire c'est sécuriser et rendre le
19 réseau fiable.

20 Q. [302] Hum, hum.

- 1 R. Quel est le risque que si jamais on se retrouve
2 dans une situation où on n'est pas capable de
3 démontrer au NPCC qu'on est dans les marges qui
4 existent... qu'ils exigent? Les pénalités
5 seraient... seraient énormes. Alors je pense qu'il
6 est normal que dans l'ensemble de la gestion on
7 se... qu'on se prémunisse ou qu'on se protège
8 contre éventuellement une telle situation. Je pense
9 que ça a été bien expliqué ce matin.
- 10 Q. [303] Alors les industriels cherchent à protéger le
11 Distributeur avec leur offre, est-ce que c'est ce
12 que vous êtes en train de me dire?
- 13 R. Non. Ce que les industriels font c'est que, comme
14 l'a très bien dit monsieur Gariépy, il dit ce qu'on
15 essaie à un moment c'est de participer à un
16 programme...
- 17 Q. [304] Voilà.
- 18 R. ... où on y trouve notre compte, mais on ne
19 participera pas à un programme dans la mesure où on
20 perd de l'argent ou dans la mesure où on a une

1 compensation qui n'est pas en ligne avec certaines
2 balises. Alors c'est ça en fait qui est le...

3 M. PIERRE VÉZINA :

4 R. Mais vous prenez ça à la blague, là, moi je vous
5 voyais sourire par rapport aux industriels.

6 Q. [305] Non, non.

7 R. Écoutez, le risque qu'on prend s'il y a un problème
8 sur le réseau et qu'on doive s'arrêter, hein...

9 Q. [306] Oui.

10 R. ... finalement il est bien pire qu'un client
11 résidentiel qui se voit couper son chauffage ou ses
12 lumières pendant une couple d'heures. Je peux vous
13 dire que financièrement les impacts des arrêts des
14 usines, des arrêts aussi inopinés, il y a certains
15 procédés qui vont se retrouver arrêtés pendant
16 quarante-huit heures (48 h) dans ces conditions-là.
17 Alors le risque global des industriels il est très
18 important quant à la sécurité du réseau,
19 financièrement.

20 Q. [307] Mais en deux mille dix (2010) et deux mille

1 douze (2012), alors que le prix de la puissance
2 était de l'ordre de quatre dollars par kilowatt
3 (4 \$/KW) hiver et qu'il y a eu finalement peu
4 d'interruption, quel constat les industriels ont-
5 ils fait du coût de revient de l'option
6 d'électricité interruptible? Vous avez fait... en
7 deux mille dix (2010), deux mille onze (2011), deux
8 mille douze (2012), ça vous a bénéficié de
9 participer au programme au coût actuel.

10 R. Oui.

11 Q. [308] Oui.

12 R. Oui, oui, ceux qui ont participé ont été payés,
13 effectivement. Ils ont été payés pour la prime
14 fixe.

15 (14 h 58)

16 R. Ah! Oui, ceux qui ont participé, ils ont été payés,
17 effectivement. Ils ont été payés pour la prime fixe
18 et très peu pour le variable. Il ne faut pas perdre
19 de vue que s'il n'y a pas d'appel, finalement le
20 coût du programme est d'autant réduit, là. C'est la

1 police d'assurance, hein! C'est essentiellement...

2 C'est à ça qu'on vient.

3 Q. [309] Vous avez... dans votre mémoire - et je suis
4 au point 9, au paragraphe 9 - vous nous indiquez :

5 Qui plus est, une partie de ces
6 revenus sera...

7 on parle des revenus, là, des industriels,

8 ... sera retournée à l'État sous forme
9 d'impôt.

10 Mais, si je parle d'électricité pour un industriel,
11 c'est dans vos frais d'affaires votre facture
12 d'électricité, vous la déduisez de vos impôts.

13 R. C'est certain qu'elle est déduite, mais en bout de
14 ligne, quand il y a des profits, hein, si mes coûts
15 sont moindres d'opérations, j'arrive avec des
16 profits plus élevés en bas et je paye des impôts
17 sur les profits.

18 Q. [310] O.K.

19 R. Alors, ça me semble assez évident.

20 Q. [311] Vous indiquez au paragraphe 11 - et je vais

1 m'adresser à vous et à monsieur Laflamme - la
2 deuxième partie :

3 Pour les usines papetières, par
4 exemple, une série de seulement trois
5 interruptions sur une période de deux
6 jours forcera l'arrêt des machines à
7 papier et entraînera des pertes de
8 production significatives qui ne
9 pourront être couvertes financièrement
10 avec les crédits consentis par
11 l'option d'électricité interruptible
12 actuelle.

13 Est-ce que... avez-vous tenté - je suis consciente,
14 là, que l'industrie des pâtes et papiers qu'on
15 appelle l'Industrie forestière dans les documents,
16 représente un gros volume de ce qui est offert
17 comme interruptible.

18 R. Oui, on en est conscient.

19 Q. [312] Est-ce que parce que vous êtes ce gros volume
20 et que vous avez des conditions particulières,

1 semble-t-il...

2 R. Hum.

3 Q. [313] ... et même le Distributeur y fait référence
4 dans sa preuve, avez-vous tenté d'avoir, pour
5 l'industrie forestière ou les papetières, des
6 conditions qui feraient que vous n'avez, par
7 exemple, pas trois interruptions sur deux jours ou
8 que vous soyez interrompu de telle façon, peut-être
9 une papetière à un moment donné, une autre au
10 moment suivant, de façon à vous compléter ou que
11 ce soit organisé pour que vous n'ayez pas à faire
12 face à ce genre de problèmes?

13 R. Effectivement, toutes ces questions-là ont été
14 amenées. D'abord, je veux juste corriger. On n'a
15 pas de conditions particulières, tout le monde a
16 les mêmes conditions dans le programme, il n'y en a
17 pas de spécifiques.

18 Q. [314] Non, non, mais je veux dire ce ne sont pas
19 les conditions du...

20 R. On n'a pas examiné les conditions particulières

1 pour un groupe d'industriels de manière spécifique
2 parce qu'ils vivaient des difficultés plus
3 spécifiques. Je pense que la majorité d'entre...
4 d'entre eux, puis je pense que monsieur de CEZinc
5 et Lévy également, il l'a mentionné, hein, s'il
6 essaie de repartir pour la deuxième...

7 Q. [315] Hum, hum.

8 R. ... le deuxième bloc de la journée, il est... il
9 est mort, comme on dit. Excusez. Mais, bref,
10 l'option... l'option 2, elle arrive un peu dans ce
11 cadre-là, hein!

12 Q. [316] C'est vrai.

13 R. Ce qu'il vient de dire « oui, je vais avoir juste
14 une interruption par jour et... » Sauf que ce que
15 Hydro-Québec est capable d'offrir ou la valeur de
16 l'option 2 n'a pas d'intérêt.

17 Q. [317] O.K.

18 R. Donc, économiquement ce n'est pas intéressant. Par
19 ailleurs, on a déjà...

20 Q. [318] Pourtant, vos pertes seraient moindres.

- 1 R. ... on a déjà... Ce n'est pas la première fois
2 qu'une option de cette nature-là existe. Elle a
3 déjà existé antérieurement, il faut retourner quand
4 même quelques années, mais, ce qu'on observait,
5 c'est qu'il y avait très peu d'industriels
6 intéressés à l'utiliser.
- 7 Q. [319] Mais, expliquez-moi pourquoi ils ne sont pas
8 intéressés si... Je comprends que la compensation
9 est moindre qui est offerte, mais votre risque de
10 perte de chiffres d'affaires est aussi beaucoup
11 moindre. J'aimerais ça comprendre, là. Qu'est-ce
12 qui fait que cette deuxième option - parce que vous
13 me dites que « la prime offerte n'est pas
14 intéressante » - fait que cette deuxième option ne
15 vous intéresse pas?
- 16 R. Alors, il y a dans l'ensemble de l'opération, je
17 dirais, plusieurs aspects à considérer. Oui,
18 probablement que je vais être capable comme
19 entreprise... Parce que, bon, excusez-moi, je vais
20 revenir un petit peu en arrière. Pourquoi les

1 usines de pâtes et papiers sont des clients peut-
2 être particulièrement souhaitables ou ont des
3 conditions qui leur permettent, en termes
4 d'opérations, de participer au programme d'énergie
5 interruptible? Essentiellement parce que la
6 fabrication des produits dépend principalement de
7 deux aspects de l'opération de l'usine, deux blocs
8 complètement différents, un, la fabrication de la
9 pâte et, ensuite, la fabrication du papier. Et on a
10 des réservoirs qui nous permettent d'emmagasinier
11 cette partie de la pâte-là et il se produit,
12 antérieurement, les usines, je dirais, avaient
13 peut-être un peu de surcapacité de production au
14 niveau de la pâte et de manière à ce que, quand les
15 réservoirs sont pleins, puis c'est pour ça qu'on
16 insistait beaucoup sur la question des reprises
17 puis qu'Hydro-Québec essayait de nous permettre
18 d'avoir des périodes de reprise, c'était pour
19 pousser l'opération de la fabrication de pâte de
20 manière à ce que, lorsque le deuxième appel

1 pourrait venir le lendemain, on ne soit pas obligé
2 de fermer l'opération de la machine à papier
3 puisque les pertes de revenus importantes seraient
4 encourues en raison de l'arrêt de la machine à
5 papier.

6 (15 h 03)

7 On pourrait dire que, effectivement, la
8 deuxième option vise un petit peu ce cadre-là, sauf
9 que les conditions aussi dans le temps ont changé.
10 Comme l'a mentionné Michel, on a cherché à
11 s'optimiser, ce qu'on a vu, c'est qu'il y a
12 plusieurs machines à papier qui sont fermées, mais
13 également, du côté des TMP, il y a les lignes de
14 TMP qui ont également, qui est la fabrication de la
15 pâte, excusez-moi, qui ont également été fermées.

16 On a beaucoup rationalisé et là, on
17 s'approche plus d'une opération, je dirais, ajustée
18 entre la fabrication de la pâte et la fabrication
19 du papier. Ce qui fait que nos temps, nos temps
20 d'arrêt, même avec les réservoirs de pâte, des

1 machines à papier font en sorte qu'il s'est rétréci
2 et que même possiblement à l'intérieur d'un quatre
3 heures, c'est très juste; il y a des usines qui ne
4 passeront même pas.

5 Encore là, il y a pratiquement autant
6 d'usines de pâtes et papiers que de types de
7 procédés et d'ajustements. Dans le cas de Tembec en
8 particulier, à Matane, c'est une usine de
9 fabrication de pâte, donc pour elle, c'est clair
10 qu'elle va devoir encourir certaines pertes.

11 Ce contexte-là fait en sorte que,
12 aujourd'hui, puis je pense que, peut-être un peu
13 avant aussi, il y a moins d'intérêt à l'option 2,
14 puisque financièrement, l'argent, même s'il y a
15 moins de pertes, le risque aussi, hein, sur la
16 prime fixe qui est répartie, le risque de manquer
17 un redémarrage ou un arrêt, le risque d'avoir des
18 bris, parce que, naturellement, ce sont des
19 industries lourdes qui sont normalement pensées
20 pour opérer en continu, vingt-quatre (24) heures

1 sur vingt-quatre (24), plus on les arrête, plus il
2 y a des risques.

3 Dans le cas des machines à papier
4 particulièrement, des arrêts fréquents pourraient
5 entraîner carrément des... ce qu'on appelle des
6 ruptures de feutres, et quand on redémarre, la
7 rupture de feutres, écoutez, c'est cent mille
8 piastres (100 000 \$) du coût qui vient de passer.
9 C'est tout un ensemble d'éléments qu'il faut
10 considérer...

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. [320] Expliquez-moi, dans ce contexte-là et ce que
13 vous m'expliquez, là, par rapport à tout ça puis le
14 fait que la deuxième option n'est pas vraiment
15 intéressante, la première est ce que vous
16 préféreriez, mais avec des conditions financières
17 qui vous avantagent un peu plus, pourquoi alors
18 avoir inclus également dans la demande une
19 modification pour les conditions de reprise?

20 R. Alors, en fait, ça...

1 Q. [321] Si vous n'en avez pas besoin?

2 R. Bien, c'est-à-dire que, il y a certaines usines qui
3 ont peut-être l'opportunité, mais ce n'est pas le
4 cas de toutes, et très peu le cas dans les usines
5 de pâtes et papiers parce qu'aujourd'hui, ce qu'on
6 observe, les machines roulent à peu près à quatre-
7 vingt-quatorze pour cent (94 %) de rendement, ce
8 qui leur donne une marge relativement faible.

9 Il ne faut pas perdre de vue non plus que
10 quand elles ont été interrompues, pendant cette
11 interruption-là, ils n'ont pas pu consommer
12 l'énergie; pourtant, ils ont payé pour la
13 puissance, parce que la puissance, elle est payée
14 sur une base mensuelle : je suis arrêté, j'ai un
15 certain nombre d'heures où je suis arrêté, mais je
16 ne peux pas consommer la puissance.

17 Alors ce que aussi Hydro-Québec vient peut-
18 être améliorer le contexte pour certaines usines
19 qui peuvent en tirer profit, leur donner un petit
20 avantage financier qui vient peut-être encourager

1 certaines usines à participer au programme. Il faut
2 le lire comme ça, mais si on regarde
3 systématiquement à l'intérieur de l'ensemble des
4 participants, là, moi, j'ai de la misère à en
5 trouver qui ont utilisé les périodes de reprise au
6 cours des dernières années.

7 Q. [322] Je vous remercie...

8 M. LUC BOULANGER :

9 R. Si vous me permettez quelques commentaires là-
10 dessus, Maître Sicard?

11 Q. [323] C'est votre... c'est votre temps maintenant,
12 Monsieur Boulanger.

13 R. C'est qu'il y avait à la fois des conditions
14 monétaires, qui ont été bonifiées, mais il y avait
15 aussi ce qu'on appelait des « irritants », qui,
16 parce qu'ils étaient là, avaient plus la fonction
17 d'empêcher de danser en rond qu'autre chose. Alors
18 quand on a tout mis sur la table, pour rendre ça le
19 plus attrayant possible, on a essayé d'enlever les
20 irritants qui faisaient en sorte que certains des

1 membres des associations trouvaient, ils
2 n'embarquaient pas à cause de ça.

3 Alors ça, la question des reprises, c'en
4 est un, qui était sur la table depuis plusieurs,
5 plusieurs années, on revenait souvent avec ça. Et
6 on estimait que les périodes de reprise, ce n'était
7 pas adéquat. Et cette fois-ci, bien, on est arrivés
8 à la conclusion qu'il y avait une possibilité pour
9 Hydro-Québec de l'autoriser. Et aussi, la condition
10 générale a changé, on est en période de surplus, on
11 n'est pas dans le même paradoxe qu'on était en deux
12 mille cinq (2005) et en deux mille six (2006),
13 alors on a adapté ça.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Merci. Ça termine mes questions.

16 (15 h 08)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Sicard. Maître Turmel.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

20 Bonjour aux Membres du banc.

1 Q. [324] Rebonjour. Bonjour au Panel. Quelques
2 questions. André Turmel pour la FCEI, Fédération
3 canadienne de l'entreprise indépendante.

4 J'ai écouté, bien écouté le témoignage des
5 gens de l'industrie. C'est quand même fort
6 intéressant. On comprend, là, la notion de
7 profitabilité et de rentabilité. Nos clients aussi
8 partagent cette notion-là. Mais là, évidemment, on
9 est dans un programme qui s'appelle l'option
10 interruptible et ma question. Là, je regarde
11 monsieur Gariépy et monsieur Laflamme, sauf erreur.

12 Maintenant plus conceptuel, est-ce que
13 quand vos industries acceptent d'adhérer à
14 l'option, est-ce que vous vous attendez que
15 l'option soit profitable à chaque année?

16 M. MICHEL GARIÉPY :

17 R. Oui, il est certain.

18 Q. [325] O.K.

19 R. O.K. C'est essentiel dans le contexte actuel. On ne
20 peut pas se permettre. On travaille très fort pour

1 réduire nos coûts la tonne, on ne veut pas les
2 remonter.

3 Q. [326] O.K. Mais là est-ce qu'il n'y a pas, est-ce
4 que vos attentes ne sont pas un peu viciées à la
5 base parce que, nécessairement, vous vous attendez
6 que ça soit profitable à chaque année et,
7 manifestement, on a vu que ce n'est pas toujours le
8 cas. Et là, vous revenez vers nous. On comprend vos
9 doléances, là, mais est-ce qu'à la base même ce
10 n'est pas une question d'incompréhension, mais
11 c'est une question d'attente trop élevée par
12 rapport? Je vous pose la question très ouverte.

13 R. Je suis certain que les fournisseurs de puissance
14 aux États-Unis qui veulent livrer la puissance à
15 Hydro-Québec sur le marché veulent aussi faire de
16 l'argent. Je suis et certain qu'ils ne veulent pas
17 faire ça à des coûts qui leur reviendraient, là.

18 Q. [327] Il n'y a personne qui veut faire de pertes,
19 là.

20 R. Exactement. Donc, il est certain, comme je

1 mentionnais, l'année passée on a eu des pertes et,
2 naturellement, c'était inacceptable de la part de
3 la direction et c'est pourquoi qu'on a mentionné à
4 Hydro-Québec que l'on ne reviendrait pas si les
5 paramètres étaient les mêmes.

6 Q. [328] Et si d'emblée la Régie n'acceptait pas la
7 demande telle quelle, avez-vous poussé une
8 réflexion plus loin? Puis en même temps, je regarde
9 aussi monsieur Vézina, là. Est-ce qu'il y a
10 d'autres alternatives qui sont envisageables? Je
11 veux dire parce qu'une demande est faite, parfois
12 la Régie peut autoriser, elle peut ne pas
13 l'autoriser ou elle peut l'adopter en nuance, là,
14 c'est sa discrétion la plus pure, mais est-ce que
15 vous avez réfléchi à... Parce que ce que je retiens
16 avec les changements climatiques c'est l'extrême
17 variabilité, hein, on s'entend. Grands froids et
18 tout ce que ça peut donner d'imprévisibilité, donc
19 le risque s'accroît. Est-ce que vous avez réfléchi
20 un peu à ces questions-là vous-même ou avec Hydro-

1 Québec?

2 M. SERGE LAFLAMME :

3 R. De notre point de vue d'entreprise, si les tarifs
4 ne sont pas acceptés c'est comme on va continuer
5 « business as usual » puis on ne s'interrompra pas,
6 on va continuer à produire nos produits puis faire
7 une marge bénéficiaire sur nos produits, lorsqu'il
8 y en a.

9 Q. [329] O.K.

10 M. MICHEL GARIÉPY :

11 R. C'est la même chose de notre côté. Il est certain
12 si mettons le programme était remis avec les mêmes
13 conditions actuelles, bien, on débarque du
14 programme puis on va fonctionner cent pour cent
15 (100 %) durant l'hiver.

16 Q. [330] O.K.

17 M. PIERRE VÉZINA :

18 R. Je pense que c'est à Hydro-Québec que vous devez
19 poser la question, c'est quoi ses alternatives.

20 Q. [331] Je vous remercie. Attendez. Ça termine mes

1 questions. Pardon. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 C'est bien. Merci, Maître Turmel. Est-ce que la
4 Régie a des questions? J'ai oublié personne. Maître
5 Fortin.

6 INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

7 J'en aurais quelques-unes si vous permettez, Madame
8 la Présidente.

9 Q. [332] J'ai trouvé intéressant, Messieurs, le
10 témoignage que vous avez rendu du point de vue
11 économique, du point de vue des affaires et je suis
12 très sensible à ces questions-là et aux
13 préoccupations que vous avez exprimées.

14 Ceci étant dit, la Régie doit évaluer la
15 proposition d'Hydro-Québec à sa juste valeur en
16 tenant compte, évidemment, du coût associé à
17 l'option interruptible qui est le coût additionnel
18 si les conditions qui sont proposées actuellement
19 étaient proposées. Et j'ai bien compris les
20 interventions de monsieur Vézina, il y a du pour et

1 il y a du contre dépendant du point de vue où on le
2 regarde.

3 Ceci étant dit, je vais vous donner un
4 exemple. On a parlé beaucoup de la limite de cent
5 (100) heures pour l'option 1 - Grandes entreprises.
6 Vous me corrigerez si je fais erreur, puis ma
7 question s'adresse à chacun de vous puisque vous
8 représentez chacun un segment de l'industrie.
9 Quelle est la valeur qu'on doit donner, selon vous,
10 à un engagement qui est pris sur la base de la
11 possibilité d'être interrompu cent (100) heures si
12 l'évaluation qui est faite, et là je parle de la
13 garantie d'obtention de la souscription par le
14 Distributeur. On sait qu'il y a eu un exemple de
15 retrait après les premières interruptions en
16 décembre dernier. Il y a eu un retrait de six cents
17 mégawatts (600 MW) de deux clients d'Hydro-Québec
18 pour quelques abonnements.

19 (15 h 14)

20 Quelle est la garantie de ce cent (100)

1 heures-là comme condition qui serait approuvée par
2 la Régie, qui est présentement en vigueur, si
3 effectivement, le raisonnement est autour de
4 cinquante (50) à soixante (60) heures pour certains
5 d'entre vous. Ça semble être la limite. Ça
6 correspond à ce qui est survenu l'année dernière.
7 Pour d'autres parmi vous, on parle de vingt (20) à
8 trente (30) heures, et là, si c'est au-dessus de
9 ça, bien là ce n'est plus économique. Si vous
10 souscrivez sur la base de l'évaluation du risque,
11 et je la respecte et c'est tout à fait correct en
12 affaires, là, croyez-moi, je comprends ça, mais si
13 on fait cette évaluation-là sur cette base-là, du
14 point de vue maintenant de la Régie qui doit aussi
15 considérer la garantie que recherche le
16 Distributeur, et lui aussi paie un prix par le
17 biais de la prime fixe s'il ne l'utilise pas,
18 l'interruption, c'est arrivé pour quelques années,
19 donc ça joue des deux côtés, comment doit-on
20 interpréter vos propos quant à l'engagement à

1 l'effet qu'il y a une possibilité d'interruption de
2 cent (100) heures? Est-ce que c'est une condition
3 qui est valable finalement ou si c'est une
4 condition absolument théorique dans les faits...

5 R. Non, non...

6 Q. [333] ... parce que si ce n'est pas dans la
7 pratique, on peut faire face à des retraits...

8 R. Ce n'est pas théorique. On a fait le même
9 raisonnement que vous. On a mis sur la table
10 cinquante (50) heures. Hydro-Québec a dit non.
11 C'est cent (100) heures qu'on a besoin. Alors,
12 c'est qu'on n'est pas dans le « driver's seat » là-
13 dedans. Alors c'est clair que si on avait pu
14 négocier les ententes avec Hydro-Québec, une limite
15 de cinquante (50) heures, la dynamique aurait été
16 différente. Ce n'est pas compliqué, là. Les grandes
17 entreprises sont habituées à gérer des risques.
18 Alors tu regardes une proposition sur la table et
19 tu vas évaluer quel est ton risque pour chacune des
20 composantes de la proposition. Cent (100) heures,

1 ce n'est pas cinquante (50) heures. Monsieur
2 Gariépy l'a très bien décrit tout à l'heure, là.
3 Eux se sont basés sur soixante (60) heures mais en
4 regardant quels seraient les impacts sur leurs
5 opérations dans l'éventualité où ils devraient
6 cesser leurs opérations pendant cent (100) heures.
7 C'est aussi simple que ça.

8 Alors si le programme avait été structuré
9 sur cinquante (50) heures, les conditions qu'on a
10 sur la table seraient différentes. Je ne sais pas
11 si vous voulez ajouter autre chose aussi?

12 M. MICHEL GARIÉPY :

13 R. Non, bien je pense que vous avez bien résumé.
14 Toutes les simulations, puis je peux vous dire que
15 les simulations qu'on a faites du point de vue
16 économique étaient beaucoup plus évoluées que ce
17 qu'on faisait dans les dernières années suite à
18 l'hiver passé. Donc c'est là qu'on a mis une base
19 de soixante (60) heures parce qu'on a dit O.K. Bon,
20 l'hiver passé, oui, l'aspect climatique a été peut-

1 être un peu plus agressif au niveau du froid. Par
2 contre, ce qu'on voit ou ce qu'on entend dans les
3 discussions avec Hydro-Québec c'est qu'il y a de
4 fortes probabilités qu'au niveau puissance, dans
5 les prochaines années, que la pointe va augmenter à
6 cause des augmentations, les résidences qui tirent
7 encore, qui continuent à se transformer au niveau
8 électrique. Donc de ce fait, ce qu'on se dit, c'est
9 que même si on a un hiver qui est peut-être un peu
10 plus clément dans les deux, trois prochaines
11 années, sachant que la pointe va peut-être
12 augmenter, donc c'est pour ça qu'on s'est dit,
13 gardons le soixante (60) heures comme quelque chose
14 qui est très plausible de revoir dans les
15 prochaines années. Donc on fait un calcul et on se
16 dit, O.K., à soixante (60) heures est-ce que le
17 risque en vaut la chandelle pour pouvoir continuer?
18 Si la réponse est oui, là on s'en va plus loin, on
19 dit, O.K., dans notre simulation, si on s'en va à
20 cent (100) heures, est-ce que c'est catastrophique

1 ou pas pour l'aspect économique de l'usine? C'est
2 comme ça qu'on l'a bien calculé. Il est certain que
3 dans l'éventualité, puis je pense que j'en ai parlé
4 un peu tantôt, dans l'éventualité que si,
5 admettons, l'année prochaine, on bonifierait, puis
6 on aurait les chiffres qui sont déposés
7 présentement à la Régie puis qu'on dirait
8 probablement comme je vous ai mentionné, on irait
9 de l'avant avec ce qu'on a eu comme calcul. Ça ne
10 veut pas dire que si réellement on dépassait le
11 soixante (60), on irait à cent (100) heures, ça ne
12 voudrait peut-être pas dire nécessairement qu'on
13 réitérerait notre option pour l'autre année. Il se
14 pourrait qu'on verrait peut-être plus d'information
15 sur cette expérience-là de cent (100) heures. Il se
16 pourrait peut-être qu'on dise non, à cause de tel,
17 tel risque qu'on avait peut-être mal évalué, que ça
18 peut être... Donc, je ne pense pas que ça pourrait
19 être mieux. Ça pourrait être pire, selon nous. Puis
20 je pense qu'on a mis quand même pas mal de données

1 dans notre modèle de simulation pour essayer
2 d'aller chercher le maximum d'information sachant
3 aussi, faut pas négliger, que pour Hydro-Québec,
4 c'est un outil très sérieux, et on le comprend très
5 bien. Hein, c'est un outil qui assure la fiabilité
6 du réseau, faut pas se le cacher. Donc, d'où le
7 fait que, bon, la pénalité a été grandement
8 modifiée et ça, il faut en tenir compte aussi que,
9 sortir d'un programme comme ça, parce qu'on avait
10 peut-être oublié une donnée puis qu'on s'aperçoit
11 que là, ça va faire plus mal que ce qu'on avait
12 prévu, bien là il faut y penser aussi que la
13 pénalité, elle est là au détour et elle peut être
14 très importante pour l'impact économique d'une
15 entreprise.

16 (15 h 19)

17 Q. [334] Monsieur Vézina, à votre tour.

18 R. Bon, il y a différents aspects à votre question,
19 là. Il est certain que, comme je l'ai mentionné
20 tantôt, si on faisait face à une année de cent

1 heures (100 h), l'année prochaine admettons, il y
2 aurait sûrement l'année suivante encore là des
3 défections puisque je ne pense pas que les usines
4 de pâtes et papiers feraient face quand même à des
5 bénéfices. J'ai l'impression qu'elles perdraient
6 beaucoup d'argent encore.

7 Par contre, la modification effectivement
8 de la pénalité les amènerait sûrement au bout de la
9 ligne puisque, de toute façon, ces heures-là il ne
10 faut pas perdre de vue qu'elles s'additionnent
11 graduellement. Et donc plus on avance, à un moment
12 donné plus ce risque ou l'effet de la pénalité
13 devient grand puisque les nombres d'heures
14 restantes diminuent. Donc il y aurait une analyse
15 dynamique à faire inévitablement là-dedans. Mais
16 j'ai bien l'impression qu'avec la pénalité qu'il y
17 a sur la table actuellement il n'y aurait pas
18 beaucoup de monde qui serait tenté d'en sortir...

19 Q. [335] Parfait.

20 R. Est-ce que ça répond? Est-ce que voulez que j'aille

1 plus loin ou...?

2 Q. [336] Pour le moment, je vais avoir d'autres
3 questions. Et monsieur Laflamme?

4 M. SERGE LAFLAMME :

5 R. J'ai peut-être perdu le fil de la question un peu,
6 là.

7 Q. [337] Je vous indiquais, j'indiquais que nous
8 cherchons, comme Régie, à évaluer le pour et le
9 contre de la proposition qui est faite et à jauger
10 la valeur probante des arguments respectifs qui
11 vont être rapportés, parce qu'on n'a pas terminé
12 l'audience, il y a d'autres intervenants qui vont
13 venir témoigner. Mais effectivement je demandais, à
14 titre d'exemple, quelle est la valeur qu'on doit
15 donner à l'engagement de cent heures (100 h) compte
16 tenu de la perspective avec laquelle la décision
17 d'affaires est prise? Qui est prise, oui, en tenant
18 compte d'une possibilité, mais en fait c'est
19 beaucoup plus en fonction d'une probabilité basée
20 sur les années antérieures et là il y a une année

1 exceptionnelle par rapport aux années antérieures,
2 cinquante-sept (57 h), soixante heures (60 h), là
3 ça déclenche tout ce qu'on entend. Alors moi je
4 voulais... je voulais savoir pour vous,
5 l'engagement sur cent heures (100 h), mais vous
6 avez déjà...

7 R. Dans le fond...

8 Q. [338] ... élaboré par rapport à votre compagnie par
9 contre.

10 R. Dans le fond ce que vous dites c'est si... si le
11 cent heures (100 h) est garanti qu'il va être pris.
12 C'est sûr qu'actuellement il n'y a personne qui
13 embarque. Je ne donnerai pas de chiffre exact
14 combien qu'on aurait de besoin parce que là ça
15 dévoile un peu les économiques confidentiels de nos
16 entreprises, mais c'est sûr qu'il faudrait que ce
17 soit bonifié quand même de beaucoup plus.

18 Q. [339] Parfait. Je reviens à monsieur Vézina, vous
19 avez fait référence dans votre témoignage en chef,
20 aux motifs qui ont expliqué le retrait des six

1 cents mégawatts (600 MW) au mois de décembre
2 dernier, ma question directe est la suivante : si
3 les modalités et les crédits qui sont présentement
4 proposés par Hydro-Québec avaient été en vigueur,
5 est-ce que d'après vous les conditions dans
6 lesquelles les six cents mégawatts (600 MW) ont été
7 retirés par ces entreprises-là, est-ce qu'on
8 l'aurait définitivement évité ou... C'est une
9 question que j'ai posée à Hydro-Québec ce matin,
10 mais je pense qu'ils nous réfèraient aussi à... à
11 votre intervention.

12 M. PIERRE VÉZINA :

13 R. Vous voulez dire si les... les conditions qui sont
14 actuellement proposées auraient (sic) entraîné le
15 retrait, non, je ne pense pas. J'ai bien
16 l'impression qu'avec les conditions actuelles ils
17 auraient sûrement été en mesure de poursuivre dans
18 le programme, surtout que, bon... C'est sûr qu'a
19 posteriori c'est toujours facile d'analyser ça,
20 mais là on sait maintenant qu'il y a cinquante-huit

1 heures (58 h). Mais je pense que l'entreprise
2 aurait avancé sûrement dans le programme puisque la
3 valeur pour les pertes économiques encourues aurait
4 possiblement été suffisante, en tout cas de faire
5 un certain bout de chemin. Maintenant, comme je
6 vous disais, plus on avance dans le temps plus
7 l'option de se retirer naturellement devient
8 coûteuse.

9 Q. [340] Coûteuse à cause de la pénalité, entre
10 autres.

11 R. Oui.

12 Q. [341] Parfait, merci, Monsieur. Peut-être monsieur
13 Boulanger, mais la question s'adresse à tous parce
14 que je fais un suivi sur celle que maître Pelletier
15 vous a posée, qui était une question à tous. Il
16 vous demandait si vous aviez fait une estimation de
17 l'offre possible si les conditions actuelles
18 n'étaient pas substantiellement modifiées par la
19 Régie. Moi je vais vous poser la question inverse :
20 est-ce que vous avez fait une estimation de l'offre

1 qui serait possible si les conditions actuelles
2 étaient modifiées tel que le propose Hydro-Québec?
3 J'ai entendu parler d'un cent cinquante (150 MW) à
4 deux cents mégawatts(200 MW), je pense, de la part
5 de monsieur Boulanger. Peut-être qu'on pourrait
6 aller chercher un cent cinquante mégawatts (150
7 MW). Monsieur Vézina, je ne suis pas sûr que je
8 vous ai bien compris. Vous aviez parlé d'un trois
9 cent cinquante (350 MW) à quatre cents (400 MW),
10 mais ça je pense que c'était si les conditions
11 n'étaient pas changées, sauf erreur.

12 (15 h 24)

13 M. PIERRE VÉZINA :

14 R. Oui, effectivement quand on parlait de quatre cents
15 (400 MW) c'était... c'était si on ramène les
16 conditions ou on laisse les conditions dans les
17 conditions actuelles. Comme on l'a indiqué dans
18 notre mémoire, on pense que la proposition
19 actuelle, enfin on le souhaite, permettrait
20 d'atteindre proche des huit cents (800 MW) à huit

1 cent cinquante mégawatts (850 MW) souhaités par le
2 Distributeur. C'est certain que, un jour, si on
3 arrive avec des conditions qui vont permettre
4 d'interrompre une machine à papier puis de couvrir
5 les coûts du produit, bien là l'offre pourra en
6 être significativement augmentée.

7 Q. [342] Quand vous parlez de huit cent cinquante
8 (850), vous parlez du huit cent cinquante (850)
9 recherché par Hydro-Québec de façon globale ou vous
10 parlez pour le...

11 R. Non, de façon globale.

12 Q. [343] De façon globale. Et quelle serait la part
13 d'après vous de l'industrie papetière, le
14 potentiel?

15 R. Sûrement...

16 Q. [344] Je dis « papetière » parce qu'on nous a dit
17 que c'était cent pour cent les trois dernières
18 années.

19 R. Écoutez, malheureusement, ce n'est pas une
20 estimation que j'ai faite, mais à vue de nez.

1 Q. [345] Oui, oui.

2 R. J'ai un bon nez. Autour de peut-être sûrement cinq
3 cents (500), six cents (600). Je pense que ce
4 serait de cet ordre-là.

5 Q. [346] Et quant à vous, Monsieur Boulanger, est-ce
6 que vous avez des commentaires quant à l'estimation
7 qu'on pourrait faire si les conditions étaient
8 modifiées de la façon dont Hydro-Québec le demande
9 et avec les crédits, évidemment?

10 M. LUC BOULANGER :

11 R. Écoutez, c'est une question qui est « loadée » pas
12 mal, là, pour bien parler français.

13 Q. [347] Oui.

14 R. Vous devez réaliser que quand on se rencontre comme
15 ça, c'est une association de compétiteurs. Presque
16 leur adresse d'affaires est confidentielle. Alors,
17 chacun n'avancera pas sa position personnelle parce
18 que le compétiteur va pouvoir dériver toutes sortes
19 de scénarios possibles. Mais l'impression qu'on a,
20 c'est que certains pourraient, en diminuant la

1 quantité ou la puissance qu'ils avaient offerte
2 dans le passé, peut-être pourraient continuer. Mais
3 ce n'est pas un gros pourcentage par rapport à ce
4 qu'il y avait présentement sur les objectifs qu'on
5 a pour l'année qui s'en vient.

6 Q. [348] Est-ce que je dois comprendre de votre
7 témoignage que, même avec les conditions qui sont
8 proposées par Hydro-Québec au niveau des options,
9 des crédits et des modalités, on ne peut pas
10 escompter une augmentation substantielle de...

11 R. Non, je pensais dans le sens où vous maintiendriez
12 les conditions actuelles.

13 Q. [349] Non, c'est...

14 R. Si le programme...

15 Q. [350] Non. Ça, c'était la question de votre
16 procureur. Moi, j'ai fait du chemin sur la question
17 de votre procureur et à l'inverse. Si les
18 conditions étaient approuvées telles que demandées
19 par Hydro-Québec, avez-vous fait là aussi une
20 estimation du potentiel d'offres qui s'en

1 dégagerait?

2 R. Bien, en tout cas, nous, l'objectif que je pense
3 qu'on pourrait aller chercher, ce serait maintenir
4 ce qu'on a présentement, qui est à peu près deux
5 cent soixante-cinq (265) disons ou deux cent
6 cinquante (250), et je pense qu'on pourrait aller
7 chercher cent cinquante (150) supplémentaire.

8 Q. [351] Supplémentaire?

9 R. Oui.

10 Q. [352] Parfait.

11 R. Et puis j'ai quasiment un engagement face à Hydro-
12 Québec de faire un peu de promotion du programme.
13 Alors, j'ai une coupe de demandes qui sont déjà
14 visées. Puis on va expliquer, on va prendre un
15 bâton de pèlerin. Mais je pense qu'on pourrait
16 probablement passer du deux cinquante (250) à
17 quatre cents (400). Je pense que c'est raisonnable
18 de... En tout cas, c'est l'objectif qu'on se donne.

19 M. MICHEL GARIÉPY :

20 R. Peut-être renchérir là-dessus. Donc, comme je vous

1 mentionnais, on a utilisé... CEZinc a utilisé quand
2 même le programme interruptible dans le passé. On a
3 recommencé à l'utiliser en deux mille neuf (2009),
4 deux mille dix (2010). Je suis quelqu'un quand même
5 assez... qui connaît quand même assez bien le
6 programme, les contraintes, et caetera. Puis ce que
7 je peux vous dire, c'est que, depuis le dépôt des
8 nouvelles possibilités au niveau de bonification de
9 crédits fixes, crédits variables, j'ai beaucoup
10 d'appels d'usines qui ne participent pas
11 présentement, mais qui me posent beaucoup de
12 questions sur les contraintes, comment ça
13 fonctionne. Donc, ça suscite déjà un intérêt. De là
14 est-ce qu'ils vont vouloir... si réellement ce
15 serait bonifier d'embarquer. Mais déjà ces
16 personnes-là n'avaient aucun intérêt à embarquer.
17 Mais là ils posent beaucoup de questions
18 présentement.

19 Q. [353] Et en complément à ce que vous venez de dire
20 et en complément à ma question précédente, est-ce

1 que ces estimations-là tiennent compte d'une
2 possibilité de récurrence ou d'interruption de
3 l'ordre de cinquante (50) à soixante (60) heures
4 comme on a eu la dernière année et tiennent compte
5 de ce que vous avez appelé, Monsieur Boulanger, des
6 irritants? Il y en avait trois : le problème du
7 cent (100) heures; le problème de pénalité; puis le
8 problème d'arrimage.

9 R. Exactement, c'est un tout.

10 Q. [354] Ça tient...

11 R. Alors, et on ne s'illusionne pas, là. Les périodes
12 de dix heures d'interruption, là, ça, c'est le
13 passé. Alors, je ne pense pas que ce serait
14 réaliste pour un industriel d'embarquer dans un
15 programme en bas de soixante (60) heures
16 d'interruption. Alors, c'est clair et sûr dans
17 notre esprit, à cause des trois conditions que je
18 vous ai mentionnées tout à l'heure, l'arrimage de
19 l'offre et de la demande, qui est un objectif
20 qu'Hydro-Québec veut atteindre, il y a aussi toute

1 la problématique dont monsieur Vézina mentionnait,
2 la problématique de réseau comme telle, les
3 conditions qui existent présentement au sud de la
4 frontière.

5 Alors, ce serait irréaliste pour un
6 industriel de s'embarquer dans un programme comme
7 ça en présumant que les heures d'interruption du
8 passé seraient celles qui seraient la base. De
9 toute façon, la situation a changé de façon
10 drastique dans les réseaux avoisinants. Et ce qu'on
11 pourrait aussi mentionner là-dessus, c'est que
12 l'engagement d'être présent pendant trois mille
13 (3000) heures puis la possibilité que ça dépasse
14 soixante (60) heures, elle est bien réelle. Alors,
15 ce serait imprudent à mon sens, surtout avec les
16 pénalités qui sont là, de s'embarquer sans tenir
17 compte de ces conditions-là.

18 (15 h 30)

19 Q. [355] Ça va, je n'ai pas d'autres questions. Merci,
20 Messieurs. Merci, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Fortin. Maître Rozon, questions?

3 INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON :

4 Oui, quelques questions rapidement.

5 Q. [356] Bonjour aux Membres du panel. Je vous amène à
6 la page, au paragraphe 2 de votre mémoire. C'est
7 peut-être juste pour avoir une plus grande
8 précision. Vous avez précisé que sans changement
9 significatif dans les conditions, nombreux sont
10 ceux qui ont signifié leur décision de ne plus
11 participer à l'option tarifaire. Dans le cadre de
12 votre témoignage, vous avez presque mentionné que
13 l'ensemble des participants, en tout cas,
14 semblaient vous avoir énoncé cette préoccupation-
15 là. Est-ce que l'on peut avoir un pourcentage plus
16 précis de vos membres qui sont potentiellement
17 intéressés par ce type d'option tarifaire-là qui
18 vous ont effectivement manifesté leur position à
19 cet égard-là ou de façon aussi claire?

20 M. PIERRE VÉZINA :

1 R. Bien, dans le cas de nos membres, pour moi c'est
2 cent pour cent (100 %). Comme je l'ai mentionné
3 tantôt, j'ai cinq membres qui participent
4 activement au programme. Deux ont clairement
5 identifié leur décision de ne plus y participer et
6 les trois autres m'ont signifié qu'ils allaient
7 examiner la chose, mais que c'était clair qu'ils
8 baisseraient de manière importante l'offre.

9 Q. [357] Et pour vous, Monsieur Boulanger?

10

11

12 M. LUC BOULANGER :

13 R. En fait, je pourrais réitérer les mêmes propos que
14 monsieur Vézina. Et, comme je le mentionnais tout à
15 l'heure, ce sont des compétiteurs et puis on est
16 dans une réunion, tout le monde, tout le monde
17 écoute ce que l'autre a à dire. Alors c'est
18 difficile à un moment donné de jauger. Mais ce que
19 l'on peut percevoir, là, dans le « mood » général
20 de la façon dont les discussions s'orientent, ça ne

1 peut pas être plus clair que ça.

2 Et je pense qu'Hydro-Québec dans les
3 rencontres l'ont bien vu que ça bloquait. Il y
4 avait un blocage total. Alors, moi, je dirais, là,
5 si on avait deux cent soixante-quinze (275 MW) ou
6 deux cent cinquante mégawatts (250 MW), ça va
7 tomber en bas de cent (100). Ça va tomber, ça va
8 être significatif, là.

9 Q. [358] On a évalué à peu près, bon, si les
10 conditions actuelles qui sont proposées avaient été
11 en vigueur l'année dernière, les coûts de l'option
12 seraient passés peut-être de dix (10 M\$), onze
13 millions (11 M\$) à vingt millions (20 M\$). Est-ce
14 que vous avez évalué les coûts de l'alternative?
15 Même si on n'a pas d'alternative qui puisse être
16 vraiment similaire à celle que vous êtes en mesure
17 d'offrir via l'option d'électricité interruptible,
18 mais pour répondre aux préoccupations du reste de
19 la clientèle qui dit : « Oui, mais il y a un coût
20 qui est lié à cette option-là », est-ce que ça en

1 vaut la chandelle de payer ce coût-là pour obtenir
2 la garantie de puissance que vous êtes en mesure
3 de...

4 R. Ma compréhension c'est l'alternative c'est
5 d'acheter de la puissance sur les marchés ou
6 d'aller en appel d'offres comme Hydro-Québec l'a
7 fait. On devrait avoir des résultats cette semaine
8 ou à peu près. Alors, je pense qu'Hydro-Québec a
9 répondu, je pense, à cette question ce matin. Je
10 veux dire ils ne l'ont peut-être pas quantifiée
11 comme telle, là, mais l'alternative quand on va
12 avoir le résultat de ses appels d'offres, bien là,
13 à un moment donné, tu vois premièrement si c'est
14 possible de pouvoir fournir des quantités
15 manquantes et puis tu regardes qu'est-ce que tu as
16 sur la table comme alternative et tu calcules.

17 Notre impression c'est que peut-être que,
18 nous, on va se mordre les doigts cette semaine, on
19 va peut-être dire on n'a pas... quand on verra les
20 résultats des appels d'offres comme tels.

1 Q. [359] Dernière question. Oui, allez-y.

2 M. PIERRE VÉZINA :

3 R. Juste de manière complémentaire. On a toujours
4 accepté le principe du marché de référence, même
5 si, de notre point de vue, ce n'était pas payer la
6 valeur réelle du produit que les interruptibles
7 offraient. Et reste que pour Hydro-Québec ça a
8 toujours été identifié comme une... le marché pour
9 lequel...

10 Bon, pendant un certain, je pense qu'ils
11 étaient peut-être en mesure d'aller, d'avoir des
12 interconnexions capables de compenser
13 l'interruptible. Aujourd'hui c'est peut-être
14 moins... moins juste. Mais je pense qu'en même
15 temps il faut remettre ça un peu dans les
16 perspectives sur le plan tarifaire. Oui, on parle
17 peut-être d'une augmentation de quoi, six millions
18 (6 M\$), c'est peut-être de cet ordre-là. Ça reste
19 six millions (6 M\$) sur dix milliards (10 G\$).
20 Hein! Donc, dans le contexte il faut voir l'impact

1 réel. Je pense que l'on est rendu au centième de
2 cent peut-être.

3 M. LUC BOULANGER :

4 R. Puis je pense qu'il faut également évaluer c'est
5 qu'est-ce qui arriverait dans l'éventualité où le
6 bilan de puissance ne serait pas celui qu'Hydro-
7 Québec désire pour rencontrer ses normes de
8 fiabilité et qu'effectivement l'alternative dont
9 vous parlez ne se matérialise pas, n'est pas au
10 rendez-vous. Alors comment est-ce qu'ils vont être
11 en mesure de gérer le réseau dans une
12 préoccupation, dans une perspective où la demande
13 en puissance est de plus en plus élevée? Alors le
14 « downside » de ça c'est énorme.

15 Alors je pense que, dans la mesure où on
16 contreviendrait aux normes du NPCC, ce serait très
17 coûteux pour les clientèles également.

18 (15 h 35)

19 Q. [360] Dernière question, c'est : On comprend que la
20 réalité des entreprises que vous représentez peut

1 varier énormément. Est-ce qu'il n'aurait pas été
2 souhaitable d'avoir peut-être des conditions qui
3 soient adaptées, par exemple, à la réalité des
4 entreprises dans le domaine des pâtes et papiers
5 qui vivent une réalité qui est différente d'autres?

6 R. La réponse, si vous me permettez...

7 Q. [361] Est-ce que c'est des choses que... Oui.

8 R. Je m'excuse de vous interrompre.

9 Q. [362] Allez-y!

10 R. J'ai déjà la réponse.

11 Q. [363] Allez-y?

12 R. C'est non. On n'acceptera jamais ça. C'est qu'il
13 n'y a aucune question qu'on peut supporter,
14 l'industrie papetière, avec des conditions qui
15 seraient supérieures aux nôtres. C'est
16 inacceptable. Ce serait anti-compétitif. Ce serait
17 illégal même. Donc la réponse est non. Ce serait
18 des conditions, les mêmes pour tout le monde. Vous
19 êtes d'accord, Monsieur Vézina?

20 M. PIERRE VÉZINA :

1 R. Je vais y penser. Mais, en fait...

2 Me LOUISE ROZON :

3 Q. [364] Je ne parlais pas des tarifs, mais plus des
4 conditions, des modalités.

5 R. Oui, oui, je comprends. Mais en bout de ligne,
6 hein, pour Hydro-Québec, c'est un produit qu'il
7 recherche. Que ce soit n'importe quelle entreprise
8 qu'il donne, c'est toujours le même produit. Alors,
9 c'est embêtant de faire fluctuer la valeur ou les
10 conditions en fonction d'un secteur par rapport à
11 un autre pour un produit qui est similaire.

12 M. SERGE LAFLAMME :

13 R. Juste pour ajouter. J'ai seulement deux usines avec
14 des conditions complètement différentes dans chaque
15 usine. Donc, j'assume que, pour tous les dix-huit
16 (18) participants, il va y avoir dix-huit (18)
17 conditions différentes. Et Hydro-Québec dit déjà
18 que le système est géré manuellement et assez
19 complexe déjà. Ça fait que j'ai un peu de misère à
20 voir qu'on pourrait faire des accommodements un par

1 un ici et là.

2 INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

3 C'est bon. Je vous remercie. Merci. Monsieur
4 Boulianne, pas de questions. J'ai peut-être une
5 question de compréhension et peut-être, vous avez
6 probablement donné déjà la réponse.

7 Q. [365] On parle du fameux soixante (60) heures. Dans
8 les informations, les réponses aux questions, on a
9 identifié en deux mille six (2006), deux mille sept
10 (2007) qu'il y avait eu soixante-huit (68) heures
11 d'interruption, qu'il y avait eu sept cent
12 quarante-cinq mégawatts (745 MW) effectifs, vingt-
13 deux (22) abonnements qui avaient participé. Bon.
14 Dans les années... l'année suivante, c'est resté à
15 peu près le « peak » en termes de nombre d'heures
16 d'interruption. Et la clientèle dans les années qui
17 ont suivi où les abonnements participants à
18 l'option d'électricité interruptible n'a pas
19 diminué. Il n'y a pas eu cet effritement qu'on
20 semble cette année présumer ou bien voir ou

1 anticiper. Prenez le participé passé que vous
2 voulez. J'aimerais savoir, comprendre pourquoi.
3 Est-ce qu'il y a eu des changements structurels
4 dans les industries soit de pâtes et papiers, de
5 chimie, au niveau de la production? Vous êtes plus
6 juste à temps ou en flux tendu, comme certains
7 appellent. Quelles choses ont changé qui peuvent
8 faire en sorte que, maintenant en deux mille treize
9 (2013), deux mille quatorze (2014), on peut
10 s'attendre à cet effritement alors qu'il n'a pas eu
11 lieu en deux mille six (2006), deux mille sept
12 (2007) et où il y a eu soixante-huit (68) heures
13 d'interruption?

14 M. PIERRE VÉZINA :

15 R. En tout cas, j'aime votre question puisque c'est un
16 commentaire que je voulais adresser, puis mon
17 avocat m'a dit : « Ah, laisse faire ça! »

18 Q. [366] Allez-y donc, Monsieur Vézina!

19 R. Je pense que vous avez effectivement mis le doigt
20 sur la problématique, pour ce qui est en tout cas,

1 je peux parler du secteur des pâtes et papiers. En
2 fait, les difficultés du secteur ont commencé
3 réellement vers deux mille quatre (2004), deux
4 mille cinq (2005). Et donc, dans la période deux
5 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), à peu
6 près, je dirais, deux mille dix (2010), deux mille
7 onze (2011), là, il y a eu vraiment des changements
8 assez profonds.

9 Écoutez, on est parti de, je pense,
10 cinquante (50), cinquante-deux (52) usines. On est
11 rendu autour de trente-cinq (35). Donc, il y a eu
12 beaucoup de rationalisation. Il y a eu en plus de
13 ça des fermetures de machines, même dans certaines
14 usines qui sont toujours en opération. Donc, ça a
15 eu un effet très clair sur l'offre possible. Et en
16 cours de route, naturellement, il y a eu toutes
17 sortes de problématiques liées effectivement au
18 contexte économique, en plus de la problématique
19 structurelle qu'on connaît dans le secteur du
20 papier.

1 Donc, moi, j'interprète ces fluctuations-là
2 en tout cas pour notre secteur beaucoup en fonction
3 des aléas qu'on a connus dans l'appareil de
4 production, la rationalisation et également
5 l'optimisation des équipements restants. Ce qui
6 fait qu'aujourd'hui, on retrouve actuellement une
7 certaine stabilité, et stabilité également dans les
8 prix des produits. Donc, ce contexte-là a fait en
9 sorte que, je pense, c'était difficile de faire une
10 relation directe entre, justement, le nombre
11 d'heures d'interruption et l'offre, en tout cas
12 pour le secteur des pâtes et papiers.

13 (15 h 41)

14 Je pense que les autres secteurs aussi, on le sait,
15 à partir de deux mille huit (2008) à peu près, il y
16 a eu quand même des difficultés économiques,
17 rationalisation, qui ont sûrement modifié les
18 cartes de manière assez significative.

19 Q. [367] Merci Monsieur Vézina. Est-ce que, Maître
20 Pelletier, ça complète, ou il y a réinterrogatoire?

1 Je vais essayer de faire ça dans l'ordre.
2 Me PIERRE PELLETTIER:
3 Alors ça complète et il n'y a pas de contre-
4 interrogatoire.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 C'est bien. Alors merci Messieurs de votre
7 participation et de votre contribution. Alors vous
8 êtes libérés. Ceci complétera notre journée et nous
9 sommes de retour demain matin, neuf heures (9 h
10 00), avec la présentation de la preuve de l'AREQ.
11 C'est toujours bon, Maître Lapierre, oui? Parfait.
12 Et nous pouvons peut-être nous attendre à une aussi
13 longue journée, sinon plus, pour pouvoir passer à
14 travers les preuves de tout le monde et les
15 argumentations. Espérons que tout le monde sera
16 bien prêt. Alors bonne soirée à tous. Merci. Merci
17 Madame la sténographe.
18 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
19
20

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, ROSA FANIZZI, et DANIELLE
4 BERGERON, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment
6 d'office que les pages qui précèdent sont et
7 contiennent la transcription fidèle et exacte des
8 témoignages et plaidoiries en l'instance, le tout
9 pris au moyen de la sténotypie, et conformément à
10 la Loi.

11

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16 ROSA FANIZZI

17

18

19

20

21 DANIELLE BERGERON